

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE (1898-1919)

Création : 1898.

Constitution Compagnie industrielle du platine (*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 janvier 1899)

Suivant acte sous signature privée en date, à Paris, du 8 décembre 1898, dont un original a été déposé à M^e Moyne, notaire à Paris, le lendemain 9 décembre. M. André-José vicomte de Proença-Vieira, ingénieur, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, 27, a établi les statuts de la Compagnie industrielle du platine, société anonyme, dont il est extrait ce qui suit :

Il est formé par les présentes, entre les propriétaires des actions ci-après créées, et celles qui le seraient ultérieurement, une société anonyme de nationalité française, aux termes des lois du 24 juillet 1867 et du 1^{er} août 1898.

Les présents statuts seront soumis au gouvernement russe pour l'obtention du décret de reconnaissance de la société dans l'Empire.

Il en sera de même pendant le cours de l'existence de la société de toutes modifications que l'assemblée générale délibérerait d'y apporter.

Si, dans le cours de l'existence de la société, le conseil délibérait de solliciter la constitution d'une société régie par les lois de l'empire russe, ayant le même objet, la constitution de celle-ci serait considérée comme mettant fin à la présente société, qui serait par ce fait réputée dissoute après avoir épuisé son objet ; en conséquence, la société russe serait substituée dans toute la situation de la présente société, les actions de celle-ci seraient, titre pour titre, échangées contre les actions de la société russe et, cet échange fait ou les actions nouvelles simplement mises à la disposition des actionnaires par les soins du conseil, la présente société se trouverait dissoute et entièrement liquidée, et le conseil d'administration constaterait en temps opportun et par acte authentique, sans devoir recourir à l'assemblée générale, la dissolution et la clôture de la liquidation de la société.

La société a pour objet : l'établissement et l'exploitation dans l'Oural (gouvernements de Perm et d'Orembourg) dans toutes autres parties de la Russie ou en tous autres pays, d'usines pour le traitement des métaux précieux tels que or, argent, platine et autres, et leur transformation en objets ouvrés. L'achat, la vente et le commerce, en Russie ou en tous autres pays, desdits métaux, de leurs sous-produits, dérivés, alliages, etc. La recherche de toutes nouvelles utilisations de ces métaux, de leurs sous-produits, dérivés, alliages, etc. L'achat ou la location, en Russie ou en tous autres pays, de tous immeubles nécessaires à son industrie ou à son commerce. L'achat de tous brevets d'invention pouvant perfectionner ses industries. L'exploitation, en Russie ou en tous autres pays, par elle-même ou par des tiers, des gisements d'or, d'argent et de platine ou autres minerais précieux dont la société est, sera ou pourra devenir propriétaire par acquisition, échange, apport en société, octroi de concessions, ainsi que de tous ceux dont elle est ou pourra devenir simplement locataire.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, d'intervention financière dans toute société ou entreprise similaire ou dont l'objet serait de fournir à son industrie des matières premières ou des produits bruts, ou d'utiliser les produits de sa fabrication. Et généralement, elle peut faire, soit par elle-même, sous sa dénomination sociale, soit sous le nom de tiers et pour son compte, toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières et de transport se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son industrie et son commerce.

La société prend la dénomination de :Compagnie industrielle du platine.

La durée de la société est fixée à 30 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Le siège social de la société est à Paris ; il est établi provisoirement avenue de l'Opéra, n° 27.

Des succursales ou agences seront établies en Russie, où la société aura un siège administratif et un représentant légal et officiel ; il pourra être établi d'autres succursales ou agences partout où le conseil d'administration le jugera nécessaire. En représentation de ses apports, il est attribué au vicomte de Proença Vieira :1° 5.400.000 francs en espèces qui seront payables sans intérêt, de la façon suivante :2.500.000 francs aussitôt après la constitution de la société en France. Ces 2.500.000 francs devront être versés par le conseil d'administration au crédit du vicomte de Proença Vieira à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54 et 56, rue de Provence, à Paris ; 1.000.000 de francs dans les quinze jours qui suivront la constitution de la société ; 900.000 francs aussitôt après la reconnaissance définitive de la société en Russie; 1.000.000 de francs, après la transmission régulière et définitive suivant la législation russe, à la société ou aux tiers que le conseil d'administration aura désignés pour les détenir pour compte de la Société des mines et droits dont le vicomte de Proença Vieira a apporté la propriété à la société, ou qu'il s'est engagé à faire vendre à la société par les propriétaires actuels, aux conditions et aux prix ci-dessus indiqués ; ces trois dernières sommes seront versées directement entre les mains du vicomte de Proença Vieira. Les formalités à remplir, soit pour la reconnaissance de la société en Russie, soit pour la transmission des mines, devront être remplies dans le plus bref délai possible, aussitôt après la constitution de la société ; 2° 3.125 obligations de 500 francs, rapportant un intérêt annuel de 4 1/2 %. Ces obligations seront remises à l'apporteur dans les 6 mois qui suivront la constitution de la présente Société ; 2° 20.000 actions de 500 francs entièrement libérées de la présente Société, à charge par l'apporteur de remettre, soit aux propriétaires des mines, soit à tous autres tiers ayant donné leur concours à la constitution de la Société, les actions qu'ils seraient en droit de recevoir.

Ces actions, conformément à l'article 2 de la loi du 1^{er} août 1893, devront rester attachées à la souche pendant deux ans à partir de la constitution définitive de la société.

Le fonds social est fixé à 16.090.000 de francs, divisé en 35.000 actions de 500 fr. chacune.

Sur ces actions, il est attribué :20.000 actions libérées en représentation des apports, tel qu'il est dit ci-dessus. Les 12.000 actions de surplus ont été souscrites. Chaque souscripteur a versé une somme égale à la moitié du montant des actions par lui souscrites, soit au total trois millions de francs.

Le fonds social pourra être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, par la création d'actions nouvelles, qui seront émises contre espèces ou en représentation d'apports.

Toutefois, le conseil d'administration est autorisé, dès maintenant, et sans avoir recours à l'assemblée générale, à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de 6.000.000 de francs en une ou plusieurs fois.

La société a le droit, à toute époque de sa durée, de contracter des emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, au moyen de l'émission d'obligations à court ou à long terme.

Tout emprunt par voie d'émission d'obligations devra être autorisé par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration et l'émission en sera faite par les soins dudit conseil qui déterminera, si l'assemblée a omis de le faire, le mode et les conditions de l'émission, le taux de l'intérêt et l'époque du remboursement des obligations.

Les règles tracées ci-dessus pour la forme et la transmission des actions seront applicables aux obligations.

Le conseil d'administration est dès maintenant autorisé par les présents statuts à créer et émettre des obligations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 16 millions de francs, lesdites obligations comprenant les 3.125 obligations attribuées à l'apporteur. Ces obligations seront au capital nominal de 500 francs et rapporteront un intérêt annuel de 4 1/2 % au maximum.

Le conseil d'administration déterminera les conditions et les formes des émissions, ainsi que le mode d'amortissement des obligations.

Sur les bénéfices nets il sera prélevé :

1° 5 % pour la constitution de la réserve légale ; 2° le tantième établi par la loi de l'empire de Russie au profit de la couronne sur les bénéfices des sociétés anonymes ; 3° la somme nécessaire pour attribuer aux actions un premier dividende de 5 % sur le montant des sommes dont elles sont libérées. Le surplus sera réparti comme suit : 15 % au conseil d'administration, y compris le ou les administrateurs délégués ; 85 % aux actions. Toutefois, sur les 85 % à répartir aux actions, l'assemblée générale ordinaire pourra, sur la proposition du conseil d'administration, décider le prélèvement avant toute distribution d'une somme destinée soit à l'amortissement des actions, soit à l'amortissement anticipé des obligations, soit enfin à la création d'un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et dont les applications seront fixées par le conseil d'administration. L'amortissement des actions se fera d'une façon égale sur toutes les actions qui seront, après amortissement complet, remplacées par des actions de jouissance.

Ont été nommés administrateurs : MM. André Lebon ¹, propriétaire à Paris, rue de Tournon, 2 ; Hyppolite Fontaine, président honoraire de la Chambre syndicale des industries électriques, à Paris, rue St-Georges, 52 ; Louis Krohn, banquier à Kirpitchny Pereoulok St-Pétersbourg ; Wladimir Orloff, industriel à Moscou, Grande Yakimanka, 23 ; Alexandre Pletniof, secrétaire du Conseil supérieur des Mines, à St-Pétersbourg ; baron Wladimir Rokassowsky, conseiller d'État actuel, chambellan de l'Empereur de Russie, à St-Pétersbourg, Mochovaia, 28 ; baron Boris Wolff, maître de la Cour impériale, à St-Pétersbourg ; Léon Fontaine de Laveleye, industriel, à Bruxelles ; Auguste Gillon, professeur émérite à l'École des Mines de Liège, à Liège, avenue Rogier, 27 ; Félix Goüin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, rue de Provence, 58 ; Hubert Laroze ², propriétaire, à Paris, rue du Faubourg-St-Honoré, 182 ; Eugène Marlier, industriel, à Bruxelles, rue de la Blanchisserie, 21 ; Albert Melot, avocat, à Bruxelles, rue

¹ André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et de colonies, marié en 1885 avec Zinka Paléologue, sœur de l'ambassadeur de France en Russie. À l'aube d'une grande carrière dans les affaires. Futur président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

² Hubert Laroze (1864-1945) : frère cadet de Pierre Laroze, député de la Gironde (1893-1902), puis gouverneur du Crédit foncier de France (1920-1928). Administrateur de multiples sociétés. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch_fer_Nemours-Marnia.pdf

de Stassart, 71 ; Jules Mesureur, vice-président de la Compagnie française des Métaux, à Paris, rue de Prony, 77 ; Paul de Montgolfier ³, ingénieur, à Paris, rue de Berri, 17 ; Constant Skalkovsky, banquier, ancien directeur général des Mines, à St-Pétersbourg, rue des Portes, 20 ; baron Alexandre de Gunsbourg [ou Gunzburg], banquier, à St-Pétersbourg. — *Petites Affiches*, 31 décembre 1898.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 février 1901)

Les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis le 9 février en assemblée générale extraordinaire. Ils ont décidé la réduction du capital social de 22.000.000 de francs à 21.220.000 fr., par l'annulation de 1.560 actions d'apport, et nommé un nouveau conseil d'administration composé de MM. de Karassef, président ; Lucien Pinaud ⁴, vice-président ; de Barteneff ⁵ ; baron Rokassowsky, Louis Krohn, Alexis Axilette, Eugène Marlier.

Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 2 novembre 1901)

[...] Nous croyons devoir compléter la note publiée dans notre dernier numéro par quelques chiffres et renseignements que nous a fournis la Compagnie. Tandis que le premier exercice (1899) se soldait par 900.303 fr., à ces chiffres il faut ajouter les quantités de platine que la Compagnie reçoit d'autres mines dont elle s'est assurée la production par contrat [...]

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1902)

Les comptes de l'exercice 1901, qui ont été approuvés par l'assemblée générale annuelle du 28 juin, ont fait ressortir un bénéfice net de 307.652 francs contre une perte de 676.825 70 pendant l'exercice 1900. Ce résultat provient d'une production qui a presque doublé. Au sujet du compte débiteurs divers s'élevant à 1.061.437 10, le président a déclaré que les débiteurs de la société sont solvables et que seule une créance de 90.000 fr. est douteuse.

Après une longue discussion, l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu après l'assemblée annuelle a voté les propositions du conseil relatives à la réduction de moitié du capital social et à l'augmentation du capital réduit à concurrence de 16.000.000 francs ; elle a également autorisé le conseil à traiter avec un groupe

³ Paul de Montgolfier (Le Pouzin, Ardèche, 2 avril 1858-Paris, 14 avril 1944) : fils de Louis de Montgolfier (1814-1892), ingénieur de la Compagnie de L'Horme au Pouzin, et de Delphine Sage. Six frères et sœurs dont Henry (1851-1905), ingénieur E.C.P., ingénieur principal Forges de la marine à Saint-Chamond, René (1856-1902), médecin, et Léon (1862-1942), HEC, propriétaire de la scierie de Buchet à Buhy (Seine-et-Oise) et maire de cette commune. Ingénieur E.C.P. Concessionnaire des mines de zinc et plomb du Djebel-El-Akhouat (Tunisie)(1896-1913) : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel-El-Akhouat.pdf

⁴ Lucien Pinaud : illustre escrimeur. Administrateur de la Rente foncière (1896-1903). Avis de décès : *Le Figaro*, 28 octobre 1920.

⁵ Jean de Barteneff : en outre administrateur de la Compagnie parisienne des plâtres Périn (1908).

composé de M. Bonnardel, du Crédit industriel [CIC], de la Metalgesellschaft, du Crédit liégeois, pour l'ouverture à la société d'un crédit en banque en compte courant, qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1907.

Le crédit ainsi consenti pourra atteindre 5 millions de francs jusqu'au 31 octobre 1904, il sera réduit à 4 millions maximum du 1^{er} novembre 1905 au 31 octobre 1905, à 3 millions maximum du 1^{er} novembre 1905 au 31 octobre 1906, à 2 millions maximum du 1^{er} novembre 1906 au 31 octobre 1907. Le taux d'intérêt sera de 6 % payable trimestriellement. La Compagnie paiera en outre une commission de 1/4 % sur le plus fort découvert du trimestre.

En sûreté et garantie du crédit, la Compagnie du Platine remettra aux établissements prêteurs les 12.000 obligations 4 1/2 % qu'elle a déjà créées et dont elle est autorisée à disposer, lesdites obligations demeurant affectées, à titre de nantissement, au remboursement des sommes qui pourraient être dues, en vertu du crédit jusqu'à extinction totale.

Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 20 septembre 1902)

Un groupe, composé de M. Bonnardel, du Crédit liégeois, du Crédit industriel et de la Metallgesellschaft, vient d'ouvrir à la société un crédit de 5 millions et s'est réservé le privilège de le transformer en actions nouvelles au pair de 250 francs.

Jean BONNARDEL, président

Né le 27 novembre 1848 à Lyon.

Fils de Francisque Bonnardel (1807-1882), patron fortuné de la batellerie sur le Rhône, et de Marie-Claudine Marcellin.

Frère de Pierrette-Antoinette (1850-1905)(Mme Edmond Houïtte de la Chesnais).

Oncle d'Édouard Houïtte de la Chesnais, administrateur d'une vingtaine de sociétés. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cabotage_mers_Chine.pdf

Marié en 1896 à Mme Mavrocordato, née Eugénie Drosso, d'origine roumaine.

Dont : Jean-Marie (1897-1972), Fernand et Georges.

Du premier mariage de Mme : Rita (princesse Henry Ghika).

Ingénieur.

Lieutenant d'artillerie de la garde mobile du Rhône, siège de Paris (1870-1871).

Administrateur (1870), puis président (1873-74 à 1924) de la Compagnie générale de navigation HPLM,

administrateur (1872), puis président (? à 1894) de la Compagnie du gaz de Lyon, administrateur (nov. 1878), puis président (nov. 1880) des Forges et aciéries de Huta-Bankowa,

administrateur (mars 1879), puis président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (et gros actionnaire du Paris-Orléans),

administrateur de la Société lyonnaise de dépôts (1880),

administrateur (1882), puis éphémère président (1894) des Anciens Éts Cail,

président des Forges et aciéries de la Kama (1883),

administrateur de la Société anonyme des nouveaux aciers (1887),

administrateur de la Compagnie de Terrenoire, La Voulte et Bessèges en liquidation (1888),

président de la Compagnie nouvelle du canal de Panama (1894-1900),

vice-président (1896), puis président (1912) des Forges et aciéries du Donetz,

président de la Société industrielle et métallurgique du Caucase (1897),

administrateur de la Société française de constructions mécaniques (suite des Anc. Éts Cail)(1898-1905),

administrateur de la Caisse française d'amortissement (1901),

administrateur du Crédit industriel et commercial (1902),

président de la Société d'éclairage, chauffage et force motrice (1905-1907),

administrateur de la Société franco-russe des houillères de Berestow-Krinka (1907),

administrateur de la Gewerkshaft Graf Renard (charbonnages),

vice-président des Charbonnages Friedrich-Heinrich (Rhénanie du Nord-Westphalie),

administrateur de la Société de l'industrie textile à Czenstochowa (1911),

président des Ateliers et chantiers de Choisy-le-Roi (1918) et de la Société de

touage et remorquage de l'Yonne,

administrateur de la Société minière française au Maroc (1920).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_frse_Maroc.pdf

.....

Chevalier (1887), officier (1891), commandeur (1911), grand-officier (1922) de la Légion d'honneur.

Décédé le 25 janvier 1924 à Paris 8^e.

Compagnie industrielle du platine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 novembre 1902)
(*Le Journal des finances*, 15 novembre 1902)

L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 5 novembre, a approuvé le contrat relatif à l'ouverture d'un crédit en compte courant, conclu avec un groupe franco-russe.

Il a été déclaré qu'au 28 octobre dernier, la production avait atteint 248 pouds.

L'assemblée a nommé de nouveaux administrateurs. Le conseil se compose maintenant de MM. Boert [sic : *Gustave Baert*], Dresse [sic : *Drosso* ⁶], Kling, Henri Lepersonne, J[ean] Bonnardel, P[aul] Van Hoegaerden, Marcel de Saint-Quentin ⁷, H. Prodhomme ⁸, baron Alexandre de Gunzburg, Auguste Collignon ⁹ et J[oseph] Chanove ¹⁰.

Compagnie industrielle du platine
A.G.E. du 5 novembre
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1902)

Nomination Bonnardel, Van Koegaerden [sic : *Van Hoegaerden*], Marcel de Saint-Quentin, Henri Prudhomme, baron Alexandre de Gunzburg, Auguste Collignon et Joseph Chanove. Ratification des nominations antérieures de MM. Baert, Drosso, Kling et Henri Lepersonne

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL
Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 1903.
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 mars 1903)

[...] Conjointement avec d'autres établissements, notre société a participé à la réorganisation de la Compagnie industrielle du platine [...].

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1903)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle du platine se sont réunis hier 24 juin en assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

⁶ Constantin Drosso (de nationalité roumaine) : frère de Mme Mavrogodato, remariée à Jean Bonnardel. Administrateur de la Cie minière de Guinée, des Mines de Siguiri, de The South American Goldfields (Guyane française) et de la Société minière française au Maroc (filiale du platine).

⁷ Marcel de Saint-Quentin : administrateur du Crédit industriel et commercial (1893-1908), son représentant à la Cie générale française des tramways (1894), aux Caoutchoucs de Casamance (1898) et à la Cie minière de Guinée (1907).

⁸ Henri Prodhomme : directeur du Belgian Mining Trust of South Africa, Limited. Administrateur de la Société minière de l'Afrique occidentale (1901) et de la Baoule (Ivory Coast) consolidated Mines, Ltd (1902).

⁹ Auguste Collignon. Voir sa notice sur :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

¹⁰ Marie Joseph Gabriel Chanove (1865-1936) : X-1886, inspecteur des finances. Administrateur (1906), puis président (1924) des Forges et aciéries d'Huta-Bankowa, administrateur des Tubes de Sosnowice (1919). Représentant du Platine aux Étains du Cammon (Laos) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

La première de ces réunions a approuvé tels qu'ils lui étaient présentés les comptes de l'exercice 1902 se soldant par un bénéfice net de 460.913 fr. 50 contre 307.652 fr. en 1901. L'assemblée a décidé qu'il n'y avait pas lieu de distribuer un dividende pour l'exercice 1902 et les bénéfices ont été reportés à nouveau.

On sait qu'au cours de l'année écoulée, la Compagnie industrielle du platine a procédé à la réduction de moitié de son capital, en ramenant de 500 fr. à 250 le montant de chacune de ses 42.440 actions. Cette opération lui a permis de procéder, ainsi qu'on le verra au bilan ci-dessous, à l'amortissement partiel des comptes : « Concessions », « Constructions », « Matériel », « Mobilier », « Frais de recherches et enlèvement des stériles », et au chapitre « Comptes courants », d'anciens débiteurs mauvais ou douteux. Les chapitres : « Travaux non utilisés », « Frais de constitution », « Frais d'émission d'actions », « Frais d'émission d'obligations », « Prime de remboursement d'obligations », qui représentaient dans le bilan au 31 décembre 1901, une somme globale de 1.760.901 fr. 40, ont disparu complètement, ayant été amortis pour la plus grande partie, soit à concurrence de 1.721.048 fr. 35 par le compte « Capital ».

Les pertes des exercices antérieurs à 1901 ont été également intégralement amorties.

Enfin de nouvelles provisions et réserves ont été constituées.

Voici au surplus comment se comparent les bilans des deux derniers exercices au 31 décembre :

	1901	1902
ACTIF		
Concessions	25.027.002 85	18.313.585 70
Constructions	319 004 60	465.941 10
Matériel	1.060.151 45	1.430.510 45
Mobilier	60.934 25	75.134 65
Travaux non utilisés	212.370 90	—
Frais de constitution	298.530 50	—
Frais d'émission (augmentation du capital)	100.000 00	—
Frais d'émission d'obligations	272.500 00	—
Prime de remboursement d'obligations	877.500 00	—
Caisse de Paris	5.819 35	8.958. 05
Caisse de St-Pétersbourg	10.325 75	16.188 70
Caisse de l'exploitation	75.359 55	77.714 95
Espèces dans les banques	376.545 00	320.243 85
Platines et métaux précieux	225.057 80	1.300.890 80
Recherches et enlèvement des stériles	529.020 75	474.509 50
Constructions en cours	109.033 95	70 158 75
Approvisionnements	275.173 35	519.853 40
Débiteurs divers :		
Comptes courants	1.061.437 40	514.166 45
Avances au personnel, ouvriers, etc.	22.409 60	13.647 00

Cautionnements	500.870 65	569.263 25
Profits et pertes :		
Pertes des exercices antérieurs	364.734 35	—
Total de l'actif	<u>31.843 788 05</u>	<u>24.170.766 60</u>
PASSIF		
Capital-actions : 42.440 actions de 500 fr. en 1901 et de 250 fr. en 1902	21.220.000 00	10.610.000 00
Capital-obligations :		
Obligations en circulation	7.185.000 00	6.753.000 00
Obligations amorties	815.000 00	1.247.000 00
Réserve spéciale	481.400 00	481.400 00
Compte d'amortissement	106.812 35	—
Provision pour éventualité	—	200.000 00
Réserve pour fonds de roulement	—	100.000 00
Amortissement sur construction, matériel et mobilier	—	1.971.586 20
Créanciers divers	—	247.036 80
Comptes courants de banques	685.785 40	1.668.418 25
Retenues, cautions et dépôts de garantie	38.380 00	137.860 00
Coupons d'obligations à payer	143.700 00	135.060 00
Effets à payer	775.165 95	117.993 80
Appointements et salaires à payer	65.382 25	40.498 05
Obligations sorties à payer	20.500 00	—
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice	307.652 00	460.913 50
Total du passif	<u>31.843.788 05</u>	<u>24.170.766 60</u>

On remarque dans le bilan ci-dessus, l'augmentation du stock de platine et de métaux précieux, dont la valeur est passée de 225.057 80 à 1.300.890 francs 80.

Le conseil n'étant que depuis peu de temps à la tête de la société, a déclaré n'être pas encore complètement fixé sur la marche à suivre.

Une mission doit partir dans quelques jours pour la mine et c'est lorsque sa tâche aura été remplie que le conseil saura exactement sur quel point doivent porter les modifications qu'il y a lieu de faire subir à la marche de l'exploitation.

Le contrat qui, depuis le 5 mars 1899, liait la société avec les affineurs a été dénoncé le 1^{er} octobre 1901 et est venu à expiration le 31 décembre 1902, époque à laquelle a été livrée la totalité de platine qui devait être fournie pendant le dernier exercice.

Une partie de la production de l'année en cours a été vendue à de nouveaux clients. Les marchés ont été conclus à des prix de vente notablement supérieurs à ceux des anciens contrats.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Raphaël-Georges Lévy et de Lamaizière ¹¹ nommés provisoirement par le conseil.

Elle a réélu administrateurs pour six ans MM. Bonnardel, Drosso, Kling, Krohn, de Saint-Quentin et van Hoegarden.

À titre extraordinaire, l'assemblée a modifié les articles 7, 22 et 31 des statuts. Le nouvel article 7 fixe le fonds social à 10.610.000 fr. divisé en 42.440 actions de 250 fr. Il autorise, en outre, le conseil à procéder dès maintenant à l'augmentation de ce capital en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence de 5.390.000 fr., en actions de 250 fr. Le droit de préférence des anciens actionnaires ne porte que sur la moitié de ce nouveau capital. Une autre résolution votée a fixé le commencement de l'année sociale au 1^{er} octobre (14 octobre nouveau style). L'assemblée générale ordinaire devra avoir lieu avant le 30 juin de chaque année.

Société [*sic* : *Cie*] française des Métaux*
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1903)

Il se confirme aujourd'hui qu'une entente est intervenue entre cette Soc. [*sic* : *Cie*] et la Compagnie industrielle du platine.

Cette entente porterait notamment sur l'affinage, par la Société [*sic* : *Cie*] des Métaux, du platine produit par la Compagnie russe.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MÉTAUX
[sous contrôle du CIC]
(*Paris-Capital*, 23 décembre 1903)

Un traité vient d'être conclu entre la Compagnie française des Métaux et la Compagnie industrielle du platine, aux termes duquel la première de ces sociétés se charge du traitement et de la vente en France de toute la production de la seconde.

Les deux sociétés trouvent un avantage à cet accord.

La Compagnie du platine se libère de l'onéreux concours des fondeurs anglais et se procure un merveilleux instrument de vente au détail qui lui faisait absolument défaut.

Quant à la Compagnie des Métaux, elle affirme l'excellence de son outillage par l'adjonction à son exploitation d'un service entièrement nouveau et qui n'est pas courant : elle va augmenter, en outre, son chiffre d'affaires de plusieurs millions et ses bénéfices industriels ne seront pas sans s'en ressentir.

¹¹ Joseph Lamaizière (1839-1920) : administrateur délégué des Éts Cail, puis (1898-1905) administrateur de la Société française de constructions mécaniques, suite des précédents. Administrateur jusqu'en 1902-1903 de la Société de constructions mécaniques du Midi de la Russie (filiale des précédents). Administrateur de la Cie générale de traction (1902-1903), de la Cie industrielle du platine, des Automobiles Grégoire (1906), de la Société minière du Koba de Balato (Guinée)(1907), de la Compagnie lyonnaise des gisements aurifères en Guinée (1908), administrateur délégué de la S.N. L'Horme et Buire, président de la Société industrielle et métallurgique du Caucase et (1909) de Nilmélior (démarreurs), administrateur de la Cie centrale d'électricité (ex-Électricité de Moscou), des Forges et aciéries de la Kama, commissaire aux comptes de la Huta-Bankowa. Avis de décès : *le Gaulois*, 16 mai 1920.

Père de Marie-Appoline Lamazière mariée en 1905 à Marcel-Léon Varangot, ingénieur.

Ajoutons, comme dernier détail, et pour donner une idée de l'importance du traité, au point de vue du marché du platine, que la production de la Compagnie industrielle représente à peu près la moitié de la production totale de ce métal dans le monde.

(Le Journal des finances, 23 janvier 1904)

O. R. P. — Le prix du kilogramme de platine s'approche sensiblement de la valeur du kilogramme d'or.

Parler de fusion avec la Cie française des métaux*, c'est peut-être aller un peu vite ; il n'en est pas question pour le moment. Mais les deux affaires peuvent très bien s'entendre et marcher d'accord. La Cie industrielle du platine pourra tirer un grand parti de son alliance avec les Métaux, qui possèdent une organisation industrielle et commerciale de premier ordre.

La Cie industrielle du platine a changé de mains. Toute cette combinaison a pu être faite grâce au nouveau groupe financier, dans lequel elle est entrée.

Compagnie industrielle du platine
(Paris-Capital, 27 janvier 1904)

Le conseil d'administration de cette société va proposer aux actionnaires une prochaine augmentation du capital. Le chiffre, croyons-nous, n'en est pas encore définitivement fixé, mais de toute façon, la moitié du nouveau capital sera réservée par privilège, aux actions actuelles, l'autre moitié devant être réservée, suivant des conventions antérieures, aux banques créancières de la société.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 juin 1904)

Les bénéfices réalisés par la Compagnie industrielle du platine au cours de l'exercice 1903 se sont élevés à 707.201 fr., contre 460.913 fr. précédemment, soit, d'un exercice à l'autre, une augmentation de 346.288 francs.

L'exercice écoulé n'a cependant été qu'une période de préparation. C'est en effet dans le courant de l'année 1903 que la Compagnie a procédé à l'installation de l'usine d'affinage lui permettant d'être indépendante et de vendre directement ses produits à sa clientèle. Elle s'est également occupée pendant la dernière année de prendre des dispositions pour l'écoulement de ses produits dans de bonnes conditions, notamment par un contrat avec la Compagnie des Métaux et la prolongation, jusqu'en 1915, du contrat avec les héritiers Schouwalof, aussi producteurs de platine. Aux termes de ce contrat, la Compagnie du platine vend la production des héritiers Schouwalof, en même temps que ses propres produits, évitant ainsi la concurrence.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 29 courant. Elle aura à statuer sur la répartition d'un solde disponible de 1.168.114 fr. formé par l'adjonction, aux bénéfices de l'exercice 1903, du reliquat de l'année précédente. Le bilan arrêté au 31 décembre 1903, qui lui sera soumis, se compare de la manière suivante à celui de l'exercice 1902 (au 31 décembre) :

	1902	1903
ACTIF		
Concessions	18 313.586	18 327.289
Constructions, matériel, mobilier	1.971.586	1.278.749
Caisses de Paris et de Saint-Pétersbourg	25.147	1.827
Caisse de l'exploitation	77.715	9.319
Espèces dans les banques	320.255	485.851
Platine et métaux précieux	1.300.891	6.387.575
Recherches et enlèvement des stériles, extraction et lavage des sables	474.509	479 950
Construction en cours	70.159	35.555
Approvisionnements	519.853	335.992
Comptes courants	514.166	904.556
Avances au personnel	13.657	14.456
Cautionnements	569.263	570.063
	<u>24.170.766</u>	<u>29.831.082</u>
PASSIF		
Capital-actions	10.610.000	10.610.000
Obligations en circulation	6.753.000	6.303.500
Effets à payer	117.995	882.120
Comptes courants des banques	1.668.418	5.875.744
Créanciers divers	247.037	173.952
Coupons d'obligations n° 9 à payer	135.060	126.070
Retenues, cautions et garanties	137.860	153.37t
Appointements restant à payer	40.498	46.088
Amortissement de 3 393 obligations	1.247.000	1.696.500
Amortissement sur constructions, etc.	1.971.586	2.025.117
Réserve spéciale	481.400	481.400
Réserve pour éventualités diverses	300.000	300.000
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice 1902	460.913	460.913
Bénéfices de l'exercice 1903	—	707.201
	<u>24.170.766</u>	<u>29.831.082</u>

Le stock de platine et métaux précieux, dont la valeur, de 225.567 fr. en 1901 était passée à 1 million 300.891 fr. en 1902, a de nouveau subi un accroissement considérable et figure au dernier bilan pour 6.387.475 fr.

On. sait que, depuis la clôture du dernier exercice, et conformément aux décisions prises le 11 mai dernier, le conseil d'administration de la Compagnie industrielle du

platine a décidé d'augmenter le capital de 5.390.000 fr. par la création de 21.560 actions de 250 fr. qui seront émises au pair.

Un droit de préférence sera réservé aux anciens actionnaires sur la moitié, soit 10.780, des nouvelles actions. Ce droit pourra s'exercer du 29 juin au 7 juillet 1905, à raison de 255 millièmes d'action nouvelle contre une action ancienne. Les actionnaires actuels qui n'ont pas un nombre suffisant de titres pour obtenir au moins une action dans la nouvelle émission pourront se réunir pour exercer leurs droits.

L'augmentation du capital servira à rembourser jusqu'à concurrence de 5 millions, les avances en banque, dont on remarque l'augmentation au bilan ci-dessus. Le surplus sera consacré à un amortissement supplémentaire des obligations qui, au cours du dernier exercice, ont reçu un amortissement de 450.500 fr.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1904)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie industrielle du platine a eu lieu hier, 29 juin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1903 (publiés dans notre numéro du 22 juin) se soldant, report de 1902 inclus, soit, 460.913 fr. 00, par un bénéfice de 1 million 168.115 fr. 30, qu'elle a décidé de reporter à nouveau.

Les pouvoirs des commissaires, MM. P. Frotier et E. La Bonnardière, ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

Avant de lever la séance, le président a prévenu les actionnaires qu'une assemblée extraordinaire se tiendrait au mois d'août, pour procéder à la vérification de la déclaration de souscription provenant de l'augmentation du capital social.

On sait, en effet, que, depuis la clôture du dernier exercice, et conformément aux décisions prises le 11 mai dernier, le conseil d'administration de la Compagnie industrielle du platine a décidé d'augmenter le capital de 5.390.000 francs par la création de 21.500 actions de 250 francs qui seront émises au pair.

Un droit de préférence sera réservé aux anciens actionnaires sur la moitié, soit 10.780, des nouvelles actions.

Ce droit s'exerce depuis le 29 juin jusqu'au 7 juillet 1904, à raison de 254 millièmes d'action nouvelle contre une action ancienne. Les actionnaires actuels qui n'ont pas un nombre suffisant de titres pour obtenir au moins une action dans la nouvelle émission pourront se réunir pour exercer leurs droits.

L'augmentation du capital servira à rembourser jusqu'à concurrence de 5 millions, les avances en banque. Le surplus sera consacré à un amortissement supplémentaire des obligations qui, au cours du dernier exercice, ont reçu un amortissement de 450.500 francs.

Cie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1904)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 29 juin. Le solde disponible s'élevant à 1.168.115 fr. 30, y compris le solde créditeur de 1902, a été reporté à nouveau.

Compagnie industrielle du platine
(*Paris-Capital*, 20 juillet 1904)

Cette société vient de compléter la réorganisation de sa situation financière et commerciale par une récente augmentation de capital. On sait que voici bientôt trois ans qu'elle poursuit l'amélioration ou la modification de ses services commerciaux pour rendre leur fonctionnement plus productif.

La Compagnie industrielle du platine possède dans l'Oural des concessions dont l'étendue totale couvre une surface de 12.000 hectares ; elle possède, en outre, par contrat, toute la production d'autres mines importantes voisines de ses propres concessions. De l'ensemble de ces mines, sont extraits, annuellement, environ 4.000 kg. de platine ; qui constituent 70 à 75 % de la production totale de l'Oural, qui, elle-même, représente 90 à 95 % de la production mondiale.

Ce simple énoncé de l'importance absolue et relative de la production de la Compagnie industrielle du platine suffit pour donner une idée des éléments de prospérité que possède l'entreprise. Si les débuts n'ont pourtant pas été exempts de difficultés, cela tient aux tâtonnements, aux erreurs de direction, enfin à la précipitation dans les dépenses engagées, qui marquent trop souvent les débuts d'une société. Mais une fois cette phase traversée, l'expérience aidant et les améliorations nécessaires apportées, l'entreprise, lorsqu'elle a un fonds excellent, et c'est le cas de la Compagnie industrielle du platine, voit s'ouvrir devant elle une période de prospérité assurée.

D'opportunes réductions de capital ont d'abord permis de ramener les évaluations du bilan à des chiffres à l'abri des discussions et des mécomptes. Puis, des banquiers, qui avaient étudié l'affaire et l'avaient reconnue fort intéressante, ont ouvert les crédits dont elle avait besoin pour ses travaux d'aménagement ou d'installation ou encore pour son fonds de roulement.

Parallèlement, le côté commercial de l'affaire était restauré, perfectionné, en un mot, mis au point. La Société était soustraite à la dépendance des affineurs anglais ; un traité avec la Compagnie française des Métaux permettait l'installation d'une usine d'affinage dans l'usine même de cette société, à Saint-Denis, et mettait à la disposition de la Compagnie industrielle du platine, pour la vente au détail de ses produits, l'organisation commerciale de la Compagnie française des Métaux. Nous croyons, en outre, que, depuis la signature de ce traité, une entente est intervenue avec les affineurs anglais qui demeurent chargés du traitement de la production ne provenant pas de la Compagnie industrielle du platine et que, dès lors, les prix de vente ne seront plus l'objet des variations qui étaient la conséquence du précédent désaccord entre les divers vendeurs du métal.

Le moment était venu, comme nous l'avons dit en commençant, de compléter l'œuvre de réorganisation de la Société par le remboursement ou, tout au moins, la forte réduction de ses dettes. A cet effet, une augmentation du capital de 5.390.000 fr., a été effectuée. C'est à peu près le montant des crédits en banque. La société a, en outre une dette obligations de 4.607.000 fr. amortissable en un très court délai et dont le service exige quelque 800.000 fr. par an.

Après l'augmentation ci-dessus, le capital sera de 16 millions, divisé en 64.000 actions de 250 fr. Les bénéfices du dernier exercice ont été de 707.201 fr., soit approximativement 5 % du capital futur. Il est bien permis de penser que les réformes introduites dans l'exploitation et les ententes passées pour la vente des produits, auront pour résultat de relever le chiffre des bénéfices.

Et si, par surcroît, la société se débarrasse de sa dette, notamment de celle, si lourde de l'emprunt obligations, la probabilité de répartitions largement supérieures à 5 % dans un avenir assez prochain devient tout à fait vraisemblable.

(*Gil Blas*, 24 août 1904)

L'assemblée générale extraordinaire, présidée par M. Bonnardel, a adopté à l'unanimité les résolutions comportant la reconnaissance de la déclaration de la souscription du quart du nouveau capital social de 5.390.000 francs, et les modifications aux statuts résultant de l'augmentation du capital.

Par suite, le capital se trouve porté à 16.000.000 francs.

Compagnie industrielle du platine
(*Gil Blas*, 9 juin 1905)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle du platine se sont réunis, le 7 juin, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil d'administration.

Plus de 20.000 actions étaient représentées à cette réunion.

Il ressort des comptes qui lui ont été présentés que l'exercice 1904, qui a été de neuf mois seulement, a laissé un bénéfice disponible de 816.392 fr., contre 707.201 fr. 80 pour l'exercice 1903, en augmentation de 109.190 fr. 20. Le conseil a proposé d'employer le solde créditeur du compte de profits et pertes de l'exercice 1903, qui se chiffre à 1 million 168.115 fr. 30, grossi de celui de l'exercice 1904, 816.392 francs, ce qui forme un total disponible de 1.984.507 fr. 30, à amortir, après prélèvement de la réserve statutaire, le chapitre « Concessions » d'une somme globale de 1.888.619 fr. 34, ce qui le ramènerait à 13.493.270 fr. 16. Il reste ainsi, au compte de profits et pertes, 35.668 fr. 09. Le conseil estime qu'il est conforme aux intérêts des actionnaires d'alléger ainsi le capital immobilisé et de créer, en même temps, des ressources disponibles, qui permettront d'assurer l'avenir de la société, dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, cette année, il n'y a pas eu de distribution de dividende.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et celui de MM. les commissaires, ainsi que les explications très intéressantes de M. Bonnardel, en réponse aux demandes formulées par quelques actionnaires, l'assemblée a approuvé les rapports, le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils étaient présentés. L'assemblée a, de plus, approuvé la répartition des bénéfices telle qu'elle était proposée par le conseil, et décidé de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice 1904.

MM. [Joseph] Chanove, [Jean] de Barteneff, [Joseph] Lamaizière, Morel ¹², Lepersonne et de Gunsburg, administrateurs sortants, ont été élus administrateurs pour six ans, et MM. Frotier et [Emmanuel] La Bonnardière ¹³ ont été réélus commissaires

¹² Léopold Morel : administrateur de la Compagnie internationale des Procédés Adolphe Seigle (appareils de lumière gazéificateur), de la Société française minière et métallurgique en Serbie (1898), il fait carrière au sein du groupe Charles VICTOR (Auxiliaire de crédit) : administrateur de la Rente foncière (1906), de la Compagnie minière de Guinée (1907), commissaire aux comptes de la Banque centrale française (1907), administrateur de la Compagnie occidentale de Madagascar (1909), de la Société d'études minières et industrielles (1919), de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925), filiale indochinoise du Platine...

¹³ Emmanuel la Bonnardière : marié à Marguerite West, de la famille impliquée, entre autres, dans les Mines de la Loire et les Messageries maritimes. Il mène une double carrière, d'une part aux Mines de la Loire (secrétaire du conseil, administrateur, vice-président), d'autre part comme commissaire des comptes de la Cie des mines, fonderies et forges d'Alais — qu'il représenta au conseil de la Société minière franco-africaine (Pyrénées et Algérie) —, de la Cie industrielle du platine, des Mines d'or du Châtelet, des assurances Foncière-Transports et Vie, des Mines de Siguiri (Guinée)... En outre, administrateur de la Société métallurgique de la Loire et des Mines de fer de Rochonvilliers.

pour l'exercice en cours. L'assemblée a, en outre, adopté, à l'unanimité, diverses résolutions de pure forme.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 262)

Conseil d'administration

Jean Bonnardel, Paris, pdt ; Jean de Barteneff, vice-pdt ; Gustave Baert, Bruxelles ; Collignon ; [Joseph] Chanove ; Marcel de Saint-Quentin , Alexandre de Gunzburg ; Constantin Drosso ; Henri Kling ; Louis Krohn ; Lamaizière ; Lepersonne, Liège ; Raphaël-Lévy ; Léopold Morel ; Lucien Pinaud ; Paul van Hoegarten, Liège.

Leonid Kiprianov (1865-1915),
chef du Groupe des mines Valeryanovskaya en 1905-1915
(Photo transmise par son petit-fils Nikita Demidoff, de Gomel, Biélorussie)



Т. Д. Николаев.

Варшава.

Compagnie industrielle du platine
(*Gil Blas*, 22 juin 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie Industrielle du Platine a eu lieu hier, 20 juin, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1906, tels qu'ils lui étaient présentés, se soldant par un bénéfice de 1.056.236 fr. 40 et fixé le dividende y afférent à 12 fr. 50 par action.

Ce dividende sera mis en paiement sous déduction des impôts à partir du 1^{er} octobre prochain.

L'assemblée a renouvelé pour 1906 les pouvoirs de MM. Frotier et La Bonnardière commissaires des comptes.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Paris-Capital*, 12 juillet 1906)

Conformément à l'attente générale, l'exercice 1904-1905, dont les comptes viennent d'être publiés, ouvre, pour la Compagnie industrielle du platine, la période de rémunération du capital.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 1 million 50.230 francs, contre 810.392 francs en 1903-1904 ; mais alors que le solde disponible s'établissait, il y a un an, à 1.084.507 francs grâce à l'importance exceptionnelle des reliquats des exercices antérieurs, celui de l'année écoulée n'est que de 1.001.844 francs.

Le capital de la société, qui était de 10.400.000 francs en actions de 250 fr., a été, en 1904, porté à 10 millions dans les circonstances suivantes : la Compagnie, pendant sa période de préparation, avait contracté un emprunt à 8 pour cent consenti par le Crédit industriel et commercial. Cet établissement, suivant les termes du contrat, avait le droit de convertir son avance, soit en obligations 5 pour 100, soit en actions au pair de 250 francs. La confiance qu'il avait dans l'avenir de la Compagnie du platine lui fit adopter cette dernière solution qui, en éteignant la dette flottante de la Compagnie, assainissait sa situation financière. La marche des affaires sociales marqua, dès lors, un progrès très sensible qui s'est continué en 1904-1905 et paraît devoir se poursuivre longtemps encore.

Il s'agit, en effet, d'une entreprise d'envergure. C'est la plus grande propriété de platine du monde. Ses gisements, situés dans l'Oural, s'étendent sur 12.000 hectares, dont 5.000 ont été reconnus platinifères. Sa production varie de 3.000 à 3.500 kg de platine brut, valant 2.400 francs le kilogramme.

Le dividende de l'exercice 1904-1905 sera de 12 fr. 50.

(*Le Journal des finances*, 14 juillet 1906)

J'ai conseillé aussi l'action Platine depuis le cours de 175. Elle aurait donc pu faire mieux et fera mieux dans l'avenir, car elle est de beaucoup le plus fort producteur de ce rare métal qui s'appelle Platine, dont les prix tendent à renchérir sans cesse.

Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 25 août 1906)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 20 juin.

I. — L'exploitation a été rendue moins facile en 1904-05 par la guerre russo-japonaise et les troubles qui ont suivi. Tout d'abord, la mobilisation a enlevé un certain nombre d'employés et d'ouvriers ; mais ce n'est qu'au début de l'exercice 1905-1906 que des menaces de grève se sont produites qui ont obligé la société à consentir des augmentations de salaires.

La production de 1904-05 a été légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, mais les ventes ont été supérieures et les prix du platine en hausse.

Aussi les bénéfices nets se sont-ils élevés à 1.056.286 fr. contre 816.392 fr. pour 1904 et 707.201 fr. pour 1903.

II. — Pour la première fois, la société a donné le détail de son compte de profits et pertes qui s'établit ainsi :

CHARGES	
192.722	Frais généraux.
54.973	Impôt du timbre.
227.893	Intérêt des obligations.
486.000	Amortissement des obligations.
74.629	Intérêts, commission et divers.
119.687	Amortissements des laveries, des frais de prospection et d'exploitation.
22.866	Amortissements créances douteuses.
1.178.770	Total.
PRODUITS	
1.187.522	Bénéfices sur le platine produit.
419.355	Bénéfices sur le platine acheté aux Chouvaloff.
60.766	Bénéfices sur l'or produit.
479.323	Bénéfices sur les ventes de platine affiné.
33.429	Déchets, charge et produits divers.
40.443	Encaissement, des coupons.
9.074	Bénéfice sur obligations en portefeuille amorties au pair.
5.144	Rentrée d'une créance amortie.
2.235.056	Total des produits.
1.178.770	Rappel des charges.
1.056.286	Bénéfices nets.

III. — L'augmentation des ventes ayant eu pour, résultat d'améliorer sensiblement la situation de trésorerie, le Conseil s'est départi de sa prudence habituelle et, sur sa proposition, l'assemblée a voté un dividende de 12 fr. 50.

Cette amélioration de la trésorerie a permis à la société de songer à alléger son passif envers les tiers.

Dans ce but, elle a commencé à racheter ses propres obligations. En 1904-05, il a été racheté 5.138 titres pour une somme de 2.456.930 fr., de façon que le prix de revient de chaque obligation ressort à 478 fr.

IV. — En ce qui concerne l'exercice en cours, le conseil, tout en faisant des réserves au sujet de troubles possibles, a déclaré que la situation était satisfaisante et le travail régulier. Les travaux de recherche et de préparation ayant été activement poussés en 1904-05, il est probable que la production sera pour 1905-06 supérieure à celle de l'exercice précédent.

Dernier cours : 341.

MINES

Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 23 février 1907)

On annonce qu'un différend est survenu entre cette société et les princes Schouvaloff, propriétaires d'une partie des terrains exploités par la Compagnie. On ne possède pas encore de données exactes à ce sujet, mais on dit que le désaccord porte uniquement sur les bénéfices d'affinage réalisés par la Société.

Platine

par X. D.

(*Le Journal des finances*, 23 mars 1907)

Au mois de juillet 1906, j'ai recommandé l'action Platine qui faisait alors 175 fr. ; j'ai renouvelé mon conseil d'achat en septembre sur le cours de 380 fr. Mais la hausse ayant pris des proportions exagérées, au-dessus de 700 fr., j'ai engagé (le 1^{er} décembre) ceux qui avaient suivi mes conseils et acheté dans les bas cours, à réaliser tout ou partie de leur joli bénéfice.

Je faisais valoir, entre autres raisons, que la hausse du platine avait été telle que les prix de ce métal étaient devenus à peu près prohibitifs et que l'écoulement de sa production en deviendrait difficile. J'ajoutais que l'on parlait de la découverte de nouveaux gisements au Canada.

Depuis, le cours du métal a baissé de 6.000 fr. à 4.800 francs le kg, pendant que l'action rétrogradait à 560 francs environ.

Je crains bien que la baisse n'ait pas dit son dernier mot, car le prix auquel le métal a été porté n'est pas dû seulement aux besoins chaque jour plus grands de la consommation, mais aussi au fait que la production de la Russie ouralienne tend plus à diminuer qu'à augmenter. De 6.133 kg. en 1902, elle a reculé à 5.012 kg. en 1904 et à 5.200 kg. en 1905. Il est peu probable qu'elle ait repris en 1906, vu l'état troublé du pays.

Mais voici que l'on parle de gisements en Colombie espagnole qui auraient été connus et exploités de tout temps.

A en croire un journal spécial, *The Mineral Industry*, la production du platine en Colombie semble devoir, dans un avenir peu éloigné, augmenter d'une façon sensible. Il

y aurait, paraît-il, les placers du Condoto qui passent pour être les plus vastes du monde.

Le même journal fait remarquer que les plus riches mines russes de platine s'appauvrissent, le rendement étant tombé de 15,68 grammes par 1.000 kg. en 1900 à 5,89 gr. en 1901. Il ajoute que l'on prête au gouvernement russe l'intention d'interdire l'exportation du platine brut, de frapper de droits la sortie de ce métal et d'établir une usine pour son affinage.

Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que l'on remit en exploitation les gisements colombiens qui passent pour très riches et qui alimentèrent autrefois le monde entier.

En même temps, les journaux de l'Afrique du Sud, arrivés par le dernier courrier, annoncent que l'existence du platine aurait été constatée dans le district d'Albany (colonie du Cap). D'après les détails publiés, le gisement reconnu se présenterait sous la forme d'une butte haute comme une cathédrale et longue d'environ un demi-mille (800 mètres). Il y aurait en vue 2 millions de tonnes qui peuvent être exploitées à ciel ouvert. Les experts de Londres et de Berlin, à qui des échantillons ont été adressés, ont déclaré qu'ils contenaient incontestablement du platine, et demandé de nouveaux envois pour pouvoir faire des analyses quantitatives.

Il est évident qu'il est encore difficile de se prononcer sur la valeur des gisements colombiens, pas plus que sur la réalité de la découverte faite au Cap. Mais il n'en ressort pas moins que le monopole de fait dont jouit la Société Russe peut être compromis à un moment donné ; aussi l'action Platine me paraît-elle avoir aujourd'hui plus de risques de baisse que de chances de hausse.

Du reste, elle vient de fléchir brusquement sur le bruit que le dividende serait maintenu au même chiffre que l'année dernière, c'est-à-dire à 12 fr. 50. Ce chiffre me paraît trop faible, et je crois plutôt à un dividende de 15 fr.; mais, même dans ce cas, il ne justifierait pas la hausse dont l'action Platine a bénéficié depuis cinq mois.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 avril 1907)

La *Cote européenne* signale, d'après le *Bulletin financier suisse*, l'origine du conflit entre les héritiers des princes Schouwaloff, propriétaires de vastes concessions dans l'Oural, et la Compagnie industrielle du platine.

Les propriétaires de la concession remettaient le platine brut à la Société industrielle du platine contre paiement d'une redevance fixée à Rbl. 12.000 par poud de 16 kg. Lors de la hausse du platine, au cours de 6.500 fr. le kg., les Schouwaloff n'ont pas voulu user d'une clause de leur contrat, les autorisant à l'annuler contre un dédit d'un demi-million de roubles, solution cependant avantageuse pour eux, mais ils ont accepté de renouveler la convention en élevant la redevance de la moitié de la différence entre Rbl. 12.000 et le prix de vente effectif.

Cet arrangement, très favorable à la Compagnie industrielle du platine, vient d'être dénoncé par les héritiers Schouwaloff, parce qu'elle n'a pas réglé, pour une raison inconnue, le montant de sa redevance à la date fixée par le contrat, infraction comportant le droit de dénonciation. Telle est l'origine du procès auquel se prépare la Compagnie industrielle du platine ».

La Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1907)

On annonce qu'un accord est intervenu entre les héritiers Schouvaloff et la Compagnie à la suite duquel la convention aurait été renouvelée pour une longue période.

PLATINE

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1907.

COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

(L'Information financière, économique et politique, vers le 20 juin 1907)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans notre numéro d'hier soir, les actionnaires de la Compagnie industrielle du Platine se sont réunis le 19 juin 1907 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil d'administration.

MM. les représentants du Crédit Industriel et de la Société des Mines d'Or remplissaient les fonctions de scrutateurs.

M. Morel, secrétaire, donne lecture du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément à l'article 33 des statuts, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1905-1906, et vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de la Société pendant cette période.

Le rapport de messieurs les commissaires vous fournissant les renseignements les plus détaillés sur les divers chapitres du bilan, nous nous bornerons à les passer rapidement en revue.

ACTIF

Immobilisations.

Concessions. — La valeur de nos concessions, qui était au dernier bilan, de 13.012.728 fr. 81, s'étant accrue, pendant l'exercice, de 31.283 fr. 35, par suite de l'achat d'un certain nombre de mines, s'élevait à 13.044.012 fr. 16, le 13 octobre dernier. Nous continuons ainsi à acquérir des mines, quand l'occasion se présente de le faire dans des conditions nous paraissant intéressantes.

Conformément à l'usage établi, nous avons appliqué à l'amortissement de ce chapitre, le montant des obligations sorties au tirage du 8 juin 1906, soit 505.500. — ce qui le ramène à 12.538.512 francs 16. — somme pour laquelle il figure au bilan.

Constructions, matériel et mobilier. — Le compte constructions, matériel et mobilier, que les amortissements votés par l'assemblée générale du 20 juin 1906 avaient réduit à 501.205 francs, a été porté à 717.025, par les dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé, et les amortissements opérés l'ont ramené à la somme de 490.520 fr. 20, pour laquelle il figure au bilan.

Par suite du développement progressif que nous comptons donner à l'exploitation par dragages, nous pensons qu'il convient d'activer encore l'amortissement de notre matériel actuel. Nous vous proposerons, en conséquence, de prélever sur les bénéfices de l'exercice la somme nécessaire pour l'amortir de 30 % de sa valeur d'inventaire.

Valeurs disponibles

Caisses et espèces dans les banques. — L'augmentation importante de ce chapitre, qui s'élevait seulement à 647.449 fr. 60 l'an dernier, s'explique par la provision constituée pour le paiement du coupon des actions payable à partir du 1^{er} octobre 1906, et qui était à peine entamée à la clôture de l'exercice.

Platine et métaux précieux. — Nous avons maintenu l'estimation du stock de platine, métaux précieux et sous-produits, à des prix qui donnent une moyenne sensiblement égale à l'évaluation des précédents inventaires. La somme de 5.806 189 francs 75 c. pour laquelle il figure dans notre actif, ne semble donc pas laisser place à aucun aléa.

Pour répondre à des préoccupations qui se sont manifestées à plusieurs reprises, au sujet de ce stock, nous croyons devoir rappeler ici, en quelques mots, sa raison d'être et sa nécessité.

Les grands froids qui règnent dans la région où se trouvent les mines ne permettent une exploitation active que pendant la belle saison, de sorte que la production se trouve réduite à son minimum à une date très voisine de la clôture de notre exercice social.

Il est donc normal que ce soit à ce moment même, que le stock soit le plus important, ce qui ne présente pas d'inconvénient, si son estimation est faite très prudemment. Nous ajouterons qu'il nous est indispensable, pour satisfaire aux besoins de la consommation, dont les demandes se répartissent sur toute l'année.

Valeurs engagées.

Ce poste, où sont comprises toutes les dépenses d'approvisionnements, de recherches et de travaux préparatoires sur les mines, s'était élevé, en 1905, à 1.027.619 fr. 90. Il n'atteint, cette année, que 756.861 fr. 70.

Cette diminution provient de ce que — en raison de la situation en Russie, nous avons estimé préférable de ne pas donner à ces travaux — tout en faisant le nécessaire pour maintenir la production prévue — le même développement intensif que l'année précédente.

Débiteurs divers.

Les « avances » faites au personnel et aux ouvriers de l'exploitation ou sur redevances de mines, ainsi que les cautionnements, n'ont pas sensiblement varié depuis l'an passé.

Les comptes courants, dont le total est de 607.496 franc 50, dépassent ceux de l'exercice précédent de 530.000 francs environ ; cet excédent correspond aux avances faites à certains producteurs importants, à titre d'acomptes sur leurs livraisons de platine brut.

Achats d'obligations.

Nous vous avons exposé, dans notre rapport de l'an dernier, les accords avec la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, à la suite desquels nous avons commencé l'opération de rachat de nos obligations.

Les disponibilités de notre trésorerie nous ont permis, en 1906, de poursuivre l'opération et d'acquérir encore 1.500 obligations, ce qui porte à 6.638 la quantité des titres rachetés jusqu'à ce jour.

Si l'on déduit de ce chiffre les 942 obligations remboursées aux tirages de 1905 et 1906, la différence, soit 5.696, représente le nombre des obligations en portefeuille, dont la valeur d'achat figure pour 2.733.113 fr. 05, au bilan qui vous est soumis.

En y ajoutant les 6.311 obligations remboursées par voie de tirage, on arrive à un total de 12.007 obligations, retirées de la circulation à la date du 13 octobre 1906, sur les 16.000 titres émis.

PASSIF

Les chapitres capital-obligations, obligations et réserves, s'expliquent d'eux-mêmes.

Nous nous bornons à rappeler ici que le nombre de 9.689 obligations indiquées au passif comme étant encore en circulation au 13 octobre dernier, comprend les 5.756 que possède notre Compagnie.

Comptes créditeurs.

Créanciers divers. — L'ensemble de ces comptes, qui s'élèvent à 1.056.555 fr. 35, dépasse de 461.178 francs 95 le total pour lequel ils étaient portés au au bilan de 1905 ; cette augmentation provient notamment de la participation des H. Chouvaloff dans les bénéfices de vente qui ont été plus élevés cette année, et, en outre, de la provision pour le paiement des impôts en Russie, non encore réglés.

Comptes courants de banques

Ce chapitre représente notre compte courant à la Banque de Sibérie, qui nous débite au fur et à mesure, des sommes qu'elle remet aux H. Chouvaloff, en échange de leurs livraisons de minerai : ce compte était créancier, le 13 octobre 1906, de 177.578 fr. 55, en diminution de 182.574 fr. 35 sur l'exercice précédent.

Retenues, cautions et dépôts de garantie.

Sont groupés à ce poste les cautionnements déposés par nos fournisseurs et tâcherons dans l'Oural, en garantie de leurs engagements, et les provisions constituées depuis longtemps dans l'éventualité des réclamations des paysans ou des communes propriétaires de terrains enclavés dans nos concessions.

Les quatre derniers chapitres du poste comptes créditeurs, relatifs au paiement des coupons d'obligations et d'actions, au remboursement des obligations amorties et au paiement des appointements et salaires qui étaient dus à la fin de l'exercice, ne nécessitent pas d'explications, et nous nous bornons à les énumérer.

Profits et pertes.

Ce compte se solde par une somme globale de 1.497.161 fr. 65, dont 99.932 fr. 50 reportés de l'exercice 1904-1905, et 1.397.229 fr. 15 représentant les bénéfices de l'exercice 1905-1906 en augmentation de 340.992 fr. 75, sur ceux réalisés en 1905.

Dans ces conditions, votre conseil vous propose la distribution d'un dividende de 15 francs par action, supérieur de 2 fr. 50 à celui de l'exercice précédent ; et soumet à votre approbation la répartition suivante :

Bénéfices de l'exercice 1905-1906	1.397.229 15
Amortissement de 30 % sur les comptes constructions, matériel et mobilier, comme il a été dit plus haut	147.156 15
Bénéfice net	1.250.073 00

Nous avons à prélever somme, conformément à des statuts :

1° 5 % pour la réserve légale	: 62.503 65
2° Les impôts à payer en Russie	: 104.237 05
3° La somme nécessaire pour attribuer aux actions un premier dividende de 5 % :	
800.000 00	966.740.76
Le surplus, soit	283.332 30
serait réparti comme suit :	
1° 15 % au conseil d'administration	: 42.499 85
2° La somme nécessaire pour parfaire le dividende à 15 fr. = 2 francs 50 × 64.000 actions :	160.000 00 202.499 85
et le solde, soit	80.832 45
venant s'ajouter aux	99.932 50

reportés de l'exercice précédent,
constituerait le report de 180.764 95
au compte de l'exercice 1906-1907.

Si vous voulez bien adopter notre proposition, le dividende de 15 francs sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Ce dividende marque un nouveau progrès de notre Société qui était, il ne faut pas l'oublier, des plus précaires, il y a quelques années à peine. Cette amélioration est due à l'extrême prudence dont votre conseil, conscient de bien servir ainsi vos intérêts, croirait de mauvaise gestion de se départir. Nous devons compter, en effet, non seulement avec les risques inhérents à toute industrie, mais aussi avec les aléas plus particuliers à la nôtre, qui s'exerce dans un pays encore troublé, avec une main-d'œuvre exigeante, et dont les produits subissent les fluctuations importantes de prix qui n'ont pu manquer de vous frapper.

Nous vous avons entretenus, l'année dernière, des difficultés et des dangers que nous avait fait courir l'interruption des services postaux et télégraphiques, ainsi que les transports par voie ferrée. Ces interruptions ne se sont pas reproduites, mais nous avons dû subir des primes élevées pour l'assurance des minerais depuis Ekaterinbourg jusqu'à la frontière.

Nous vous parlions aussi des menaces de grèves qui s'étaient produites aux mines dans les premiers mois de l'exercice dont nous vous rendons compte aujourd'hui, et que nous n'avons pu que difficilement conjurer.

À l'exception de quelques mouvements localisés survenus depuis et qui ont pu être enrayés assez rapidement, le calme n'a cessé de régner sur nos exploitations : mais les esprits sont toujours agités, la situation instable et les mesures que nous avons dû prendre, spécialement pour la garde et le transport des minerais de nos exploitations jusqu'à Ekaterinbourg, ne laissent pas que d'augmenter nos dépenses. Nous restons toujours exposés à des mouvements ouvriers, qui, dans cette région, peuvent être quelquefois d'autant plus graves que l'éloignement des troupes rend la protection plus précaire.

Si nous sommes par là dans une situation analogue à celle des autres industries qui travaillent en Russie, nous avons, par contre, l'avantage de ne pas voir l'activité plus ou moins grande de nos ventes influencée par la situation économique du pays, puisque la presque totalité du platine produit est consommée en dehors de l'Empire.

Nous cherchons, par tous les moyens en notre pouvoir, à lutter contre, les augmentations du prix de revient qui résultent principalement des élévations de salaires ; aussi, étudions-nous à cet effet, les développements à donner à l'exploitation au moyen de dragues. Nous en mettrons une nouvelle en marche dès cette année — mais cette modification dans la méthode de travail nous obligera à d'importantes immobilisations.

Nous vous avons déjà entretenus d'une difficulté entre notre Compagnie et les paysans propriétaires de terrains enclavés dans les nôtres et sur lesquels nous considérons avoir le droit d'extraire le platine.

Les paysans qui ne demandaient à l'administration rien moins que de faire arrêter les travaux et réclamaient de grosses indemnités, ayant — en ce qui nous concerne — échoué devant deux juridictions administratives, nous espérons arriver à une solution satisfaisante.

Pour ces différentes questions, nous savons pouvoir compter sur le zèle et la compétence de notre direction en Russie, dont le dévouement a toujours été à la hauteur des difficultés qu'elle a rencontrées.

Grâce à un temps exceptionnellement favorable pendant la durée des lavages et à l'affluence de la main-d'œuvre attirée par les augmentations de salaires, la production en 1905-1906 a dépassé sensiblement nos prévisions. En même temps, le chiffre des

ventes a suivi une progression ininterrompue dont la conséquence a été un accroissement parallèle des prix de vente ; mais, ainsi que cela se produit trop souvent, ce mouvement de hausse du métal, justifié à son origine, ne tarda pas à provoquer des achats spéculatifs qui, en portant brusquement les cours à un niveau excessif, ont déterminé, depuis les derniers mois de 1906, une grande instabilité sur le marché. Ce trouble a encore été accentué par les offres de certaines industries séduites par cette occasion inespérée de revendre avec un gros profit, le matériel de platine employé jusqu'ici dans leurs usines et auquel elles espèrent substituer en tout ou partie un outillage moins coûteux.

C'est à cette circonstance et à l'importance des stocks accumulés par la spéculation qu'il convient, semble-t-il, d'attribuer le ralentissement survenu dans les ventes depuis quelques mois et le fléchissement des prix qui s'en est suivi.

Nous espérons que cette crise commerciale sera de courte durée.

Depuis la clôture de l'exercice, un différend a surgi entre notre Compagnie et un grand exploitant de l'Oural. Bien que les négociations engagées n'aient pas encore abouti, il y a tout lieu de penser qu'une entente, conciliant les intérêts en jeu, interviendra prochainement.

En vertu de l'article 21 des statuts, le conseil a nommé administrateur, par décision du 24 octobre dernier, M. Paul Buffet, administrateur de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, en remplacement de M. Marlier, décédé, et nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination.

Votre conseil a fait récemment une perte qui a été particulièrement sensible, en la personne de M. Kling, directeur de la Société générale Alsacienne de Banque, décédé subitement le 15 mai, à Paris, où il s'était rendu pour assister à une de nos réunions.

M. Kling avait apporté le concours le plus dévoué au relèvement de notre Société, et sa grande compétence, ainsi que l'aménité de son caractère ont laissé, parmi nous, des regrets unanimes auxquels vous vous associez sûrement.

Nous adressons aux siens, si douloureusement éprouvés, l'expression émue de nos sincères condoléances.

Cinq administrateurs sont arrivés, cette année, au terme de leur mandat, complétant ainsi le renouvellement du conseil, prescrit par l'article 20 des statuts ; ce sont MM. de Barteneff, Buffet, Collignon, Lévy et Pinaud, que nous vous proposons de réélire.

Vous voudrez bien, en outre, maintenir l'autorisation prévue par l'article 28 des statuts, à ceux de vos administrateurs qui sont en même temps administrateurs ou directeurs de sociétés, faisant ou susceptibles de faire des affaires avec notre Compagnie.

Nous n'avons fait avec ces Sociétés que des opérations courantes et ne nécessitant pas de mention spéciale.

Nous vous rappelons, enfin, Messieurs, que vous aurez à nommer vos commissaires pour l'exercice 1907, et que MM. Frotier et la Bonnardière, commissaires sortants, sont rééligibles.

*
* *

M. Frotier, l'un des commissaires des comptes, donne lecture de son rapport que l'*Information* a déjà publié dans un précédent numéro.

*
* *

M. Zadaks. — J'ai très sérieusement étudié le rapport qui vient de vous être communiqué par les commissaires et voici les réflexions qu'il m'a inspirées, aussi bien

que ce que m'inspiraient certains événements qui se sont produits durant l'année, et qui touchent la Société du Platine.

Bien que j'approuve absolument toutes les mesures qui témoignent d'une administration sage et prudente et ont pour but de consolider la situation d'une société quelle qu'elle soit, j'estime cependant que la prévoyance la plus avisée doit avoir des limites et je me demande si on ne les a pas dépassées en fixant à 15 fr. seulement le dividende pour l'exercice 1906, ce qui n'absorbera que 960.000 fr. sur la somme de 1.397.229 fr. 15 représentant le total des bénéfices que l'on veut bien nous révéler.

Je dis : que l'on veut bien nous révéler, car je pense qu'en examinant avec soin le rapport qui nous a été soumis avant la réunion de cette assemblée, beaucoup d'actionnaires ont dû regretter, comme je le fais moi-même, que le législateur n'ait pas précisé de quelle manière exacte les bilans doivent être établis.

Cela nous permettrait, sans doute, d'être mis au courant d'une foule de choses qu'on nous laisse ignorer et nous saurions, peut-être, notamment à quel prix la Société a évalué le kg métal en magasin, alors que nous l'ignorons absolument puisqu'on s'est contenté de nous donner le chiffre de 5.086.189 fr. 75 comme représentant la valeur d'un stock de platine dont on ne nous dit pas le poids.

Les commissaires nous affirment que cette évaluation a été faite à un cours notablement inférieur aux prix de vente et nous le croyons volontiers. Encore aurions-nous besoin de savoir dans quelle proportion on a cru devoir fixer cette infériorité. Une différence très grande avec les cours actuels nous étonnerait d'autant plus que peu de temps avant le commencement de la baisse des métaux, la Compagnie nous a fait savoir par la voie de la presse qu'elle avait vendu sa production six mois à l'avance à un prix supérieur à 6.000 francs.

À ce même moment, d'ailleurs, ne nous a-t-on pas laissé entendre que ce prix de 6.000 francs avait toutes chances de se maintenir et même d'être dépassé en 1907 ?

Or, comme nous nous trouvons ici en présence d'une Société qui contrôle le marché, comment nous explique-t-on que la hausse continue depuis plusieurs années et très accentuée en octobre dernier, ait cessé brusquement ?

Il n'y a pas eu ralentissement dans la consommation, puisque les statistiques qu'on nous a soumises révèlent au contraire que la production est inférieure à la consommation. D'autre part, le platine étant surtout employé dans des industries de luxe, on ne peut nous dire que la Compagnie en a diminué le prix pour en augmenter l'emploi, ce serait dans l'espèce un argument paradoxal, car en matière de joaillerie plus un produit est précieux, plus il est employé.

Je ne vois donc pas quelles raisons acceptables peuvent militer en faveur de la baisse ; on nous dira peut-être qu'il est arrivé sur le marché quelques centaines de kg de vieux platine, mais l'événement était facile à prévoir et c'était, pour la Société, un jeu d'enfant que d'en détourner les effets.

Dans ces conditions, ne nous est-il pas permis de demander : Quels agissements ont provoqué la récente baisse ? Et cela d'autant mieux qu'on ne se gêne pas en Bourse pour l'attribuer aux spéculations d'une personnalité touchant de très près la Compagnie industrielle du platine.

Enfin, je me permettrai de poser une question au sujet du procès intenté à la Société par les héritiers Chouvaloff. Est-il exact, comme on l'a dit, que ce procès ait eu pour origine l'oubli du paiement de 500.000 francs qui doit être fait annuellement à ces héritiers ? Ceci nous paraît inadmissible et nous nous refusons à admettre, jusqu'à plus ample informé, qu'une Compagnie sérieuse ait pu oublier un versement de 500.000 francs qui constitue une somme considérable, même pour une Société au capital de plusieurs millions.

Si, pourtant, par impossible, la chose était vraie, ne serions-nous pas en droit de demander ce qu'on a fait de l'administrateur ou du directeur coupable de l'oubli ?

Eh bien ? je pose cette question et je demande en même temps : pour les besoins de quelle cause nous présente-t-on un bilan incomplet, qui ne nous donne que des indications tout à fait inexactes sur la véritable situation et les bénéfices réels de la Compagnie ? Certes, il est très flatteur d'être actionnaire d'une Société prospère et qui possède un fonds de réserve imposant, mais en général, quand on met de l'argent dans une affaire, ce n'est pas pour en recueillir des satisfactions d'amour-propre, mais bien des dividendes effectifs et palpables.

Je désirerais maintenant vous demander des explications sur le renouvellement du contrat Chouvaloff ; on m'a affirmé que vous aviez réussi au bénéfice de la Société, à prolonger ce contrat d'une durée de douze à vingt ans, mais il paraît que c'est au détriment des bénéfices qui, paraît-il, iront pour la Société en diminuant au fur et à mesure de la hausse du métal. (Applaudissements.)

M. le président. — Je vais d'abord répondre à votre première question.

Nous n'avons fait aucune espèce de communications à la presse ; ce n'est pas dans les habitudes du conseil, qui croit de son devoir de s'abstenir de toute espèce de communications, je le dis sans aucune espèce d'acrimonie contre la presse, parce que le conseil ne croit pas qu'il soit possible d'entrer dans des discussions que motiveraient des communications. Le conseil ne fait des communications qu'en assemblée générale.

Au point de vue de l'observation faite par l'honorable actionnaire que la Compagnie aurait vendu toute sa production à 6.000 fr. le kg, je ne vois pas du tout à quoi peut répondre ce bruit qui, paraît-il, a couru, puisque vous le dites, Monsieur, car nous n'avons pas vendu et nous ne pouvons pas vendre notre production 6.000 fr. le kg... D'ailleurs, qui l'aurait achetée ?

Nous avons vendu le platine qui nous a été demandé, nous l'avons vendu 6.000 fr. quand le platine était à ce cours, et nous l'avons vendu aussi à un prix inférieur.

En ce qui concerne le point de départ de la hausse, les raisons en sont évidemment très complexes. Il y en a même que, très certainement, nous ignorons. Vous savez que lorsqu'un produit est en hausse, on a tendance à acheter ; nous croyons qu'à cette époque, quand on a vu la hausse se produire — au commencement, la hausse était normale, régulière — certaines industries, certains consommateurs, du moins je crois qu'on peut le supposer, ont acheté plus que leur consommation ne le comportait. La preuve, c'est que nous avons vu alors nos ventes augmenter comme quantité dans des proportions considérables ; cela allait jusqu'à 50 %. Il est possible également que du côté de l'Amérique, d'après ce qui nous a été dit, je n'affirme pas le fait, par crainte de voir des troubles se produire en Russie et de voir par conséquent la production sinon s'arrêter, du moins les transports devenus difficiles, certains gros consommateurs américains ont fait des approvisionnements exagérés. Nous l'ignorons.

Vous dites que nous contrôlons le marché ; il s'agit de s'entendre. Nous ne le contrôlons que dans une certaine mesure. Le reproche que nous fait l'honorable actionnaire est que nous n'avons pas cherché à arrêter la hausse ; la baisse est venue de deux faits. De ce que certains consommateurs ont acheté en novembre et décembre beaucoup plus de platine qu'ils ne pouvaient en consommer, craignant une hausse exagérée, la baisse est venue ensuite de cette exagération même et de ce que certaines usines qui emploient des instruments de platine en assez grande quantité, en présence de la hausse considérable, ont cherché à réaliser dans la mesure du possible une partie au moins de ces appareils. Ils les ont remplacés ou ont cherché à les remplacer par des appareils en or, ou en métal mixte à base d'or et de platine.

Nous croyons que la baisse est arrivée à son extrémité ; elle nous paraît arrêtée, cependant, je ne puis rien dire de précis à cet égard, personne ne pourrait le dire.

Je crois avoir répondu à la première question que vous m'avez fait l'honneur de me poser ; reste l'autre question, le traité Chouvalof. Nous sommes en discussion avec les héritiers Chouvalof sur un point d'interprétation de ce contrat ; nous sommes en négociations avec eux pour renouveler le contrat ; les négociations n'ont pas encore

abouti, le rapport vous le dit. Vous devez comprendre que les négociations sont extrêmement délicates, extrêmement graves, et cela vous explique que je suis tenu à une très grande discrétion.

M. Zadaks. — Il y a plusieurs manières d'envisager la question.

J'ai fait acheter des actions à mes clients à des prix élevés, cela me concerne il est vrai, mais on m'a reproché de n'avoir pas été au courant de ce qui pouvait arriver avec les héritiers Chouvalof. Là-dessus, je me suis renseigné et j'ai appris cette histoire des 500.000 francs que je viens de vous exposer et c'est pourquoi je vous ai demandé le point de départ du procès et s'il est vrai que la Société a oublié de payer ces 500.000 fr.

M. le président. — Je vous demande la permission de terminer l'exposé que j'avais commencé. Nous sommes en désaccord sur l'interprétation d'un article du contrat actuel avec les héritiers Chouvalof ; il n'y a pas de procès, mais des négociations sont actuellement en cours pour modifier ce contrat ; naturellement, les héritiers Chouvalof ne nous accorderont pas des avantages sans nous en demander l'équivalent, mais nous espérons que le contrat sera modifié par un prolongement et ce, dans des conditions satisfaisantes.

Mais vous devez comprendre combien, dans ces conditions, il m'est difficile d'entrer dans des explications, combien nous gênerions les négociations si, aujourd'hui, nous abordions des points aussi délicats. Nous faisons de notre mieux pour arriver avec les héritiers Chouvalof à mettre sur pied un traité qui puisse donner les satisfactions auxquelles nous estimons avoir droit ; nous vous demandons de nous laisser notre liberté d'action pour faire au mieux de vos intérêts ; nous les défendrons de tout notre pouvoir. Je ne peux pas m'étendre davantage sur la question du traité Chouvalof. Je crois avoir répondu à l'ensemble des explications que vous avez bien voulu demander.

M. Zadaks.— Pardon ! Je me permets d'insister. J'ai bien précisé. Il a été raconté en Bourse — je ne m'arrête généralement pas aux potins de Bourse — que, de la part de la Société du Platine, il a été commis un oubli qui a consisté à ne pas verser 500.000 francs aux héritiers Chouvalof. Ils ont été versés quelques jours après l'échéance, ce qui a provoqué une baisse de plusieurs centaines de francs. Ce serait le point de départ de la question, c'est-à-dire du procès.

M. le président. — C'est là où je vous demande la permission de ne pas m'étendre sur les explications que je vous ai données. Je vous ai dit que nous sommes en désaccord avec les héritiers Chouvalof sur l'interprétation d'un article du contrat ; ce désaccord, si des deux côtés s'étaient trouvés des esprits processifs, aurait pu faire naître immédiatement un procès tandis qu'il y a actuellement des négociations, je vous le répète.

Dans ces conditions, je ne puis entrer dans des détails qui seraient à l'encontre de vos intérêts. Vous pouvez être certains que ces intérêts seront défendus aussi énergiquement que possible et je vous demande de nous faire confiance.

M. Zadaks. — Je vous remercie infiniment des explications que vous nous avez données ; à maintes reprises, nous vous avons déjà fait confiance. Mais il y a encore une question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est la question de l'évaluation du stock.

M. le président. — En effet, je vous demande pardon. L'évaluation du stock a été faite de façon à ne pas faire varier les résultats industriels ; le stock est évalué au prix où il a été évalué le jour où nous avons pris la direction de l'affaire.

Un actionnaire. — C'est-à-dire ?

M. le président. — Nous n'avons pas voulu changer le chiffre d'évaluation.

Un actionnaire. — Tous les ans, Monsieur le président, vous répondez de la même façon.

Plusieurs actionnaires. — Précisez !

M. Deschamps. — L'an dernier, à l'assemblée, j'ai eu l'honneur de vous poser la même question, et vous m'avez répondu par la même fin de non recevoir, c'est pourquoi je vous renouvelle ma proposition.

M. le président. — Il a paru, en effet, un article où l'on disait que le stock était évalué à un prix exagéré et que nous étions imprudents en distribuant quinze francs de dividende. C'est la première fois qu'un pareil reproche m'est fait, j'y suis d'autant plus sensible (Sourires) parce que le stock était évalué à un taux trop considérable et que les cours, au moment de l'inventaire, étaient des cours superbes.

Je crois que la réponse que j'ai à vous faire est celle-ci : l'évaluation du stock n'a pas varié ; le stock est resté évalué au prix auquel il l'était.

Un actionnaire. — Lequel ?

M. le président. — Dans une affaire comme la nôtre, avec les concurrents que nous avons, vous comprenez combien il est dangereux de publier des chiffres qui ne peuvent servir qu'à nous nuire. (Protestations.)

M. Deschamps. — Je ne vous demande pas de chiffres. Le stock est-il évalué au prix de revient ou à un prix intermédiaire entre le prix de revient et le prix de vente ?

M. le président. — Il est évalué, à quelques roubles près, au prix de revient.

M. Deschamps. — Voilà ce que nous n'avions jamais su.

M. le président. — Je croyais vous l'avoir dit l'année dernière.

Un actionnaire. — En somme, l'évaluation est la même qu'en 1905.

M. le président. — Oui, et nous avons tenu absolument à ce que ces évaluations varient le moins possible.

M. Deschamps. — Pourquoi le compte de profits et pertes n'est-il pas joint au rapport des commissaires comme l'année dernière ? On vous avait demandé cela il y a deux ans, l'année dernière vous l'avez fait, pourquoi ne pas l'avoir fait cette année ?

M. le président. — Permettez-moi de vous faire observer que ce n'est pas nous qui faisons le rapport de Messieurs les commissaires.

Je crois me rappeler que l'année dernière, plusieurs actionnaires m'ont fait l'observation que le rapport des commissaires ne contenait pas le bilan, et que, par conséquent, sa lecture en était rendue difficile et pénible.

M. Deschamps. — Je suis allé, l'an dernier, au siège de la Société, réclamer. On m'a remis le bilan et le compte de profits et pertes que vous donniez pour la première fois, tandis que cette année, on m'a remis le rapport des commissaires sans le compte de profits et pertes ; c'est pourtant un document qui a sa valeur.

M. le président. — Est-ce que vous avez demandé quelque chose à la société qui vous ait été refusé ? Le rapport du conseil a été fait sur le même cadre que les années précédentes ; quant au rapport des commissaires, cette année, j'ai prié ces Messieurs de bien vouloir joindre à leur rapport le bilan : là s'est borné mon rôle.

M. Deschamps. — Le bilan est quelque chose dont vous devez communication aux actionnaires avant l'assemblée ; ce n'est donc pas un cadeau que vous leur avez fait, la loi vous l'imposait.

M. le président. — On nous a fait une observation l'année dernière, nous en avons tenu compte.

M. Descamps. — L'année dernière, des actionnaires ont demandé que vous donniez le compte de profits et pertes de l'exercice, vous l'avez fait une fois, pourquoi ne l'avez-vous pas fait cette année encore ?

M. le président. — Nous ne l'avons refusé à personne et, d'ailleurs, plusieurs actionnaires sont venus en prendre copie.

M. Deschamps. — J'en suis absolument sûr. Je l'ai fait demander, on m'a seulement remis le rapport des commissaires des comptes.

Un actionnaire, — Et si je me présente à la Société, je l'aurai ?

M. le président. — Immédiatement.

Un actionnaire. — Pourquoi ne pas le joindre au bilan ?

M. le président. — Je prierai les commissaires de le joindre, je ne puis pas vous répondre autrement. Quant au compte de profits et pertes, il est à la disposition de ceux qui viendront en prendre connaissance au bureau.

M. Zadaks. — Je tiens à vous féliciter très sincèrement, en qualité de président, de votre grande aménité, et surtout, de la merveilleuse habileté avec laquelle vous évitez de répondre à toutes mes questions. Maintenant que je vous ai félicité, je vous demanderai tout de même de nous dire quelque chose au sujet des manœuvres de Bourse (rires et applaudissements.)

M. le président. — Je ne puis répondre qu'une chose, c'est que j'y suis absolument étranger...

M. Zadaks. — Je n'en doute pas.

M. le président.—.. c'est que le conseil y est également étranger. En dehors de cela, que voulez-vous que je vous réponde ?

Un actionnaire. — Je crois que la question n'est pas très bien posée. M. Zadaks a dit que la Compagnie aurait dû se prémunir contre la baisse ; je crois plutôt qu'elle aurait dû essayer d'enrayer la hausse exagérée. Elle détient un stock considérable, elle fait la loi sur le marché, peut-être était-il d'un intérêt bien compris des actionnaires de profiter de ces demandes exagérées pour les servir et empêcher les fluctuations qui ont eu leur répercussion à la Bourse. Ces fluctuations ne vous regardent pas, nous le savons, mais nous, actionnaires. nous en sommes les victimes : dans ces conditions, c'eût été nous rendre service. Voulez-vous me permettre de vous poser une autre question, à laquelle probablement vous ne répondrez pas. Pourrait-on savoir la. moyenne de production annuelle de la. Société, tant par elle-même que par sa participation Chouvalof ?

M. le président. — Je vais m'efforcer de répondre. Malgré ce qu'a dit l'honorable actionnaire.

En ce qui concerne la hausse du platine, nous avons fait tout ce que nous avons pu pour l'empêcher ; cela n'a été qu'à mon corps défendant que j'ai abordé le prix de 6.000 fr. Comme industriel, je n'aime pas voir le prix du produit que je fabrique trop élevé.

M. Deschamps. — C'est une excellente chose pour la Compagnie.

M. le président. — Non, Monsieur, les exagérations. sont toujours mauvaises. Quant un produit arrive à un prix trop élevé, les esprits se surexcitent pour trouver un remplaçant, pour trouver d'autres mines. En tant que président et gros intéressé de la Compagnie, j'ai été le premier à à l'éviter. Quand il vient sur le marché du vieux platine, pour éviter une baisse qui pourrait devenir un effondrement, nous en achetons dans une certaine mesure ; nous le faisons très prudemment, nous ne spéculons pas, je n'ai pas plus voulu spéculer à la hausse que j'ai voulu spéculer à la baisse ; ce n'est pas le rôle d'une compagnie industrielle.

Un actionnaire. — N'est-ce pas spéculer que d'avoir un stock de platine aussi important ?

Vous spéculez malgré vous.

M. le président. — Comment voulez-vous je travaille ? Par le fait d'une circonstance évidemment fâcheuse, à ce point de vue, notre exercice finit, pourrait-on dire, le jour où nous cessons le travail. En hiver, la production est insignifiante et pendant six mois, comment voulez-vous que je livre du platine si je n'ai pas un stock ?

Je suis donc obligé d'avoir un stock, qui est à son maximum le jour où nous faisons l'inventaire. Si nous faisons l'inventaire au 31 décembre, il serait déjà diminué ; si nous le faisons au 1^{er} avril, il serait encore inférieur ; pour suffire aux demandes, notre stock n'a absolument rien d'exagéré.

J'ai dit, l'année dernière, peut-être pas à vous, Monsieur, mais à un autre actionnaire, que je regrettais plutôt que ce stock ne fût pas plus élevé ; je n'ai pas changé d'avis, car notre stock est normal, il ne pourrait avoir d'inconvénient que dans le cas où un conseil l'estimerait à un prix trop élevé et modifierait ainsi comme le bénéfice industriel.

Un actionnaire. — Peut-on savoir la quantité vendue pendant l'exercice et à quel prix à peu près ?

M. le président. — Permettez-moi de vous dire que vous entrez dans des détails que je crois dangereux. Nous avons un marché difficile, et je ne crois pas intéressant pour l'actionnaire de savoir qu'on a vendu 25 ou 50 francs plus ou moins cher; l'intéressant pour lui est de connaître le résultat définitif de l'année.

Quant au prix moyen, si je vous dis qu'il a été inférieur au prix actuel, cela ne vous apprendra rien et cela peut nous gêner. Ces Messieurs de la presse sont très aimables, mais ils n'en mettent pas moins dans leur journal tout ce que nous disons.

Un actionnaire. — Je ne trouve pas cela plus mauvais, car au moins, on sait quelque chose. C'est justement quand on ne sait rien que circulent les bruits les plus fantaisistes : l'un dit que le prix a atteint six mille francs, l'autre que l'on a oublié les héritiers Chouvalof. On pourrait peut-être éviter tout cela.

M. le président. — Plusieurs actionnaires sont venus nous demander des explications, et je me suis toujours efforcé de leur donner tous les renseignements qui pouvaient les intéresser ; si vous me faites l'honneur de venir, nous causerons très volontiers et beaucoup plus librement qu'en assemblée.

Le même actionnaire. — J'en serai charmé, mais il y a d'autres actionnaires.

M. le président. — Alors, il faut faire confiance à votre conseil, il n'y a pas d'autre moyen.

Le même actionnaire. — Nous lui faisons confiance depuis longtemps, mais nous voulons avoir des éclaircissements.

Un actionnaire. — Quelle utilité y a-t-il à conserver à l'actif le chiffre des obligations achetées et au passif le chiffre des obligations émises ?

M. le président. — C'est une question de comptabilité. Nos commissaires nous ont dit que c'était la forme la plus employée, est-ce bien la peine de venir modifier aujourd'hui la forme du bilan ? (Approbation.)

Le même actionnaire. — Il y a une augmentation de 410.000 francs de bénéfice ; cette augmentation provient-elle de l'augmentation du prix du métal, ou au contraire de la quantité livrée ?

M. le président. — Elle provient des deux : on a livré plus et à un prix plus élevé.

Le même actionnaire. — Quelle est, d'après vous, le danger du remplacement du platine par des corps nouveaux, dans les industries qui s'en servent actuellement ?

M. le président. — Vous me posez une question à laquelle il m'est difficile de répondre. Les industriels qui remplacent le platine ne savent peut-être pas encore exactement eux-mêmes les résultats qu'ils pourront obtenir ; on remplace le platine par de l'or, ou en or doublé de platine ; le support est en or, on fait un plaquage de platine. Cela donnera-t-il les résultats qu'on en attend ? Je l'ignore, je ne suis pas technicien, il faudrait s'adresser à quelqu'un fabriquant des produits chimiques. Il ne semble pas que cela donne toute satisfaction, mais c'est une pure supposition.

Un actionnaire. — Une partie des questions que je voulais poser l'a été plus éloquemment et d'une manière plus complète par l'actionnaire qui a pris le premier la parole ; toutefois, des questions posées et des réponses qui ont été faites, il est resté dans mon esprit un certain trouble, que je serais très heureux d'élucider, et qui est je crois partagé par d'autres actionnaires.

Il nous est difficile de vous rendre individuellement visite, vous n'avez pas assez de temps à nous consacrer.

M. le président. — J'ai toujours reçu les actionnaires qui ont bien voulu se présenter.

Le même actionnaire. — Ce qui me trouble, c'est le mouvement extraordinaire qui s'est produit cette année dans les cours du platine. À ma connaissance, les débouchés qui sont assurés à ce métal précieux n'ont pas varié, et même plutôt des débouchés nouveaux se sont ouverts dans la bijouterie qui a toujours d'autant plus recours aux métaux que ceux-là deviennent plus précieux. Dans l'industrie chimique, l'industrie de l'acide sulfurique, tous ceux qui s'occupent de cette industrie savent très bien que les industriels installés pour la concentration de l'acide sulfurique n'ont point cherché à

écouler leur vieux platine. Si je me permets de prendre la parole, c'est que je suis un peu au courant de ces questions ; je ne crois donc pas que le platine ait trouvé beaucoup d'occasions de s'offrir sur le marché et que, par rapport à la production, la quantité est insignifiante, une centaine de kg au maximum.

En tous cas, la Compagnie, par son stock et presque par son monopole de fait, était à même d'entraver l'élévation du cours. Cela a même amené un trouble, un certain discrédit simplement d'apparence sur la valeur très sérieuse de notre Compagnie. C'est précisément ce qui m'étonne, puisque nous savons que les débouchés en Amérique, dans l'art dentaire, et d'autres applications, n'ont pas diminué.

Par quoi a été justifié le cours de six mille francs ? Est-ce une augmentation de consommation dépassant votre stock, autrement dit, est-ce un excès de demandes par rapport à la production . Si c'est ce fait, alors ne s'explique nous la dégringolade des cours du métal.

Dans les cours des métaux, il y a certainement des périodes de hausse et de baisse qui sont étudiée par les métallurgistes, mais non pas dans ces limites. Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le président, si vous pouviez dissiper l'impression de malaise que j'ai et calmer l'appréhension de vos actionnaires qui ne sont pas tous de gros capitalistes, mais qui cherchent à faire des placements avantageux pour l'avenir.

La seconde question est la suivante. J'ai étudié quelque peu les variations de cours pour l'exercice dont vous nous rendez conte aujourd'hui. La différence de bilans comporte un bénéfice de 240.000 francs par rapport à l'exercice précédent, qui ne paraît pas être en rapport avec la différence des cours. En somme, le prix de revient du métal est le même, vous avez même facilité le mode d'exploitation par des dragues.

M. le président. — La nouvelle drague ne fonctionne pas encore !

Le même actionnaire. — Mais l'exploitation n'en a pas diminué.

M. le président. — Non, mais il y a certains salaires qui ont été augmentés dans une très grande proportion.

Le même actionnaire. — Dans un métal précieux comme le platine, la différence de salaire ne peut pas justifier la hausse qui a eu lieu. Du moment que vous avez un rendement à la mine à peu près le même, un prix de revient à peu près le même, comment se fait-il que vous ne fassiez toucher du doigt qu'un bénéfice de 340.000 francs, alors que la différence des cours est beaucoup plus sensible.

Ma troisième question n'est plus d'ordre technique, mais purement financière ; je vous demande de vouloir bien y répondre d'une manière très nette. Je n'entre nullement dans le différend Chouvalof, je sais la discrétion à laquelle vous êtes tenu pour mener les négociations à bien et je vous prie de répondre par oui ou par non à ma question : Est-ce que la Compagnie du Platine a fait une réserve de 500.000 francs ou roubles, je ne sais au juste, en vue d'un procès éventuel ? L'arrangement devant intervenir sans procès, que sont devenus les 500.000 francs ou roubles, mis en réserve en vue du procès éventuel ?

Président. — Sur le premier point, je crois avoir déjà répondu. En ce qui concerne le prix du platine, je vous ai déjà dit que le prix du platine a monté parce que, dans les derniers mois de l'année dernière, les consommateurs, voyant que la hausse se faisait, ont acheté au delà de leurs besoins ; il a pu augmenter également parce qu'en Amérique, on aurait eu certaines craintes sur la situation en Russie. Mais je ne prends pas ces explications à mon compte car leur exactitude n'a pu être vérifiée.

Un actionnaire. — Je l'espère !

M. le président. — Au point de vue du vieux platine, je regrette de ne pas être de votre avis et, à cet égard, je vous réponds très nettement que ce n'est pas par cent kg, mais par plusieurs centaines de kg qu'il en est venu sur le marché.

Nous nous sommes renseignés, il s'est déclassé dans certaines industries des appareils dans des proportions considérables. Cela ne doit d'ailleurs pas jeter le trouble dans vos esprits.

Il est venu beaucoup plus de platine que vous le supposez...

Le même actionnaire. — En nature ?

M. le président. — En nature. Je ne m'occupe que du platine métal. Les fabriques d'acide sulfurique ont remis sur le marché une quantité importante de vieux platine. Elles ont fait des essais ; j'espère qu'ils ne réussiront pas aussi bien qu'elles le désireraient.

Il y a une consommation qui n'a pas baissé, c'est l'art dentaire et la bijouterie ; il y a même une certaine tendance à la hausse ; quant aux fabriques de produits chimiques, elles ne demandent plus rien puisqu'elles font des essais actuellement. Il n'y a toutefois pas lieu de voir la situation si en noir. Elle a été très troublée, les esprits ont été inquiets, mais il ne faudrait pas exagérer cette inquiétude, la situation ne le comportant pas.

En ce qui concerne la réserve de 500.000 francs, si nous l'avions faite, c'est que nous aurions déjà considéré que nous étions en faute...

Un actionnaire. — Cela a été dit dans la *Cote de la Bourse et de la Banque*, et dans d'autres journaux financiers.

M. le président. — Laissez-moi vous répéter que nous ne faisons aucune communication à la presse ; nous considérons que nos communications ne doivent être faites qu'à nos actionnaires.

Le même actionnaire. — Un démenti formel de votre part porterait certainement ses fruits. Par un non, vous démentez tous les bruits.

M. le président. — Je vous répète que, généralement, on ne fait de réserve en vue d'un procès que quand on croit avoir des chances de le perdre ; nous sommes convaincus de notre droit et, de plus, il n'y a pas procès.

Le même actionnaire. — Donc, il n'y a pas de réserve.

M. le président. — Donc il n'y a rien.

Un actionnaire. — Je vous demanderai la confirmation d'un bruit relatif à l'intention du conseil de demander la suppression de la cote à terme.

M. le président. — La question a été agitée parmi nous, et il est fort probable que nous demandions la cote au Parquet et au comptant seulement.

M. Zadaks. — Vous avez répondu à plusieurs reprises, quand on vous a demandé la raison de la hausse, que l'Amérique était une des causes de la hausse. D'après les cours du platine que j'ai devant moi, je constate qu'au moment de votre dernier bilan d'octobre de l'année avant dernière, le platine valait 3.460 fr. environ. En janvier, il est à 3.580, en février à 3.700, en juillet à 3.860, le 23 juillet 4.030, en septembre, 4.250, en octobre 4.600. La hausse est donc venue après octobre ; 5.000 et 6.000 au mois de décembre. Je me permets de vous demander cette explication, parce que les craintes américaines sur la raréfaction du platine sont bien antérieures au mois de décembre.

M. le président. — Je vous rappelle que je ne prends pas à mon compte cette réflexion qui nous avait été faite et que je vous communique telle quelle.

Un actionnaire. — La conséquence a pu se produire en décembre, et les achats se faire en avril ou en mai.

Un actionnaire. — Pouvez-vous nous dire si la Société de Saint-Gobain a écoulé son stock de 200 ou 300 kg ?

M. le président. — Je n'ai pas nommé la Compagnie de Saint-Gobain.

Le même actionnaire. — Admettez que je ne le nomme pas. Pouvez-vous nous dire si le stock est écoulé aujourd'hui et si nous n'avons plus de craintes pour les cours ?

M. le président. — Je ne me hasarderai pas à vous donner une assurance comme celle-là, car il peut en venir d'autres. Nous estimons cependant qu'en ce moment, la situation s'est singulièrement améliorée et que le marché a l'air de reprendre son équilibre.

Le même actionnaire. — On a dit qu'on avait trouvé des alliages de différents métaux, fusibles seulement à une température aussi élevée que pour le platine ; avez-vous des renseignements à cet égard ?

M. le président. — L'honorable actionnaire qui vient de parler pourrait peut-être vous donner des renseignements ; quant à moi, j'en suis incapable. Toutefois, d'après ce qui nous est revenu, un certain nombre d'usines de produits chimiques où l'on a cherché à remplacer les instruments de platine par des alliages n'en auraient pas obtenu tous les résultats qu'on en attend, mais il n'y a que l'expérience qui pourra définitivement nous renseigner.

Un actionnaire. — Il a été fait différents essais dans la bijouterie ; aucun n'a donné de résultats.

M. le président. — Il y a certains usages pour lesquels le platine ne peut pas être remplacé.

M. le baron de l'Espée. — L'augmentation de 500.000 francs du poste « Comptes courants » est-elle motivée uniquement par des avances pour livraison de minerai ?

M. le président. — L'augmentation est motivée par deux raisons : la première est que, lorsque l'occasion se présente de trouver du minerai de platine dans de bonnes conditions, nous l'achetons ; ce platine n'est pas toujours ouvrable immédiatement, mais nous sommes souvent obligés de faire une avance.

Un actionnaire. — Au sujet de la question du marché à terme soulevée tout à l'heure, il ne faut pas oublier qu'il y a des positions en coulisse. Vous avez répondu que vous feriez passer les titres au Parquet, au comptant ; je crois que cela amènerait un déclassement des titres forcé, parce que les reports seraient dénoncés, ce qui occasionnerait une baisse très sensible.

M. le président. — Le conseil examinera cette question avec le plus grand soin, en tenant compte de la situation actuelle ; vous pouvez être assurés que sa décision sera prise de manière à éviter, autant que possible, toute secousse.

Un actionnaire. — Il serait bon de savoir si les actionnaires sont partisans de cette suppression.

M. le président. — La question n'est pas à l'ordre du jour, il n'est pas possible de la mettre aux voix ; d'un autre côté, tous les actionnaires ne sont pas présents et nous ne pourrions avoir une opinion générale.

(Il est ensuite procédé au vote des résolutions dont nous avons donné le sommaire dans notre numéro d'hier soir.)

LES RÉOLUTIONS

M. Zadaks. — J'ai vu, par le sourire bienveillant de quelques-uns de mes amis, que je ne les incommoderai pas en disant encore un mot.

Je suis parfaitement convaincu que la majorité est toujours au bureau, et que ce que nous disons ou rien, c'est la même chose. Vous le saviez bien aussi, Monsieur le président, aussi n'est-ce que par politesse que vous avez tenu compte des observations que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

J'espère tout de même que la publicité de cette réunion aura une répercussion. Aussi je vous demande avec insistance de vouloir bien prendre note de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, afin que dans le prochain exercice, qui promet d'être brillant, puisque la hausse s'est faite depuis le mois d'octobre, et que, ne nous convoquant que huit mois après, vous savez ce que sera cet exercice, vous n'oubliez pas vos pauvres actionnaires (rires). Pour faire 3 % de notre argent, nous n'avons qu'à acheter de la rente française

M. le président. — Pardon ! 6 %.

M. Zadaks. — Je parle du cours actuel.

Un actionnaire. — Mais les actions ont diminué de moitié.

M. Zadaks. — Je vous demande avec insistance quand vous ferez vos comptes, de ne pas trop amortir d'obligations et de penser un peu à mettre un peu de beurre sur notre pain bien sec.

M. le président. — En pensant à vous, nous penserons à nous-mêmes.

Un actionnaire. — Le conseil a-t-il tenu compte de la lettre que je lui ai adressée, par laquelle je le priais de s'entendre avec le Crédit Industriel pour que les actionnaires aient le droit de déposer gratuitement leurs titres dans cet établissement ?

M. le président. — À la suite d'un accord que nous venons de faire avec le Crédit Industriel, les actionnaires de la Compagnie du Platine pourront, à partir de ce jour, mettre en dépôt dans les caisses de cet établissement, et cela gratuitement, leurs actions de la Compagnie.

Il n'y a pas d'autres observations ?

La séance est levée.

Le Platine (*Gil Blas*, 21 juin 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie industrielle de platine a eu lieu le 19 juin, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil.

Il résulte des comptes qui lui ont été soumis que les bénéfices de l'exercice 1905-1906 se sont élevés à la somme de 1.397.229 fr. 15, en augmentation de 340.992 fr. 75 sur ceux de l'exercice précédent.

Après avoir entendu la lecture des rapports et les explications fournies par le président en réponse à des questions posées par plusieurs actionnaires, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1905-1906 tels qu'ils lui étaient présentés et fixé le dividende y afférent à 15 fr. par action en augmentation de 2 fr. 50 sur celui de l'exercice précédent.

Ce dividende sera mis en paiement sous déduction des impôts à partir du 1^{er} octobre prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. Buffet comme administrateur, en remplacement de M. Marié [Marlier], décédé, et réélu MM. de Barteneff, Buffet ¹⁴, Collignon, Lévy et Pinaud, administrateurs sortants.

Elle a renouvelé, pour l'exercice en cours, les pouvoirs de MM. Frotier et La Bonnardière, commissaires des comptes.

LE MARCHÉ DU PLATINE (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 juillet 1907)

On sait que le marché du platine est presque entièrement entre les mains de la Compagnie industrielle du platine, dont la production atteint chaque année de 200 à 220 pouds (16,38 kg.). Malgré des difficultés de main-d'œuvre, diminuées il est vrai par l'emploi des dragues, malgré l'insécurité politique dans l'Oural, les procès avec les propriétaires, etc., les travaux de cette société se sont poursuivis régulièrement en 1906. On en jugera par les explications suivantes qui ont été fournies par le président à l'assemblée générale tenue mercredi dernier :

Grâce à un temps exceptionnellement favorable pendant la durée des lavages et à l'affluence de la main-d'œuvre attirée par les augmentations de salaires, la production a dépassé sensiblement les prévisions en 1905-1906. D'autre part, le chiffre des ventes a

¹⁴ Paul Buffet (1857-1927) : fils de Louis Buffet, ancien parlementaire des Vosges. Administrateur du CIC (1899-1929), son représentant dans diverses sociétés. Il cède en 1925 sa place au conseil du Platine à son fils André :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

suivi une progression ininterrompue dont la conséquence a été un accroissement parallèle des prix de vente.

L'envolée des cours du métal a été, en effet, le fait capital du dernier exercice. Alors qu'il se tenait, au début de l'année, aux environs de 3.500 francs le kg, le prix du métal a dépassé 4.000 fr. en juillet, atteint jusqu'à 6.000 fr. en décembre. Il est retombé, depuis lors, aux environs de 4.000 francs et se tient encore au plus bas.

Le président du conseil donne d'intéressantes explications au sujet de ces fluctuations fantastiques. La hausse, justifiée par l'augmentation de la demande, a été stimulée en novembre et décembre par des achats spéculatifs provenant surtout d'Amérique, qui dépassaient les besoins immédiats de la consommation dans la crainte d'un renchérissement excessif et définitif, peut-être aussi, dans l'appréhension de troubles en Russie ; à un moment, les ventes avaient augmenté de 50 % ; mais les hauts cours ont ralenti la demande, suscité, en même temps par centaines de kg, des offres d'appareils en platine auquel certains industriels espéraient substituer un outillage de moins de valeur, en or ou en métal mixte à base d'or et de platine. Le président du conseil ignore jusqu'à quel point ces combinaisons peuvent réussir. Il croit, toutefois, que la baisse du platine ne peut plus guère s'aggraver.

Des renseignements intéressants ont été fournis aussi au sujet du différend avec les héritiers Chouvaloff, qui fournissent à la société une quote-part importante de sa production. Il n'y a pas de procès, mais simplement un désaccord sur l'interprétation d'un article du contrat actuel : des négociations sont actuellement ouvertes pour la modification et la prolongation de ce contrat.

(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1907)

Long historique sur le platine, puis de la Cie. [rien de neuf par rapport à ce qui suit]
Le platine a été découvert pour la première fois en Colombie bien avant qu'on le trouvât en Russie, ce qui remonte à 1825
Elle permet à la Compagnie du platine de réaliser encore de larges bénéfices

LE MONOPOLE DU PLATINE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 février 1908)

La Compagnie industrielle du platine convoquera prochainement ses actionnaires en vue d'une augmentation de capital de 16 millions à 20 millions. Cette augmentation a pour objet l'achat de divers terrains platinifères dans le voisinage de ceux déjà exploités par la Compagnie et l'absorption d'une société anglaise assez importante de l'Oural. Par cette augmentation de capital, la Compagnie industrielle du platine se trouvera, en mesure d'exercer un contrôle plus complet sur le marché du métal. Cette augmentation de capital ne serait d'ailleurs réalisée prochainement que pour un chiffre de 2 millions, correspondant à 8.000 actions au pair de 250 fr., les titres seront, bien entendu, émis avec prime, mais les actionnaires n'auront privilège de souscription que sur la moitié du capital.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Le Platine
(*Gil Blas*, 28 février 1908)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle de platine se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, hier, 26 février, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil.

43.085 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée avait à statuer sur une proposition d'augmentation du capital social.

Après avoir entendu la lecture du rapport et les explications complémentaires fournies par le président, relativement à certaines concessions enclavées dans celles de la Compagnie et que cette dernière a tout avantage à acquérir, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de 4 millions de francs, en le portant de 16 à 20 millions, par la création de 16.000 actions nouvelles de 250 francs chacune.

Ces actions seront émises en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions que le conseil jugera convenables.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mars 1908)
(*Gil Blas*, 22 mars 1908)

Les comptes de l'exercice clos le 30 décembre dernier de la Compagnie industrielle du platine, qui seront soumis à la prochaine assemblée générale, font ressortir un solde créditeur de 2.500.000 francs environ, contre 1.397. 229 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende qui sera proposé variera, croyons-nous, entre 16 et 20 francs, contre 15 francs répartis l'an dernier.

(*Le Journal des finances*, 16 mai 1908)

L'action Platine fait contraste avec le reste du marché. Elle a cependant regagné, à la fin de la semaine, une partie du terrain perdu.

Les comptes au 30 septembre 1907, qui seront présentés à l'assemblée du 14/27 mai prochain, font ressortir un bénéfice net de 2.461.345 fr., en augmentation de 1.064.116 fr. sur celui de 1905-06, qui, joint au reliquat de. 180.764 fr. de l'exercice précédent, forme un solde disponible de 2.642.110 fr. 80.

Les « valeurs disponibles » sont portées au bilan pour 7.137439 fr., en augmentation de 42.529 fr. 70, et comprennent les espèces en caisse et en banque pour 1 million 261.627 fr., le platine et autres métaux précieux pour 5.875.511 fr. Les quantités de platine et d'or restant en stock en fin d'exercice ont été inventoriés à un prix inférieur aux prix de vente réalisés jusqu'à ce jour.

Les comptes débiteurs sont en augmentation de 385.922 fr. ; la différence provient, en très grande partie, de l'augmentation du cautionnement versé aux héritiers Chouvaloff, en vertu du nouveau contrat passé avec eux au cours de l'exercice.

Le nombre d'obligations rachetées s'est accru de 304 ; le total d'obligations rachetées était, au 30 septembre, de 7.142, pour une valeur de 3.428.850 fr. Il restait encore, à cette date, 8.638 obligations en circulation.

Il sera proposé à l'assemblée un dividende de 20 fr. par action.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 mai 1908)

Rarement marché a été aussi agité que celui du platine ne l'a été pendant les années 1906 et 1907. À une hausse désordonnée qui, on s'en souvient, porta le cours de ce métal au delà de 6.000 fr. le kilogramme fin décembre 1906, succéda, sans transition aucune, une brusque réaction, suivie elle-même d'une non moins brusque reprise, puis d'une nouvelle dépression.

La moyenne des cours s'est cependant établie à un niveau élevé, et la Compagnie industrielle du platine — jusqu'à présent la principale productrice de ce métal — a pu réaliser pendant l'exercice 1906-1907 des bénéfices très supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Les comptes au 30 septembre 1907, que nous avons analysés dans notre numéro du 11 mai dernier font, en effet, ressortir un bénéfice de 3.485.279 fr. 25 sur ventes de platine, soit, en chiffres ronds, 1.000.000 de plus qu'en 1905-1906. La plus-value des bénéfices nets n'a pas été moins importante : ils sont passés de 1.397.229 fr. 15 en 1905-1906 à 2.461.345 fr. 85 pour 1906-1907. Le conseil d'administration n'a cependant pas jugé à propos d'augmenter le dividende dans les mêmes proportions, et le chiffre proposé à l'assemblée du 27 mai, et ratifié par elle, a été 20 fr. par action contre 15 fr. précédemment ; nous avons montré que cette mesure de prudence était indispensable, et qu'elle n'assurait même pas la stabilité du dividende qui devra être étendu, cette année, aux 16.000 actions nouvelles de 250 fr. récemment créées. L'exercice en cours n'est pas encore assez avancé pour qu'on puisse faire, à cet égard, des pronostics certains ; mais, étant donné la baisse profonde des prix du métal, le mauvais état du marché, la crise de la joaillerie, il est dès à présent très probable que les résultats de l'exercice en cours ne seront pas, à beaucoup près, aussi brillants que ceux de 1906-1907.

C'est du moins l'impression qui se dégage de la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1906-1907. Touchant le marché du platine, c'est-à-dire la question principale pour la Compagnie, il constate que la hausse extraordinaire des derniers mois de 1906, pour avoir été de courte durée, n'en a pas moins troublé profondément le marché. Elle a poussé à la surproduction, en même temps qu'elle amenait certaines industries à rechercher les moyens de remplacer le platine par d'autres produits, ce qui eut pour effet de rendre disponible une quantité importante de vieux métal qui vint peser lourdement sur les cours. D'où la première dépression. Quant à la seconde, celle qui a suivi la reprise, et qui s'est aggravée depuis, ramenant les cours bien au-dessous de 4 000 francs, elle semble avoir été surtout le fait de la crise américaine. De ce chef, encore, on a enregistré des venues de vieux métal, et aussi des réalisations de minerais achetés en quantités importantes par la spéculation.

La Compagnie a, d'autre part, subi, du fait de la hausse du métal, un contre-coup imprévu : l'augmentation des charges résultant de l'entretien de la police privée qui assure les transports de minerais et qui défend les concessions contre les incursions de « pirates », les tentatives de pillage ayant été plus nombreuses, en raison de ce que le butin était exceptionnellement tentant. Ces vols gênent beaucoup la Compagnie, en l'empêchant de contrôler le marché, soient qu'ils aient été pratiqués par des ouvriers qui mettent purement et simplement du platine dans leurs poches, soient qu'ils proviennent d'une exploitation clandestine de certaines concessions, difficiles à garder en raison de leur éloignement ou de leur étendue. Le produit de ces malversations est cédé à des recéleurs qui vendent le métal dans des conditions impossibles à prévoir ; suivant le rapport, ces ventes auraient été pour beaucoup dans les fluctuations — que nous avons rappelées — des cours du métal, car elles échappent complètement au contrôle de la Compagnie, ainsi d'ailleurs que les retours de vieux métal.

Questionné au sujet de l'état actuel du marché, le président a dû, après la lecture du rapport, compléter à ce sujet les indications de ce document. On vend actuellement du platine, a-t-il déclaré, mais on en vend moins ; la grande bijouterie, qui emploie ce

métal pour la monture des diamants, en consomme peu. La crise du diamant a donc sur les prix du platine une influence sinon prépondérante, du moins très réelle, comme nous l'avons maintes fois affirmé. Dans la bijouterie courante, et dans l'industrie, la crise est moins aiguë ; la consommation est cependant ralentie, dans la seconde de ces deux branches, mais il semble que certaines industries qui avaient tenté de remplacer le platine par d'autres procédés n'en soient pas satisfaites, et qu'elles devront revenir à l'emploi du platine.

Un autre point préoccupe fortement les actionnaires : la Compagnie paraissait menacée de perdre son monopole de fait, en raison de tentatives qui auraient été faites par des Américains pour s'assurer des gisements platinifères dans l'Oural. Le président estime qu'en prenant une participation assurant à la Compagnie industrielle du platine la majorité dans la Compagnie Platina, il a fait échec aux tentatives en question (c'est dans le but de prendre cette participation qu'a été réalisée l'augmentation de capital rappelée plus haut, à propos du dividende.) Quant aux rumeurs répandues plus récemment, elles paraissent s'appliquer à des négociations engagées par les héritiers du comte Chouvaloff avec une société anglaise pour lui vendre ou lui louer leurs placers platinifères. Cette combinaison, en admettant qu'elle réussisse, n'affecterait pas la Compagnie industrielle ; le contrat qu'elle a passé avec les héritiers Chouvaloff passerait simplement à la société qui exploiterait leurs placers.

Ce contrat a été révisé et modifié à l'amiable au cours de l'exercice, sur des bases que le conseil d'administration estime satisfaisantes. En échange de concessions que la Compagnie a dû consentir, notamment d'une augmentation dans le chiffre des avances qu'elle fait aux héritiers Chouvaloff, elle a obtenu la possibilité de conserver pendant très longtemps son rôle d'intermédiaire dans la vente de leur production.

On aurait enfin aimé savoir quel est exactement le prix actuel du platine, sur lequel on discute si âprement depuis quelque temps, mais, là-dessus, rien de précis n'a été dit. Le président a fourni beaucoup de chiffres, il nous a appris qu'en 1907, le prix avait été de 4.050 fr. de mars à juin, puis qu'il s'était relevé en juillet et août, etc., mais il a omis d'indiquer le seul chiffre qu'on espérait connaître : les assemblées de la Compagnie industrielle du platine ne se passent d'ailleurs jamais sans qu'on ait à enregistrer une partie de cache-cache de ce genre.

Le prix de revient a été alourdi, par des frais exceptionnels, ainsi que nous l'avons dit. La Compagnie s'applique à le réduire. Nous n'entrerons pas dans le menu détail des installations auxquelles elle a procédé dans ce but : elle poursuit d'une manière générale la substitution des procédés d'extraction mécanique à la main-d'œuvre, dont le coût reste très élevé.

L'assemblée a ratifié les propositions qui lui étaient faites relativement à la répartition des bénéfices ; le dividende est donc fixé à 20 fr. et sera mis en paiement le 1^{er} octobre 1908 ; il laisse un report à nouveau de 368.891 fr. 15.

À titre extraordinaire, elle a rendu définitive l'augmentation du capital, en reconnaissant la sincérité de la déclaration de souscription des actions, dont le placement, ainsi qu'il a été rappelé à un actionnaire, était garanti par un syndicat.

La question de l'actionnaire révélait une ignorance excusable des conditions dans lesquelles s'est faite l'augmentation de capital ; nous avons signalé, en temps voulu, le mystère et la discrétion qui ont entouré cette opération ; ils ont bien abouti à la souscription intégrale du nouveau capital, mais seulement par quelques privilégiés.

L'assemblée annuelle de cette société s'est tenue le 27 mai dernier sous la présidence de M. Bonnardel, président au conseil d'administration. À ses côtés ont pris place les deux plus forts actionnaires : M. Picot, représentant le Crédit industriel et commercial, et M. Bernet, représentant la Compagnie française des mines d'or [Cofrador].

Bien qu'au cours de l'exercice, la situation soit redevenue à peu près normale en Russie, la société a continué à faire escorter ses transports de minerais et de fonds par une police nombreuse ; si ces mesures grèvent quelque peu le prix de revient, elles ont du moins une incontestable utilité.

Aucune grève n'a éclaté et les interruptions de travaux n'ont eu qu'une courte durée. La main-d'œuvre a été abondante. Malgré les pluies qui ont ralenti les lavages, les prévisions de production se sont presque intégralement réalisées. Pour abaisser le prix de revient, l'extraction mécanique se substitue de plus en plus à la main-d'œuvre dont le coût reste élevé. Une nouvelle drague laveuse a été construite en Allemagne ; une autre vient d'être achetée à une société russe.

En prévision de la suppression prochaine d'entrée en franchise du matériel d'exploitation, la société étudie la question de construire ses dragues elle-même. Les différends entre la Compagnie et les héritiers Chouvaloff, un de ses plus grands producteurs de l'Oural, se sont terminés par une transaction amiable. Les cours du platine ont atteint vers le milieu de 1907 les cours les plus élevés qui aient été vus. Les fluctuations, qui ont passé de 6.050 à 4.050, ont profondément troublé le marché.

Il n'est pas possible d'émettre de prévisions sur la durée de la crise. Mais il est manifeste que les besoins de la consommation tendent à augmenter.

Le solde bénéficiaire d'e l'exercice atteint, avec les reports antérieurs 2.642.110 fr. 80 contre 1.064.116 francs 70 en 1906.

Le dividende a été fixé à 20 fr. contre 15 fr. précédemment. Après la lecture du rapport, M. Bonnardel a donné d'intéressantes explications qui ont été accueillies par les applaudissements de rassemblée..

Il ressort de ces explications que la situation de la société est des plus satisfaisantes et que les industriels qui, au moment de la hausse du platine, avaient remplacé ce métal par d'autres produits, ont éprouvé des mécomptes avec ces produits et reviennent les uns après les autres au platine. On dit que des ingénieurs américains parcourent l'Oural en vue d'acheter des placers platinifères ; ce bruit est inexact, il a pu prendre naissance dans les négociations que les héritiers Chouvaloff auraient entamées en vue de céder leurs concessions. Si ces négociations aboutissaient, les intérêts de la Compagnie ne seraient nullement lésés ni amoindris, quelle que soit la nationalité de la société qui succéderait aux héritiers Chouvaloff.

Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité.. Cette réunion a été suivie d'une assemblée extraordinaire qui a reconnu la sincérité de la dernière augmentation de capital. Les 16.000 actions nouvelles de 250 fr. ont été souscrites par 514 personnes qui ont versé le premier quart plus la prime.

(*Le Journal des finances*, 1^{er} août 1908)

L'action Platine a été influencée par un bruit d'après lequel les placers de la région de Perm auraient été dévastés par les inondations.

Compagnie industrielle du platine
(*Gil Blas*, 17 octobre 1908)

D'après les résultats de l'exercice qui vient de se clore, il est permis de considérer comme certain qu'aucun dividende ne sera distribué aux actions pour cet exercice.

On sait d'autre part, que les producteurs de platine en Russie, se trouvant aux prises avec de grandes difficultés par suite de l'accumulation des stocks, s'étaient adressés au gouvernement et à l'État pour obtenir une aide financière.

LETTRE DE RUSSIE

Pourquoi l'on parle d'une crise de l'industrie platinifère. — La situation exacte de l'industrie du platine. — Un document inédit. — Une découverte de nouveaux gisements

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 décembre 1908)

Saint-Pétersbourg, le 26 nov./9 déc. 1908.

Les prix du platine sont maintenus aux environs de 4.000 fr. le kilogramme, à Paris ; d'autre part, la Compagnie industrielle du platine a passé des accords avec les affineurs et elle négocierait avec des producteurs, actuellement indépendants, en vue d'une entente. Il semblerait donc que tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pourtant, on s'entretient ouvertement, dans l'Oural, de la « crise de l'industrie du platine ». On en a la preuve dans une brève communication qui a paru tout dernièrement dans le *Journal officiel russe*, et dont vous avez eu connaissance.

Il y était dit que « le Conseil du Congrès de l'industrie aurifère et platinifère du gouvernement de Perm, en présence de la situation difficile de l'industrie platinifère, est en train de faire des démarches pour faciliter le relèvement de l'industrie du platine dans l'Oural. Le Congrès sollicite, en conséquence, l'appui temporaire du gouvernement jusqu'à ce qu'il ait été statué, dans les sphères officielles, sur la question du monopole du platine. La requête tend à faire autoriser la Banque de l'État à consentir des avances aux producteurs contre garantie du minerai de platine au taux de 5 % l'an à raison de 16.000 roubles par pond à 83 0j0. Ce chiffre correspond à 192 rb 77 par chaque 010 de métal pur contenu dans le minerai ou enfin à 19.277 rb. par pond de minerai à 100 % ».

Voilà donc qui est acquis, il est bien question d'une crise de l'industrie du platine. On trouvera l'explication de ce qui, à première vue, peut paraître une énigme, dans un document inédit que nous avons pu nous procurer, savoir : *Le Rapport de la section technique de la Société des ingénieurs de Paris*. Ce document contient nécessairement certaines informations, déjà connues des lecteurs de la *Cote* qui ont été tenus au courant de la question du monopole du platine ; néanmoins, il forme un tout complet et nous croyons, pour cette raison, devoir le reproduire presque *in extenso*.

*

* *

Tout d'abord, dit le rapport, il est indispensable de remarquer que les industriels de l'Oural peuvent être divisés en deux catégories dont les opinions à l'égard du monopole du platine sont diamétralement opposées. La plus puissante, au point de la quantité de platine extrait, comprend les étrangers : la Compagnie industrielle du platine et la Société Platina. À ce propos, on peut mentionner que ces deux entreprises ne font qu'une depuis quelque temps, les actions Platina ayant été acquises par la Compagnie industrielle du platine à la suite de sa dernière augmentation de capital.

Ces deux compagnies ont extrait 164 pouds de platine, d'après les statistiques de 1907. Si à ce chiffre, on ajoute les 122,39 kg. obtenus par les héritiers de Chouvaloff et les usines Taguit, production vendue au Syndicat du Platine pour 10 ans, on voit que, sur la totalité du platine fourni par l'Oural en 1907, soit 329,6 pouds, il revient 84 % aux placers appartenant aux entreprises étrangères, ou bien aux industriels liés aux étrangers par des contrats à long terme. Il est bien évident que ce groupe de producteurs ne voudra jamais entendre parler de la monopolisation du commerce du platine par le Gouvernement étant donné qu'il jouit lui-même d'un monopole de fait sur l'extraction et le commerce du métal.

La seconde catégorie de producteurs, qui fournit environ 16 % de la production; est composée de petits industriels qui représentent, en quelque sorte, l'industrie nationale. Leur importance diminue d'année en année et il est visible que toute l'industrie russe passe graduellement aux mains des étrangers. Ces petits producteurs n'ont aucune influence sur le marché platinifère mondial, et ils sont naturellement obligés de suivre les fluctuations de prix fixées par le Syndicat.

Ce groupe industriel est impuissant à lutter avec le Syndicat, et, depuis bien longtemps, il discute des moyens de défendre ses intérêts. Mais beaucoup, parmi ces petits industriels, ont renoncé à la lutte et ont vendu leurs placers à des étrangers. D'autres, ne voyant aucune issue à cette situation critique, ont résolu de s'adresser au ministère des Finances, et de lui présenter un mémoire sollicitant de l'État des mesures susceptibles de réglementer les prix du métal.

Les producteurs rappellent que les seuls gisements connus sont situés dans l'Oural ; — que cette région fournit 97 % de la production mondiale; — que l'emploi du platine se généralise de plus en plus ; — qu'une grande partie du métal employé ne revient pas dans la circulation. Ils ajoutent que le platine extrait dans l'Oural est vendu à l'étranger à des prix exagérément bas et parfois inférieurs à ceux de l'or ; — que ce prix n'est nullement en rapport avec les qualités et la situation privilégiées du platine russe ; — que, par suite des fluctuations des prix du métal, la situation actuelle de l'industrie platinifère est devenue anormale ; — *qu'une crise sérieuse menace d'éclater.*

Le mémoire dit qu'il est indispensable d'adopter, pour cette raison, des mesures radicales afin de permettre aux industriels russes de sortir de cette situation. La mesure la plus rationnelle serait la monopolisation de tout le commerce du platine par le gouvernement. En effet, cette méthode, tout en assurant la défense des industriels de l'Oural, permettra au Trésor de retirer de la situation les avantages dont jouissent seuls les étrangers. De cette façon, l'Oural pourra enfin se développer librement et améliorer le sort de la population ouvrière.

Voici, dans ses grandes lignes, le projet soumis au gouvernement :

L'État promulguera une loi interdisant l'exportation du platine à l'étranger et autorisant par contre la réception du platine brut dans les caisses du Trésor à un prix s'harmonisant avec les frais d'extraction du métal. Ce prix se rapprochera sensiblement de 24.000 roubles par poud (3.920 fr. le kilogramme). Toute la réserve de platine accumulée entre les mains du gouvernement resterait immobilisée pendant une année ; à l'expiration de ce délai, le gouvernement procéderait à des enchères, tout en fixant le prix minimum de vente. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente sera partagée, le cas échéant, par moitié entre le gouvernement et les industriels. Tout s'effectuerait par les soins de la Banque de l'État.

Il convient d'observer que l'argent nécessaire pour mener cette opération à bonne fin ne sera pas utilisée en une fois, mais graduellement ; d'autre part, le gouvernement aura toujours en sa possession un stock de métal précieux, ce qui lui permettra d'émettre des billets en échange, exactement comme on émet des billets de banque gagés sur des stocks d'or.

Tout le minerai de la Banque de l'État sera traité dans l'une des usines d'affinage de la Russie, et, lors des mises en adjudication, il ne serait offert que du métal pur.

Le risque de l'État est nul dans cette combinaison ; on peut même affirmer qu'il réalisera d'importants bénéfices en gardant pour lui les menus avantages résultant du traitement des minerais (utilisation des métaux secondaires qui se trouvent dans le minerai de platine : osmium, iridium, etc.).

Enfin, le gouvernement pourra fixer des prix de platine très élevés, résultat parfaitement justifié par la situation privilégiée de la Russie au point de vue de la production mondiale de platine.

Il n'y aurait pas lieu de craindre non plus une surproduction de platine ; la production annuelle de l'Oural, même dans les périodes de prix élevés, comme en 1906, suffit à peine pour couvrir les besoins de l'industrie mondiale, que l'on peut évaluer à 419 pouds par an.

Pour faire ressortir la diminution des revenus tirés par l'État de l'industrie platinifère, les industriels ont réuni dans un tableau quelques statistiques fort instructives, donnant des indications sur le fléchissement du produit de l'impôt et des bénéfices réalisés par les entreprises platinifères :

	Montant de l'impôt perçu	Bénéfices industriels
1902	Rb. 60.000	1.259.601
1903	129.000	1.113.081
1904	86.680	1.136.814
1905	64.152	599.855
1906	24.282	221.107
1907	20.182	430.950

Il ne reste plus que quelques mots à dire du projet de M. Outiakov, également exposé dans les correspondances antérieures adressées à la Cote.

Le gouvernement, dans les périodes de baisse des prix du métal, au-dessous de 8 roubles le zolotnik, par exemple, pourrait reprendre aux industriels le platine à un prix déterminé et garder, par devers lui, les réserves jusqu'à ce que les prix remontent. À ce moment, le gouvernement lancerait sur le marché les réserves de métal accumulées ; dès que les prix atteindraient ou dépasseraient 8 roubles le zolotnik, le gouvernement suspendrait ses achats de platine aux industriels. La limite de prix donnerait lieu à une fixation, chaque année, suivant l'état du marché platinifère.

Par cette méthode, les industriels seront à l'abri des spéculations des étrangers, et le platine russe sera vendu à un prix normal.

*
* * *

L'initiative du mémoire remis au gouvernement vient uniquement des industriels, et le bureau du Congrès de Perm n'a pas participé du tout à la rédaction de la requête. Le Congrès est très indécis et il ne sait quelle attitude prendre ; il craint de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, et jusqu'à présent, il hésite à se prononcer en faveur de la Compagnie industrielle du platine et son groupe ou bien des menus producteurs. Comme on le voit, il se rend très bien compte que le monopole va tout à fait à l'encontre des intérêts de la Compagnie industrielle du platine.

*

* *

Tel est le document qui précise la situation de l'industrie du platine au point de vue des petits industriels. La communication officielle, mentionnée au début de la présente lettre, n'infirme en rien les conclusions de la note des ingénieurs de Perm ; en effet, le conseil du congrès, sans se prononcer sur la question du monopole, demande simplement au gouvernement d'autoriser la Banque de l'État à accorder des avances sur le minerai. Il s'abstient de conseiller au gouvernement l'adoption ou le rejet du monopole du platine, mais il est visible que sa sympathie va aux petits industriels.

Que fera le Gouvernement ? Il est difficile de répondre à cette question. D'un côté, il ne voudra pas déplaire aux étrangers, et surtout aux Français ; d'autre part, il lui sera infiniment désagréable d'abandonner les industriels russes à leur triste sort. On ne tardera vraisemblablement pas à être fixé.

P. S. — D'après les dernières nouvelles, il aurait été découvert, par hasard, sur les placers aurifères de M. Jadovski, dans l'Oural de riches gisements platinifères. Une entreprise serait en train d'être organisée pour l'étude et l'exploitation de ces terrains.

Platine
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1909)

L'action a peu varié. Des renseignements favorables ont été publiés récemment au sujet de l'industrie dont s'occupe cette société. Les producteurs sont maintenant groupés et on annonce la réunion prochaine, à Saint-Petersbourg, d'une conférence spéciale pour la régularisation du commerce du platine. Jusqu'à présent, le gouvernement a toujours démenti la nouvelle relative aux projets de monopole du commerce du platine. Son opinion actuelle à l'égard de cette question si importante pour l'industrie minière russe n'est pas encore connue.

Notons enfin que la production totale de platine dans l'Oural en 1908 s'est élevée à 4 884 kilogrammes, soit une diminution de 503 kilogrammes par rapport à l'année précédente. La diminution n'est due qu'à l'attitude réservée des producteurs de la Compagnie industrielle du platine, dans le domaine Bas-Tourinsk notamment. L'année 1908 a fourni d'ailleurs la plus petite production depuis dix ans.

LETTRE DE RUSSIE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mars 1909)

Le Platine. — La Compagnie industrielle du platine et ses difficultés. — La faiblesse des prix du métal. — Les négociations des héritiers Demidoff. — La monopolisation de l'industrie du platine par le gouvernement. — Un ordre du jour.

De notre correspondant particulier
Saint-Petersbourg, 22 fév./7 mars.

La situation de la Compagnie industrielle du platine se complique de jour en jour. Difficultés avec les affineurs, difficultés avec les propriétaires des placers Demidoff, difficultés pour la vente du métal, tel est le bilan actuel. En ce qui concerne le dividende, je ne suis nullement surpris des rumeurs qui circulent à Paris, et dont l'écho parvient jusqu'à nous ; dans les milieux compétents, on les trouve très justifiées. Il se

pourrait, par suite, que la Compagnie s'abstînt de toute répartition, l'avenir immédiat étant plus ou moins incertain.

Tout d'abord, les prix sont faibles et l'on affirme que la limite de vente, fixée à 3.900 francs est purement nominale. C'est ce qui résulte des renseignements qui nous parviennent des centres d'exploitation et même de l'étranger. À Ekaterinbourg, on dit que, depuis un mois, il n'y a pas eu une seule transaction en platine ; les offres font totalement défaut, les vendeurs ne jugeant pas le niveau actuel à leur convenance. Ce renseignement, qui a un caractère officiel, est très significatif. On cote le minerai de platine à 100 % 6 rb. 2 kop., celui à 83 %, 5 rb. le zolotnick.

*
* * *

En ce qui concerne l'ancien conflit avec les affineurs, on assure et, il est très probable que vous êtes fixé à ce sujet, que les arbitres se sont prononcés pour un prix de 3.285 fr. au lieu du prix fixé de 3.800 fr. pour la quantité de métal acquise pendant la durée de la crise. L'issue du différend est intéressante en ce sens qu'elle montre l'absurdité des limites exagérées ; elle prouve, une fois de plus, que personne ne peut échapper aux conséquences de la loi de l'offre et de la demande, et que la situation privilégiée de la Compagnie industrielle du platine ne la met pas à l'abri des lois de l'économie politique.

En ce qui touche les placers des héritiers Demidoff, vous vous souvenez que, d'après les dernières informations, les pourparlers relatifs à l'acquisition de terrains par la Compagnie industrielle du platine seraient en très bonne voie.

Dans la suite, on disait vaguement que le Gouvernement créait des difficultés à la cession des placers à des étrangers.

Malgré la contradiction de ces rumeurs, l'action Platine fut très énergiquement soutenue sur l'affirmation de l'extension du monopole de la Compagnie du platine.

Le regain de faiblesse de l'action Platine aurait cependant dû donner à réfléchir aux intéressés ; si réellement la Compagnie était sûre d'amener à elle les propriétaires des terrains Demidoff, que lui importait après tout de perdre une centaine de mille francs dans son procès avec les affineurs ou même de ne pas vendre de platine du tout pendant un mois ou deux ?

Ces petites difficultés n'auraient eu qu'une importance très relative et les prix de l'action auraient dû se maintenir beaucoup plus fermement. Or, les offres ne discontinuent pas, ce qui serait un mauvais signe au point de vue de la situation de l'entreprise.

D'après mes renseignements, les négociations avec les héritiers Demidoff-Prince San Donato seraient moins avancées qu'on ne le prétend généralement, ou plutôt l'issue des pourparlers est beaucoup plus incertaine pour la Compagnie du platine que cette dernière n'affecte de le croire.

Je vous ai signalé que des négociations se poursuivaient tant avec des capitalistes russes qu'avec des capitalistes étrangers, au sujet des moyens de développer l'exploitation des placers platinifères de Nijni-Taguil. Ceci vous prouvait déjà que les pourparlers n'étaient pas engagés avec la Compagnie industrielle du platine exclusivement.

D'après des informations puisées aussi bien dans les milieux intéressés que dans les sphères officielles, voici exactement quelle serait la situation des propriétés Nijni-Taguil. aux héritiers San Donato : L'administration de l'entreprise s'est heurtée, ces temps derniers, à d'assez grosses difficultés financières, par suite de l'impossibilité où elle s'est trouvée de payer le salaire des ouvriers ; elle se vit obligée, pour cette raison, d'entamer des négociations avec des capitalistes russes et étrangers, au sujet de la vente ou de l'affermage des placers platinifères. Ceci remonte au mois d'octobre 1908.

Tout d'abord, on parut réellement disposé à vendre les dits placers ; mais, aujourd'hui, la situation a complètement changé, et l'administration fait tous ses efforts, pour que les gisements de platine restent entre les mains d'exploitants de nationalité russe. Malgré la réception d'une proposition très sérieuse de la part de capitalistes étrangers, l'administration ne désespère pas d'arriver à ses fins. Toutefois, pour que cette condition puisse être réalisée, l'administration admet que le Gouvernement devra lui prêter son appui et elle tente l'impossible pour obtenir un résultat concret dans cet ordre d'idées. Malgré la difficulté du problème, rien n'est encore désespéré.

On dit à l'administration, au sujet du congédiement des ouvriers et de la réduction des salaires, que tout le personnel sera employé pour le moment à des travaux divers (préparation du charbon de bois et de la tourbe, etc.) ; quant aux réductions de salaires, elles ne s'effectueront que graduellement et en commençant par le haut personnel. De toute façon, les ouvriers ne perdront pas un kopek de ce qui leur est dû : tout leur sera réglé, mais il est, bien entendu, impossible de préciser à l'heure actuelle le moment où le règlement intégral pourra s'effectuer. L'administration sera simplifiée : des réformes y seront apportées, et l'administrateur nouvellement nommé a quitté Saint-Pétersbourg, se rendant dans l'Oural pour faire le nécessaire à cet effet.

En un mot, l'entreprise des héritiers Demidoff traverse une période assez dure ; mais les difficultés n'ont qu'un caractère temporaire : pour le moment, elles sont motivées par le non paiement du salaire des ouvriers. Mais, ainsi qu'il vient d'être dit, l'administration compte fermement régler son personnel. Pour se créer des disponibilités, l'administration négocie de divers côtés et l'on m'assure que des conversations ont été engagées à Saint-Pétersbourg pour la vente de l'immeuble lui appartenant, situé à Vassili-Ostrov.

L'état d'esprit de l'administration des placers platinifères Demidoff est, on le voit, plutôt hostile à la Compagnie du platine, et celle-ci ne peut pas se vanter encore d'avoir fait capituler le groupe chargé de l'administration des gisements de Nijni-Taguil.

Si le petit montant nécessaire pour créer un fonds de roulement à l'entreprise est obtenu — et il n'y a aucune raison d'admettre qu'il ne le sera pas —, les gisements de platine resteront aux mains des Russes, et la Compagnie industrielle du platine ne sera pas plus avancée qu'avant : elle aura en face d'elle un concurrent, et même un concurrent dangereux, qui pourra toujours diriger sur le marché une quantité de métal appréciable.

Les stocks de platine ne sont pas encore destinés à disparaître, et je ne vois, par suite, aucune raison pour que les prix se raffermissent à brève échéance.

*
* * *

Je dois ajouter que la question de la monopolisation du platine par le gouvernement est toujours pendante et n'a nullement été solutionnée dans un sens négatif par le gouvernement, contrairement à ce qui a été dit à Saint-Pétersbourg. Le *Journal des débats* a déclaré, pour diminuer la valeur de mes informations, que les milieux gouvernementaux étaient hostiles au projet. Je répète qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de se prononcer sur l'issue du débat qui a été engagé par les industriels intéressés à l'exploitation platinifère. Je mentionnerai simplement que les producteurs s'en tiennent plus que jamais aux résolutions qu'ils ont votées et qui ont été concrétisées dans un mémorandum arrêté à la fin du mois de janvier dernier à l'usine de Kouchva.

Au cours du VIII^e Congrès local, les producteurs d'or et de platine ont adopté à la grande majorité des voix l'ordre du jour présenté par une commission spéciale, relativement à la monopolisation du platine par le Gouvernement.

Cet ordre du jour comprend divers passages qui vous sont déjà connus, mais que je rappellerai brièvement :

1) Interdiction de l'exportation du platine brut à l'étranger. En d'autres termes, tout le platine serait affiné à l'intérieur de l'empire russe.

2) La vente du platine affiné à l'étranger ne pourra s'effectuer que par l'entremise de la Banque d'État, au prix fixé d'avance pour une certaine période.

3) La Banque, en acceptant du platine des particuliers ou des industriels, consentira des avances, au taux de 5 %, à raison de 20.000 roubles par poud, étant entendu que chaque % de platine sera payé 240 Rb. 96.

4) La quantité de platine à vendre, les prix en cas de vente à l'étranger et la quotité de platine pouvant être prise d'avance seront déterminés, suivant les besoins du marché, par une commission spéciale composée des membres du Congrès avec l'autorisation de la Banque de l'État.

5) Chaque année, le Congrès arrêtera et fera connaître à la Banque de l'État, à la date du 1^{er} septembre, les quantités de platine pouvant être prises par la Banque aux particuliers en vue de prêts.

6) Sur le prix de vente obtenu par la Banque de l'État, il sera payé l'écart entre le prix indiqué ci-après et le montant de l'avance consentie. Le solde, sous déduction de l'intérêt de l'avance et des frais, sera partagé en deux parties : l'une sera remise à l'intéressé, l'autre restera entre les mains de la Banque de l'État pour constituer un fonds de garantie des avances.

7) Les avances sur platine représenteront 80 % du prix de vente fixé comme indiqué au paragraphe 4.

8) Dès que le fonds de garantie aura atteint un niveau suffisant pour gager les prêts, les premiers dépôts seront restitués aux intéressés.

9) Les infractions aux prescriptions des paragraphes 1 et 2, relatives à l'interdiction de la vente du platine brut à l'étranger, entraîneront la responsabilité pénale selon les décisions du Gouvernement. Le métal découvert sera confisqué et le prix de vente en sera réparti comme suit :

1/3 au profit de la personne l'ayant découvert ;

1/3 en faveur du fonds de garantie ;

1/3 en faveur du Trésor.

Le vote de cet ordre du jour qui date de fin janvier est bien la meilleure preuve que les industriels sont plus que jamais résolus à défendre la monopolisation du platine par le Gouvernement.

Platine

(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

Le titre a été très discuté. Le marché du métal est faiblement tenu, on craint que la mise en valeur de nouveaux gisements n'ait pour conséquence d'augmenter encore les stocks qui paralysent les efforts de ses dirigeants. D'autre part, le tribunal arbitral chargé de régler le différend de la Compagnie et du Syndicat des affineurs aurait rendu une sentence défavorable à la société d'où un préjudice d'une centaine de mille francs.

Platine

(*Le Journal des finances*, 17 avril 1909)

La diminution de moitié dans le chiffre des bénéfiques, dit *le Pour et le Contre*, est d'autant plus sensible que le capital a été porté, en cours de l'exercice, à 20 millions, opération qui, normalement eût dû se traduire par une amélioration des résultats. Il en a été tout autrement, tant par suite de la baisse du prix du produit qu'en raison de l'élévation du prix de revient et de l'accroissement des stocks. Certes, la reprise du métal est possible, mais elle va contre elle l'abondance des stocks constitués l'an dernier, ce qui rend très laborieux les efforts tentés pour arriver au relèvement des prix. Dans ces conditions, les perspectives sur l'exercice en cours ne peuvent être favorables.

Le marché du platine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1909)

La plupart des industriels du platine de l'Oural ont été, suivant un confrère allemand, pendant une longue série d'années liés par traité à la maison anglaise Matthey, à laquelle ils devaient fournir la totalité de leur production. Mais, comme le prix payé par elle était notablement inférieur à celui qu'offrait la Société française présidée par M. Bonnardel, avec laquelle travaillait l'autre partie des industriels ouraliens, ils viennent de décider de rompre leurs relations avec la firme anglaise, en lui payant le dédit prévu au traité.

Tous les industriels du platine de l'Oural constituent, avec la participation de la société française dont il est parlé plus haut, qui prend 6 millions de roubles d'actions, une société par actions en vue de l'exploitation des mines Taguïlsk. Ainsi, les industriels semblent être enfin délivrés des soucis que leur causait le manque d'un fonds de roulement.

La situation pénible des mineurs, qui étaient obligés de travailler dans de trop mauvaises conditions de salaires, sera également améliorée. Le prix minimum du platine est fixé à 28.000 roubles par poud (16.380 grammes), dépassant ainsi notablement le prix payé jusqu'à présent.

En même temps, on annonce d'Ekaterinbourg, où les industriels de l'or se sont réunis en congrès, que la question du monopole du platine a été de nouveau soulevée. Dans le courant de ce mois-ci une conférence spéciale pour la régularisation du commerce du platine aura lieu à Saint-Pétersbourg, sous la présidence de M. Konovaloff, adjoint au ministre du commerce. Jusqu'à présent, le gouvernement a toujours démenti la nouvelle relative aux projets de monopole du commerce du platine. Sa position actuelle à l'égard de la question si importante pour l'industrie minière russe n'est pas connue.

La production totale de platine dans l'Oural en 1908 s'est élevée à 4.884 kilogrammes, soit une diminution de 503 kilogrammes par rapport à l'année précédente: La diminution n'est due qu'à l'attitude réservée des producteurs de la Compagnie industrielle du platine dans le domaine Bas-Tourinsk notamment.

L'année 1908 a fourni, d'ailleurs, la plus petite production depuis dix ans.

LE PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1909)

Les producteurs de platine entrevoient une hausse du métal. — La conférence de Saint-Pétersbourg. — Un coup de théâtre. — La Compagnie industrielle du platine se rapproche des petits producteurs en vue d'une entente. — Un groupement autour de

la Compagnie industrielle. — Un syndicat améliorerait les perspectives de la Compagnie.

De notre correspondant particulier.
Saint-Pétersbourg, 22 avril/3 mai 1909.

L'action Platine a montré tous ces jours-ci une certaine faiblesse sur le bruit d'un recul des prix du métal et sur le compte rendu des séances du Congrès des producteurs de platine, qui se tient actuellement à Saint-Pétersbourg.

Il est exact que les prix montrent en ce moment une certaine lourdeur, mais le fait serait imputable à la réserve des affineurs. Toutefois, d'après les déclarations de la majorité des producteurs de platine aux réunions de Pétersbourg, tout tendrait à faire croire que le niveau des prix ne peut que se relever à brève échéance.

La situation actuelle n'a d'ailleurs qu'un caractère provisoire et cette hypothèse se trouve justifiée par les considérations qui suivent.

*
* *

Dans mes correspondances antérieures, je vous ai exposé le but de la conférence du platine. Au cours des 4^e et 5^e séances, les représentants de la Compagnie industrielle du platine sont intervenus dans la discussion. La présence de ces délégués offre un intérêt tout particulier, en raison de l'hostilité qu'ont toujours témoignée les producteurs russes aux étrangers, aussi bien à la Compagnie Industrielle qu'aux affineurs. Mais, tandis que l'on aurait pu s'attendre, de la part de la Compagnie et des producteurs, à une déclaration de guerre, on a assisté, au contraire, à un rapprochement, qui a été grandement facilité par l'attitude pleine de tact des représentants de la Compagnie française. Mais les faits valent la peine d'être relatés.

*
* *

L'ordre du jour de la 4^e séance portait : prêts de la Banque de l'État, — entente entre les producteurs, — monopolisation du platine.

Sur le premier point, le représentant de la Banque de l'État, M. Dobkevitch, a annoncé qu'aux termes de ses statuts, la Banque de l'État était autorisée à consentir des prêts sur marchandises de toutes natures à concurrence de 75 % de leur valeur marchande. Jusqu'à présent, la Banque de l'État n'a pas avancé d'argent sur le platine uniquement parce que les producteurs ne le lui ont pas demandé.

Cette déclaration, suivant laquelle la Banque de l'État était en mesure d'accorder des prêts sur le métal, a provoqué une discussion, et il semble résulter du débat, qu'en lui-même, le prêt sur le platine n'a qu'une importance secondaire au point de vue de l'amélioration de l'industrie platinifère russe.

Si d'aucuns ont songé au moyen consistant dans l'octroi d'un prêt de 16.000 roubles par pond de platine, c'est que la réalisation d'une entente des producteurs et de la monopolisation par le gouvernement peut traîner en longueur, en admettant que le principe en soit adopté. Or, comme la situation des petits et moyens producteurs de platine est très délicate, il faut une intervention urgente ; cet appui immédiat pourrait consister dans les prêts de la Banque de l'État.

En définitive, il a paru résulter des explications des divers délégués que les prêts sur platine, conformément aux statuts de la Banque de l'État, ne rendraient pas de très grands services aux producteurs de platine et n'amélioreraient leur situation que dans une faible mesure.

Les producteurs ont résolu, en conséquence, de ne pas solliciter de modifications aux statuts de la Banque de l'État, en vue de faciliter les prêts sur platine, et de demander simplement que le métal soit compris dans la liste des produits pouvant donner lieu à des prêts. La majorité des membres présents a jugé que l'institution de ces prêts ne pouvait pas occasionner de perte à la Banque, attendu que les projets à l'étude ne peuvent aboutir qu'à un relèvement des prix du métal.

La question qui a provoqué l'intervention des représentants de la Compagnie est celle de l'entente. La Compagnie industrielle du platine détient, on le sait, un monopole virtuel, puisqu'elle concentre entre ses mains 50 % de la production. Une politique d'isolement de sa part — alors que les producteurs veulent s'unir — eut été une très grosse faute. Le conseil d'administration de la société l'a parfaitement compris, et il a tenu à gagner les bonnes grâces de la majorité des producteurs. Il a passé, en conséquence, à ses délégués, comme instructions de se rapprocher, par tous les moyens, des petits producteurs et de faire, dans ce but, le maximum de concessions possibles.

Tout d'abord, les représentants de la Compagnie industrielle du platine se sont exprimés, en substance, comme suit : « Nous ne sommes pas du tout les ennemis des petits producteurs ; nous souffrons nous-mêmes de l'arbitraire des affineurs étrangers, et principalement de la maison anglaise Johnson Matthey. L'union des producteurs de platine ne peut avoir d'importance, au point de vue de l'affranchissement de l'industrie du platine du joug des étrangers, que si elle s'assure le contrôle de tout le platine extrait dans l'Oural ; et, par tout le platine, il faut entendre le platine légal et le platine « illégal ». Ce dernier, représente, à l'heure actuelle, 100 pouds, soit 1.630 kg, qui sont vendus par de petits intermédiaires et passent directement chez les affineurs étrangers, ce qui a pour résultat de peser sur les prix ».

Toutefois, les délégués de la Compagnie prévoient des « difficultés sérieuses » pour la réalisation pratique du projet d'entente. Les points qui donneront lieu à des divergences de vues ont trait à la question du platine invendu, à l'administration du syndicat, etc., etc. Tel est le sens des déclarations officielles de la Compagnie industrielle du platine ; à la 4^{re} séance, elles revêtent un caractère tout particulier, car c'est la première fois que la société, maîtresse du marché, fait un pas en avant pour se rapprocher des petits producteurs. On verra plus loin que les objections qu'elle a présentées n'ont plus de valeur ; un accord de principe étant virtuellement intervenu entre les intéressés.

*
* * *

À la suite de cette profession de foi, M. Boklevski, administrateur en chef des usines de l'Oural, a soumis un projet très ingénieux relatif à la vente du platine à la Banque de l'État :

Le projet de M. Boklevski peut se résumer ainsi :

« Le gouvernement prendra le platine à un prix fixe de 20.000 Rb. par exemple, par poud. Mais la cession du platine au gouvernement sera facultative. Dans cette combinaison, il est évident que les affineurs étrangers seront obligés de payer un prix élevé pour l'acquisition du platine ; s'il leur prend l'idée de boycotter le platine russe, il en résultera nécessairement une accumulation de 2 ou 3 années de production entre les mains de la Banque de l'État, soit environ 1.200 pouds ou 20.000 kilogrammes. Ce stock représentera, pour le gouvernement, une dépense de 24 millions de roubles. Mais à l'expiration de ce délai de 2 ou 3 ans, une partie de ce stock pourra être vendue aux consommateurs, étant donné que les approvisionnements entre les mains des affineurs se trouveront sûrement épuisés. En admettant qu'il reste encore une certaine quantité

de métal dans les coffres du gouvernement, rien n'empêchera d'utiliser ce métal précieux comme couverture de la circulation fiduciaire, au même titre que l'or.

*
* *

On voit que les idées des producteurs de platine se précisent de jour en jour, et que l'on tend vers un programme d'une réalisation pratique.

*
* *

Voici maintenant quelques renseignements sur la 5^e séance du Congrès tenue le 17/30 avril dernier, et où l'on s'est occupé de l'entente des producteurs. D'ores et déjà, l'on peut dire que si le rapprochement s'établit entre les petits producteurs et la Compagnie industrielle du platine — et, à l'heure actuelle, il y a de très grandes chances pour qu'il en soit ainsi, contrairement à toute attente —, la situation de la Société deviendra plus solide que jamais.

*
* *

Le président de la réunion a tout d'abord annoncé que le projet de l'administrateur en chef des usines de l'Oural, M. Boklewski, consistant dans l'acquisition, par le gouvernement, du platine à un prix déterminé d'avance et dans l'utilisation des stocks éventuels comme couverture de la circulation fiduciaire, rencontre la sympathie d'une quantité de producteurs. Toutefois, comme le projet touche à la question de la *valuta* — question pour laquelle la conférence n'est pas compétente —, il va de soi que le projet de M. Boklewski devra être examiné par les hautes sphères financières.

Les producteurs de platine ont ensuite discuté le projet de monopolisation élaboré par le Conseil du Congrès des Industriels de platine du gouvernement de Perm et notamment le plan de M. Graumann qui peut se résumer ainsi : M. Graumann a en vue un accord entre les producteurs avec une participation obligatoire de ceux-ci. Tout le platine extrait serait remis à l'administration de la Monnaie qui, après essai, délivrerait une quittance à l'intéressé. Contre cette quittance, la Banque de l'État accorderait une avance de 30 % de la valeur indiquée par la Monnaie. La vente du platine serait effectuée soit par la Monnaie, soit pour son compte par un agent. M. Graumann suggère que cet agent soit la Compagnie industrielle du platine.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt de cette combinaison pour la Compagnie industrielle. Étant donné que les producteurs se sont ralliés à cette solution, il y a des chances pour qu'elle soit finalement approuvée.

*
* *

Avant de se prononcer définitivement sur ce projet, le président a suggéré que l'on statue sur les questions effleurées aux cours des séances antérieures, savoir : l'interdiction des exportations de platine brut, la nécessité d'affiner aux usines situées à l'intérieur de la Russie tout le platine extrait.

Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité.

*
* *

La conférence est passée ensuite à l'examen de la proposition d'entente. Il résulte du débat que si l'on exclut, comme moyen d'améliorer la situation de l'industrie platinifère, l'idée de l'appui direct du gouvernement sous forme d'achat du métal à un prix déterminé (projet Boklevski), l'entente des producteurs de platine devient inévitable. Mais il ressort également de la discussion que quelle que soit la forme de l'accord entre les producteurs, ce dernier ne peut avoir de succès sans la coopération active du gouvernement d'une manière ou d'une autre. Cet arrangement est d'autant plus aisé à obtenir qu'il existe déjà une entité qui concentre dans ses mains plus de 50 % de toute la production de platine de l'Oural, savoir : la Compagnie industrielle du platine. Il suffirait alors que les producteurs se rapprochassent de cette entreprise.

Tel est le projet qui a été mis en avant et qui a certainement été favorisé par l'attitude conciliante des délégués de la Compagnie industrielle.

Questionnés à ce sujet par le président du Congrès, les représentants de la Compagnie industrielle du platine ont répondu « qu'ils n'avaient aucune objection à formuler, attendu que la formule proposée offre un bon moyen de lutter contre les spéculations des affineurs étrangers. »

Après cette déclaration de principe, favorable à l'entente, les représentants de la Compagnie industrielle du platine ont exprimée l'idée que le projet Graumann « pourrait servir de base en vue d'une entente ».

En ce qui concerne le projet des producteurs de platine du Gouvernement de Perm, les représentants de la Compagnie industrielle n'y sont pas opposés si l'on veut bien y apporter quelques modifications relatives à l'administration du futur syndicat. Autrement [dit], il s'agirait d'arriver à ce que l'influence des adhérents s'harmonisât avec l'importance de leur extraction.

Les représentants du Congrès des producteurs de platine du Gouvernement de Perm n'ont fait aucune difficulté pour modifier le projet dans le sens suggéré par la Compagnie française. Il s'ensuit que le terrain d'entente entre la Société et les petits et moyens producteurs est trouvé ; que, pour la première fois, dans les annales de l'industrie du platine, on peut entrevoir la possibilité d'un syndicat qui contrôlera réellement la presque totalité de la production du platine.

Afin de faciliter la solution de cette question, le président du congrès a proposé aux producteurs de se réunir séparément pour l'élaboration d'un projet de syndicat. Après quoi, le texte arrêté sera soumis à l'examen d'une réunion. L'assemblée plénière verra ensuite sous quelle forme le Gouvernement peut prêter son appui au futur syndicat des producteurs de platine.

Il résulte de ce qui précède que la Compagnie Industrielle du platine vient de remporter une victoire indiscutable sur les producteurs et qu'un syndicat, contrôlé par elle, lui assurera une influence prépondérante sur l'industrie du platine. Ainsi donc, les choses les plus invraisemblables se réalisent quelquefois, et la Compagnie Industrielle du platine, qui pouvait sortir diminuée du débat, en sort grandie.

LE PLATINE

UNE RÉPONSE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 mai 1909)

Notre correspondance de St-Petersbourg, relative à l'éventualité possible d'un syndicat dont la Compagnie industrielle du platine serait le pivot, a donné et donne encore lieu à de nombreux commentaires.

D'aucuns, un peu trop portés, peut-être, à voir les choses en noir, sous l'impression fâcheuse produite par les réductions de prix du métal et la résistance des affineurs, expriment la crainte que « la nouvelle du syndicat n'aille rejoindre avant peu la fameuse entente avec les Demidoff ».

D'autres, analysant impartialement les principaux passages de la lettre de notre correspondant, considèrent que la conclusion de cette correspondance n'est pas exacte. « Ce n'est pas, dit notamment l'Agence Fournier, une victoire contre les producteurs que la Compagnie industrielle du platine a remportée mais bien une victoire contre les affineurs, dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux des producteurs, petits ou grands. »

Nous répondrons tout d'abord à cette dernière objection qui, en apparence, a plus de poids.

*
* *
*

La lettre, qui nous a été adressée de Saint-Petersbourg, en date du 22 avril/3 mai, disait textuellement ce qui suit : « Au cours des 4^e et 5^e séances de la Conférence du Platine, à St-Petersbourg, les représentants de la Compagnie industrielle du platine sont intervenus dans la discussion. La présence de ces délégués offre un intérêt tout particulier en raison de l'hostilité qu'ont toujours témoignée les producteurs russes aussi bien à la Compagnie Industrielle qu'aux affineurs. »

Notre correspondant ne se dissimule donc pas que les intérêts des affineurs et des producteurs, petits ou grands, sont diamétralement opposés. Le préambule de sa lettre fait précisément ressortir la vive animosité qui sépare les deux clans, mais il ne cache pas que l'opposition des petits producteurs résulte d'un sentiment de jalousie de voir l'industrie russe du platine acquérir une estampille étrangère, par le fait, d'une part, de la Compagnie industrielle du platine (société française qui contrôle 50 %), et des manœuvres des affineurs, d'autre part. N'a-t-on pas dit, en effet, que la vive hausse des prix du métal dont tout le monde a gardé le souvenir, a été encouragée par les affineurs qui auraient accumulé des stocks d'avance. Certes, loin de nous la pensée de considérer cet argument comme l'expression exacte de la vérité : nous reproduisons simplement la rumeur qui a circulé et la publions sous réserves. Elle n'en conserve pas moins toute sa valeur au point de vue de la justification de l'hostilité des producteurs de platine russe à l'égard tant de la Compagnie industrielle que des affineurs.

En fait, les Russes ne font qu'un bloc des étrangers. Ils ne distinguent pas — ou plutôt ils ne distinguaient pas — la Compagnie industrielle des affineurs.

On en a la preuve dans divers documents, d'un caractère officiel, qui nous ont été transmis par notre correspondant de Saint-Petersbourg et que nous avons publiés antérieurement.

Dans notre numéro du 22 juillet 1908, nous avons publié *in extenso* un mémoire de M. Outiakoff, auteur d'un « rapport présenté au ministère des Finances sur les moyens de réglementer et de relever l'industrie platinifère nationale ».

M. Outiakoff suggère que la vente du métal à l'étranger par les industriels soit interdite, et que tout le platine, brut et affiné, soit pris par la Banque de l'État. L'auteur s'empresse de signaler une objection que l'on peut immédiatement formuler, suivant laquelle « le syndicat étranger du platine n'abandonnera pas sans lutter, sa position, et jettera du platine sur le marché afin d'empêcher la Banque de l'État de vendre le sien ». Cette crainte, disait M. Outiakoff, paraît vaine, car la réserve de métal entre les mains des étrangers ne peut être importante. Enfin, quand le syndicat aura acquis la conviction que la Banque se charge définitivement de l'achat et de la vente de tout le platine russe, il ne voudra plus céder ses réserves à bas prix, n'ayant pas la possibilité de se réapprovisionner.

Le rapport dit encore : « La fixation d'un prix minimum du platine affranchirait enfin les industriels russes du joug des étrangers. Les producteurs, liés comme ils le sont par des contrats de dix ans — période durant la quelle ils doivent livrer leur marchandise au cours du jour — sont privés des moyens d'exploiter leurs placers d'une manière régulière. Les étrangers les ont bouclés au moment où les producteurs russes tablaient sut le maintien de prix élevés.. »

Jusqu'à présent, nous n'avons pas changé une ligne des rapports officiels transmis par notre correspondant. Il est manifeste que, par le « joug des étrangers », les producteurs entendent la Compagnie industrielle du platine. Qui d'autre, en effet, en dehors d'elle, aurait pu lier les producteurs pour dix ans ? La campagne de M. Outiakoff, l'un des plus ardents défenseurs de la réglementation des prix et de l'intervention de la Banque de l'État, était donc bien dirigée contre tous les étrangers, c'est-à-dire indifféremment contre la Compagnie et les affineurs.

*
* *

Dans notre numéro du 14 décembre 1908, nous avons reproduit le rapport de la « Commission technique de la « Société des ingénieurs de Perm », dans l'Oural, sur l'industrie du platine.

Le rapport commence par déclarer que les industriels de l'Oural peuvent être divisés en deux catégories dont les opinions à l'égard du platine sont diamétralement opposées. Le plus puissant, un point de vue quantitatif, comprend les étrangers, c'est-à-dire la Compagnie industrielle du platine ; la seconde catégorie, qui fournit environ 16 % de la production, est composée de petits producteurs représentant en quelque sorte « l'industrie nationale ». Ces petits producteurs n'ont aucune influence sur le marché platinifère mondial, et sont naturellement obligés de suivre les fluctuations des prix fixés par le syndicat. Ce groupe industriel est impuissant à lutter avec le syndicat, et, depuis bien longtemps, il discute les moyens de défendre ses intérêts. Beaucoup, parmi ces petits industriels, ont renoncé à la lutte et ont vendu leurs placers à des étrangers.

Peut-on nier, après ce document, officiel, l'existence d'un antagonisme entre les petits producteurs et la Compagnie industrielle du platine ?

Nous abrégeons nos citations, pour ne pas fatiguer le lecteur, mais nous croyons avoir suffisamment démontré que l'argumentation de notre correspondant est parfaitement justifiée.

Notre correspondant était donc en droit de s'attendre à des actes d'hostilité de la part de petits et moyens producteurs contre la Compagnie industrielle du platine. Au lieu de cette opposition, il s'est produit un rapprochement, et l'on a vu cette chose extraordinaire : une discussion aimable s'engager entre les représentants de la Banque de l'État, les petits et moyens producteurs, les représentants du Congrès de l'Oural et les délégués de la Compagnie industrielle.

Finalement, un accord de principe a pu se faire sur l'idée d'un syndicat, les bases mêmes de l'arrangement devant donner lieu à une discussion ultérieure en séance plénière. Il y a donc bien là une victoire morale de la Compagnie industrielle sur les petits producteurs.

*
* *

En ce qui concerne l'objection suivant laquelle, « la nouvelle du syndicat ira sans doute rejoindre avant peu la fameuse entente avec les Demidoff », il est à peine besoin d'insister pour en démontrer le mal-fondé. Toutes les communications que nous adresse notre correspondant de Saint-Pétersbourg — ainsi qu'on a pu le voir — sont basées sur

des textes officiels, c'est-à-dire sur les dépêches contenues dans l'organe officiel du ministère des finances de Russie, et sur le compte rendu de la réunion des producteurs de platine qui se tient en ce moment à Saint-Petersbourg au département des mines.

Nous dirons immédiatement que nous ne nous portons pas garants de la conclusion d'un syndicat. Le succès des négociations engagées dépend de la Compagnie, des producteurs, de la Banque de l'État et du Gouvernement. Ce que nous avons dit, c'est que des négociations étaient en cours pour la formation d'un syndicat entre la Compagnie industrielle du platine et les producteurs russes. Nous n'avons pas dit autre chose. S'il plaît à des spéculateurs de répandre des rumeurs variées au sujet des négociations avec les Demidoff, cela n'offre aucun intérêt pour nous.

Compagnie industrielle du platine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mai 1909)

.....
Dans un rapport assez long, mais où n'abondent pas les explications précises, le conseil d'administration a donné aux actionnaires quelques indications relatives à la diminution des bénéfices. Il leur a signalé à nouveau le trouble regrettable que les fluctuations des cours du platine apportent depuis deux ou trois ans et ajoute que, contrairement, à toutes les prévisions, le prix de 4.500 fr. environ le kg, pratiqué au commencement de l'année dernière, non seulement ne put être maintenu, mais bientôt la baisse s'accrut sous l'influence d'offres de minerai, provenant, a-t-on dit, pour une grande part, de platine volé, principalement dans un district de l'Oural, où la surveillance s'était relâchée. L'offre ne tarda donc pas à surpasser la demande déjà ralentie par la crise monétaire et par la situation américaine qui, loin de s'améliorer, s'était encore aggravée.

Sur ces entrefaites, les grandes maisons d'affinage avec lesquelles la Compagnie faisait constamment des affaires, abaissèrent les prix malgré les observations qui leur furent présentées par la Compagnie.

Sans contester la dépression du marché, celle-ci, qui avait donné aux maisons d'affinage, et à plusieurs reprises, toutes facilités pour lutter contre la concurrence, estima que la situation réelle du marché ne justifiait pas des abaissements aussi considérables, et elle jugea que le véritable intérêt de l'industrie du platine ne permettait pas de les accepter. Elle a donc, en ce qui la concernait, refusé de participer à ces ventes, et elle croit que sa résistance a contribué à éviter un plus grand avilissement des prix.

Après de longues négociations, il fut, d'un commun accord, décidé de recourir à un arbitrage pour solutionner ce différend, qui avait duré près de six mois et le choix de la Compagnie s'est porté sur une haute personnalité du commerce parisien, donnant aux deux parties la plus complète garantie d'indépendance et d'impartialité. On sait que la sentence arbitrale donna tort à la Compagnie, et c'est le prix fixé par l'arbitre qui a été appliqué au stock de la production de l'exercice 1907-1908.

Cet exposé donne l'explication de l'importance du stock de platine et métaux précieux, qui ressort au bilan à 9.789.487 55 en augmentation de 3.913.975 70, sur l'inventaire précédent, stock qui, du reste, peu de temps après la clôture de l'exercice et sous l'influence d'une reprise des ventes et des livraisons faites après la sentence arbitrale, a été ramenée à son chiffre normal.

Le rapport dit aussi quelques mots du congrès des producteurs qui s'est tenu récemment et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs à diverses reprises. Il mentionne que la Russie, en sa qualité de principal producteur de platine, s'est

beaucoup émue de l'intensité et de la durée d'une crise qui portait une aussi grave atteinte aux intérêts nationaux.

De nombreux projets ont été présentés au gouvernement par le congrès des producteurs de platine de l'Oural, en vue de rechercher le moyen d'y mettre fin et d'en prévenir le retour, La bienveillance manifestée par les représentants du gouvernement au congrès, ajoute le rapport, permet d'espérer que des mesures administratives seront prises, ou des projets de loi proposés, en vue de réglementer le commerce du platine et de réprimer les vols. Cette question des vols préoccupe d'ailleurs particulièrement les producteurs et le conseil a rappelé au cours de la discussion que les concessionnaires de mines pouvaient en être victimes de deux façons, soit que les ouvriers employés à l'extraction dissimulent des pépites, soit que des pillards viennent exploiter des parties de concessions insuffisamment surveillées. Cette seconde forme de vol est de beaucoup la plus importante et le président a expliqué que la grande étendue des concessions rendait leur surveillance très difficile ; il a rappelé à ce sujet que les Chouvaloff ont de trois à quatre cent mille hectares et les Demidoff sept cent mille.

Enfin il a précisé la nature des relations de la Compagnie du Platine et de la Compagnie [française] des métaux au point de vue de l'affinage. Il est, paraît-il, inexact d'affirmer que la Compagnie des métaux affine du métal. L'établissement d'affinage, enclavé dans ses usines, aurait, en effet, été érigé pour le compte de la Compagnie du Platine et fonctionnerait à ses frais.

.....

Compagnie industrielle du platine
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1909, pp. 487-488)

L'exercice écoulé est loin de compter parmi les plus favorables pour la Compagnie du Platine. Les bénéfices nets, qui, en 1907, s'étaient élevés à 2.461.345 francs, n'ont été en 1908, on le sait depuis assez longtemps d'ailleurs, que de 936.008 fr. Si l'on ajoute à ce chiffre le report antérieur, le solde disponible s'élève à 1.304.980 fr., contre 2.642.109 francs en 1907. Une telle réduction n'a pas permis, on le comprend facilement, la distribution d'un dividende, et le conseil a jugé plus prudent de proposer aux actionnaires, réunis le 26 mai dernier en assemblée générale, de répartir les bénéfices de la façon suivante

	1907	1908
Amortissements sur recherches et travaux préparatoires	199.824	43.312
Amortissements s. mobilier	177.479	154.893
Amortissements sur approvisionnements	224.468	—
Amortissements supplémentaires	—	400.000
Réserve légale	92.979	36.893
Impôts	180.563	79.514
Dividende	1.280.000	—
Tantièmes	117.905	—
Report nouveau	368.891	610.348

	2.642.100	1.304.960
--	-----------	-----------

Ces résultats montrent clairement combien a été violente la crise qui a sévi dans l'industrie du platine. Contrairement, en effet, aux prévisions émises par le conseil d'administration à l'avant-dernière assemblée générale, les prix du métal n'ont cessé de fléchir pendant les mois qui viennent de s'écouler.

Ce recul est dû au resserrement monétaire qui s'est manifesté tout d'abord en Amérique et s'est étendu ensuite à l'Europe ; la baisse s'est accentuée sous l'influence de ventes de minerai provenant principalement de vols ayant eu lieu dans certains districts de l'Oural. Sur ces entrefaites et malgré les facilités que la Compagnie leur avait données pour lutter contre la concurrence, plusieurs grandes maisons d'affinage baissèrent leurs prix dans d'importantes proportions. Le Platine ne voulant pas entrer dans cette voie se vit dans l'obligation de se refuser à des ventes ayant lieu dans ces conditions, ce qui, notons-le, eut vraisemblablement pour effet d'éviter un trop grand avilissement des prix. Après de longues négociations, une entente n'ayant pu intervenir, les deux parties opposées décidèrent d'un commun accord d'avoir recours à un arbitre. Celui-ci, une haute personnalité du commerce parisien, fut invité à trancher le différend et à fixer le prix du métal, ce qui fut fait. Signalons, d'autre part, que la situation du marché a amené la Compagnie du Platine à diminuer, d'accord avec les héritiers Chouvaloff, sa production de 10 %.

Au point de vue industriel, il y a lieu d'indiquer que le programme d'exploitation au moyen de dragues, suit son cours. Deux de ces appareils construits par la société elle-même ont donné aux essais pleine satisfaction. Un troisième a été mis par suite en chantier. D'autre part, le règlement des contestations avec les communes et les paysans propriétaires de terrains enclavés dans les concessions demeure pendant devant le Sénat Saint-Pétersbourg.

L'examen du dernier bilan permet de faire quelques remarques intéressantes. Entre autres, on doit notamment signaler l'augmentation du stock de platine et métaux précieux évalué à 9 millions 789.487 fr. contre 5.875.502 fr. en 1907. Cet accroissement s'explique facilement par suite de l'arrêt des ventes. Cependant, celles-ci ayant repris une certaine ampleur, le stock de métal a été ramené après la clôture de l'exercice à un chiffre plus normal. Ajoutons que les évaluations sont restées les mêmes pour l'ancien stock. Le métal entré plus récemment dans les caisses a été évalué au prix fixé par l'arbitrage dont nous venons de parler. D'autre part, le compte « valeurs engagées », quoique n'ayant pas subi de modifications importantes et pour cela même, attire quelques explications. On se rappelle que, profitant des résultats satisfaisants de l'avant-dernier exercice, les actionnaires avaient décidé en 1907 d'amortir à concurrence de 30 % ce chapitre comprenant les approvisionnements et les travaux préparatoires. Or, la comptabilité n'a exécuté cette décision qu'en partie. Les lois fiscales russes n'admettent, en effet, à l'exonération de l'impôt que les amortissements de 6 et de 10 % sur les constructions, matériel, recherches et travaux préparatoires etc., et aucun sur le compte approvisionnements. Il en est résulté que sur la somme de 602.000 fr. environ, total des amortissements votés, il est resté un solde non affecté de 341.378 francs portés provisoirement à la Réserve extraordinaire où le conseil a proposé d'ailleurs de la laisser.

On peut s'étonner de ne pas voir figurer au bilan la prime sur actions nouvelles. Le conseil a jugé bon d'en faire son emploi immédiat à l'amortissement des actions de la Compagnie russe Platina dans laquelle la Compagnie industrielle a une participation fort importante et qui, jusqu'ici, par suite de la crise, n'a pas donné de résultats satisfaisants.

Lorsque la lecture du rapport que nous venons de résumer a été terminée, le président du conseil d'administration a prononcé une allocution. Après avoir indiqué que les stocks, contrairement à ce que l'on pourrait craindre, sont actuellement inférieurs à ceux de l'an dernier, il a dit au sujet de la situation :

« Une question m'a été posée : n'y a-t-il pas à craindre de voir reparaître cette année une situation semblable à celle de l'an dernier ? Rien ne permet de le supposer ; tout nous permet, au contraire, d'espérer que les mêmes événements ne se reproduiront pas. L'année dernière, il y a eu des circonstances particulières qui ont créé des difficultés avec les affineurs ; ces difficultés ont été tranchées amiablement par un arbitrage dans des conditions de correction parfaite: les rapports avec ces messieurs ont, du reste, toujours été parfaitement courtois et je ne doute pas qu'ils continuent dans les mêmes conditions. En ce qui concerne la mévente, je ne puis pas prévoir l'avenir il y a en ce moment un peu de fléchissement dans les ventes et les prix ; la situation américaine y est-elle pour quelque chose et dans quelle proportion ? C'est bien difficile à déterminer il y a cependant un fait qui doit évidemment avoir une certaine influence sur le marché du platine, c'est le fait que l'Amérique est en train de créer un nouveau tarif douanier et que tant que ce tarif n'aura pas été définitivement promulgué, il peut y avoir certaines restrictions dont nous éprouvons les effets au moins indirects.

On espère d'une façon générale qu'aussitôt le tarif promulgué. c'est-à-dire vers la fin du mois de juin, il y aura une reprise très sérieuse des affaires. Il ne faut pas en conclure que le platine en profitera dans des proportions extraordinaires, mais enfin je crois qu'il en profitera comme toutes les autres matières, »

M. Bonnardel fait ensuite ressortir que, contrairement à l'avis de quelques-uns, une transformation financière n'était nullement à envisager. Quant à l'intervention du gouvernement russe pour la réglementation de l'industrie du platine, on peut espérer qu'elle se produira, mais de quelle manière, il est absolument impossible de le déterminer à l'heure actuelle. Enfin, le président du conseil d'administration termine en indiquant que les informations d'après lesquelles la Compagnie ferait affiner sa production par la Compagnie des Métaux étaient absolument erronées. Le Platine traite son métal lui-même et ce qui a pu donner lieu à ces bruits, c'est que son usine est située près d'une de celles de la Compagnie des Métaux.

Après une discussion sans grand intérêt, les actionnaires ont approuvé les comptes. Ils ont également ratifié la nomination au rang d'administrateur de M. Defontaine en remplacement de M. Kling, décédé, et réélu MM. Bonnardel, Drosso, Krohn et Van Hoegaerden.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 26 août 1909*)

La Direction générale des biens des héritiers de Paul Pavlovith Demidoff, prince San Donato, en vertu du paragraphe 15 de la convention sanctionnée par Sa Majesté l'Empereur concernant la gestion de ces biens, convoque les propriétaires des usines de Nijnetaguïlsk et Lunievsk à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 2/15 septembre prochain.

L'ordre du jour est le suivant :

Examen et ratification du contrat de la direction générale avec la Compagnie industrielle du platine relative à la cession à cette société aussi bien de l'exploitation des mines de platine pour compte de la direction générale, que de la vente de platine en commission ;

Solution de la question relative à la remise par la Direction générale à la Compagnie sus mentionnée des hypothèques existant sur les établissements métallurgiques de Nijnetaguïlsk-Lunievsk, en garantie de son avance accordée à la Direction générale et mentionnée dans le contrat ;

Affaires courantes.

Platine
(*Gil Blas*, 18 septembre 1909)

Le consentement du conseil des Demidoff à une avance importante de la Compagnie industrielle du platine pour le prix de leurs apports ne paraît pas douteux. Mais, au dernier moment, la signature de ce laborieux accord a dû être remise.

La Banque hypothécaire qui a consenti (avec l'autorisation du gouvernement, M. Witte étant encore ministre des finances) un prêt de 4 millions de roubles aux Demidoff s'oppose à la diminution de son gage.

L'arrivée à Paris du directeur général de la Compagnie industrielle du platine qui a été déjà annoncée par un confrère, est due à cette nouvelle difficulté.

(*Le Journal des finances*, 25 septembre 1909)

Le consentement du conseil des Demidoff à une avance importante de la Compagnie industrielle du platine pour le prix de leurs apports ne paraît pas douteux. Mais, au dernier moment, la signature de ce laborieux accord aurait dû être remise parce que la Banque hypothécaire qui a consenti (avec l'autorisation du Gouvernement, M. Witte étant encore ministre des Finances) un prêt de 4 millions de roubles aux Demidoff se serait opposée à la diminution de son gage. L'arrivée à Paris du directeur général de la Compagnie industrielle du platine serait due à cette nouvelle difficulté.

Platine
(*Le Journal des finances*, 16 octobre 1909)

Les pourparlers avec la Banque créancière hypothécaire se poursuivent favorablement et s'ils aboutissent prochainement, comme on paraît l'espérer dans les milieux intéressés, une nouvelle assemblée générale des membres de la firme Demidoff sera appelée à ratifier les modifications apportées aux arrangements primitifs.

Cie industrielle du platine
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 351-352)

Société anonyme française définitivement constituée le 30 avril 1899, statuts modifiés les 29 avril et 10 juillet 1899. 9 février 1901, 28 juin 1902, 24 juin 1903, 20 août 1904 et 27 mai 1908.

Objet : L'établissement et l'exploitation dans l'Oural (gouvernement de Perm et d'Orenbourg), dans toutes autres parties de la Russie ou en tous autres pays, d'usines pour le traitement des métaux précieux, tels que or, argent, platine et autres, et leur transformation en objets ouvrés; l'achat, la vente et le commerce, en Russie ou en tous autres pays, desdits métaux ; l'exploitation, en Russie ou en tous autres pays, des gisements d'or, d'argent, de platine ou autres minerais précieux dont elle est ou pourra devenir propriétaire, etc.

Siège social : 1 bis, rue du Havre, Paris.

Durée : Trente ans, du 30 avril 1899.

Capital social : à l'origine 16 millions de francs divisé en 32.000 actions de 500 francs sur lesquelles 18.440 avaient été attribuées au vicomte de Proença Vieira en représentation de son apport, et 13.560 souscrites en numéraire. Par décisions des assemblées générales des 29 avril et 10 juillet 1899, le capital social a été porté à 22 millions de francs par deux émissions successives de 6.000 actions de 500 francs chacune. Par suite de l'annulation de 1.560 actions d'apport (décision de l'assemblée générale du 9 février 1901), le capital social a été réduit à 21.220.000 francs. L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1902 décida la réduction du capital à 10.610.000 francs en ramenant la valeur nominale des actions à 250 francs. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1903, le fonds social a été porté à 16 millions, par la création de 21.560 actions de 250 francs, puis par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1908, à 20 millions de francs, son chiffre actuel, représenté par 80.000 actions de 250 francs chaque.

Conseil d'administration : sept membres au moins et vingt au plus, propriétaires de 50 actions, nommés pour 6 ans.

Année sociale : du 1/14 octobre au 30 septembre/13 octobre.

Assemblée générale : avant fin juin, une voix pour 10 actions, maximum cent voix, dépôt quinze jours à l'avance.

Répartition des bénéfices : 5 % pour la réserve légale ; le tantième établi par la loi de l'Empire de Russie au profit de la couronne sur les bénéfices des sociétés anonymes ; 5 % du montant libéré des actions. Sur le surplus : 15 % au conseil d'administration, 85 % aux actions. Toutefois, sur ces 85 %, l'assemblée générale peut décider le prélèvement, avant toute distribution, d'une somme destinée, soit à l'amortissement des actions ou des obligations, soit à la création d'un fonds de prévoyance.

Service des coupons : à Paris, au Crédit industriel et commercial.

ADMINISTRATEURS

MM. Jean Bonnardel [HPLM, CIC...], J. de Barteneff, [Constantin] Drosso, G. Bert, [Joseph] Chanove, [Auguste] Collignon, [Jacques] de Gunzburg [1853-1929], L[ouis] Krohn, Lepersonne, Raphaël-Georges Lévy [sous-directeur BPPB, Cie frse de banque et de mines (ex-Cofrador), puis v.-pdt Crédit mobilier frs, beau-père de Charles Cahen d'Anvers], P[aul] Buffet, L[éopold] Morel, L. Pinaud, P. Van Hoegaerden, [Joseph] Lamaizière, [Albert] Defontaine.

Les actions de cette société sont inscrites à la *Cote Desfossés*, au comptant et à terme, depuis le 21 décembre 1902. [...]

Platine
(*Gil Blas*, 20 février 1910)

À la dernière séance de la commission de réglementation de l'industrie du platine en Russie a été examinée la question d'établissement d'une usine d'affinage à bases coopératives. Elle serait construite dans l'Oural, d'après le conseil des industriels de l'or et du platine de cette contrée. On espère que le ministère cédera pour cette organisation le laboratoire de la direction des mines à Ekaterinbourg, presque inutilisé. Le Congrès des industriels du platine en serait le propriétaire. Une station expérimentale et un laboratoire seront installés. Il faudra environ 100.000 roubles pour couvrir les frais ; le Congrès, en cas de nécessité, recourrait au gouvernement.

Platine
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1910)

D'après une dépêche venant de Russie, la Compagnie, cédant sous la pression de l'opinion, sera obligée de construire une grande usine d'affinage en Russie pour que le produit essentiellement russe soit travaillé en Russie.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 mai 1910)

La comparaison des comptes de l'exercice 1908 09 qui vont être soumis le 25 courant à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie industrielle, du platine, avec ceux de 19071908, fait ressortir au profit du dernier exercice une forte augmentation des bénéfices que l'on doit surtout rattacher à un changement important dans la politique suivie par le conseil.

Si l'on se rapporte, en effet, au rapport de l'année dernière, on voit que le conseil avait, alors, expliqué la diminution des bénéfices de 1907-08 par une restriction volontaire des ventes de la Compagnie qui voulait lutter ainsi contre l'avalissement des prix du métal.

Un différend était d'ailleurs né, de cette manière de procéder, entre la Compagnie industrielle du platine et les principales maisons d'affinage, celle-là reprochant à celles-ci d'abaisser les prix dans une mesure que ne justifiait pas la dépression, reconnue cependant réelle, du marché, et refusant de participer aux ventes effectuées dans ces conditions.

La Compagnie industrielle a dû juger que les circonstances étaient propices en 1908-09 à une reprise des ventes et c'est ainsi que le compte de profits et pertes arrêté au 30 septembre 13 octobre dernier, accuse un bénéfice net de 1 million 532.011 75 contre 936.068 60 pour 1907-08 ; le solde disponible obtenu par addition du reliquat antérieur s'élève à 2.142.358 60 contre 1.301 960 25.

Malgré cette augmentation des bénéfices, le conseil demandera à l'assemblée de différer encore cette année la reprise des dividendes afin, sans doute, de conserver à la Compagnie les disponibilités qui lui sont nécessaires dans la poursuite de son programme d'extension en Russie. Rappelons à ce sujet l'accord récemment conclu avec les héritiers Démidoff pour l'exploitation de leurs concessions au sujet duquel il sera vraisemblablement donné quelques explications supplémentaires à l'assemblée.

Voici comment se compose au précédent le bilan du dernier exercice au 13 octobre :

	1908	1909
ACTIF		
Concessions	12.502.986 26	11 941 956 71
Construct., mat., mob.	1.518.934 25	1.692.919 40
Caisse et banques	620 585 85	2 447.236 85
Platine et métaux préc.	9.789 487 55	5.101.628 10
Recherches et trav préc.	866.246 60	424 446 55
Approvisionnements	715 181 90	997 528 50
Construct. en cours et divers	120 991 70	194 348 10

Débiteurs divers	1.355.174 00	3.075 839 70
Obligations rachetées	3.204.632 90	2.721.703 55
	<u>30.724 221 01</u>	<u>28 600.607 46</u>
PASSIF		
Capital	21.000 000 00	20.000 000 00
Obligations	3.772 000 00	3.203 500 00
Réserve légale	265 734 01	302 627 15
Réserve extraordinaire	341 378 40	341.378 40
Créditeurs divers	5.010.148 35	2.610.743 31
Profits et pertes :		
Report antérieur	368.891 65	610 346 85
Bénéfices de l'exercice	936.058 60	1.532 011 75
	<u>30 724 221 01</u>	<u>28 600 607 46</u>

À l'actif de ce bilan, on remarque une légère diminution des concessions égale au montant des obligations amorties et une diminution bien plus importante des stocks. Celle-ci, d'après le rapport des commissaires, est imputable à la reprise des ventes et aux livraisons faites suivant la sentence arbitrale qui a mis fin au différend avec les affineurs que nous avons rappelé plus haut.

En revanche, les espèces disponibles en caisse et en banque accusent une sensible augmentation.

Cette augmentation et cette diminution parallèle accusent, d'après les commissaires, de la reprise de la marche normale des affaires de la société après la crise subie par l'industrie du platine à la fin du dernier exercice.

Au passif, les « comptes créditeurs » sont en recul de 2.429.000 fr., du fait de la diminution considérable des avances faites à la société par la Banque de Sibérie et de la disparition presque totale de la provision pour le paiement des coupons d'actions qui étaient à échéance du 1^{er} octobre 1908.

(Le Journal des finances, 21 mai 1910)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle du platine sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le 25 courant avec l'ordre du jour suivant : rapport, du Conseil d'administration et des commissaires des comptes sur l'exercice 1908-1909 ; nomination des commissaires des comptes pour l'exercice 1909-1910 et fixation de l'indemnité à leur allouer. Je remarque que dans cet ordre du jour, il n'est nullement question de la répartition d'un dividende aux actionnaires. Je dois ajouter que les cours du platine sont en tendance faible.

J'ai toujours tenu mes lecteurs à l'écart de cette valeur essentiellement spéculative et sur laquelle on fait courir périodiquement les bruits les plus contradictoires. L'action n'a rien reçu depuis septembre 1908 ; les cours auxquels elle s'inscrit ne s'expliquent donc pas.

Compagnie industrielle de Platine
(Le Journal des finances, 11 juin 1910)

FONDÉE en décembre 1898, sous la forme de Société anonyme française, dans le but de devenir peu à peu maîtresse de la production et du marché du platine, la Compagnie industrielle du platine a subi de nombreuses vicissitudes.

Ses débuts furent d'abord très laborieux. Quoiqu'elle possédât, comme entrée de jeu, quatre des six grandes exploitations de l'Oural, et qu'elle eut affermé la cinquième, appartenant aux héritiers Chouvaloff, ce qui lui assurait une part prépondérante dans la production russe qui représente à elle seule, les 9/10 de celle du monde entier, la Compagnie industrielle demeura, jusqu'à la fin de 1902, dans la dépendance de la grande société anglaise d'affinage, la maison Johnson Matthey. Obligée d'exécuter des contrats antérieurs, elle lui vendait, à des prix déterminés d'avance et peu avantageux pour elle, tout le métal brut qui sortait de ses mines.

Sur cette fâcheuse situation industrielle, venaient se greffer des finances très obérées, la Compagnie ayant dû payer fort cher des petites exploitations enclavées dans les siennes et le Conseil d'administration s'étant montré fort imprévoyant dans sa gestion.

Pour déblayer le bilan des poids morts qui l'encombraient et pour reconstituer le fonds de roulement, il fallut, en juin 1902, réduire le capital de moitié. On le ramena à 10.610.000 francs. Puis, en juin 1903, on le releva à 16 millions.

Grâce à ces mesures énergiques, la Compagnie fut remise complètement sur pied.

Au mois de mai 1908, eut lieu une dernière augmentation du capital qui fut élevé à 20 millions de francs. Il est divisé en 80.000 actions de 250 francs.

Le tableau suivant indique les bénéfices nets réalisés et les dividendes distribués.

Exercices	Bénéfices nets	Dividendes
1900-1901	307.652	—
1901-1902	460.913	—
1902-1903	707.201	—
1903-1904	816.392	—
1904-1905	1.056.236	12 50
1905-1906	1.397.229	15 00
1906-1907	2.461.345	20 00
1907-1908	936.068	—
1908-1909	1.532.015	—

(L'exercice va du 14 octobre au 13 octobre.)

En 9 ans, les actionnaires n'ont donc touché que 3 fois des dividendes.

Les bénéfices exceptionnellement élevés de 1906-1907 ont eu pour cause le boom dont le métal fut alors l'objet.

Le kilogramme de platine qui cotait 3.260 francs en 1901 et qui s'était peu à peu élevé à 3.900 francs en janvier 1906, bondit, jusqu'à 4.600 en octobre de cette même année.

L'effervescence dura quelques mois. Le platine qui se vendait encore 5.600 francs au début de 1907 ne trouvait plus, au mois de décembre, preneur qu'à 4.450 francs. En 1908, il tomba jusqu'à 3.000. Puis, l'on assista à une reprise graduelle, modérée et qui semble de bon aloi. En janvier 1909, le platine cotait 3.500 et 4.000 en juillet.

Actuellement, il s'inscrit à 5.000. La tendance est très ferme, les stocks ayant disparu en grande partie.

Depuis le mois de novembre dernier, la situation de la Compagnie industrielle s'est fortifiée parce qu'elle a enfin réussi à obtenir à bail pour 20 ans, la seule des grandes exploitations de l'Oural qui était restée en dehors de sa sphère d'action, le domaine des héritiers Demidoff.

Maintenant, la Compagnie produit 77 % de tout le platine russe et 72 % du métal du monde entier, alors que précédemment, sa part respective ne s'élevait qu'à 55 % et 49 %.

On croit que sa prépondérance s'accroîtra encore à la suite des mesures que le Gouvernement russe se prépare à prendre, afin de réprimer les fraudes qui se commettent sur une grande échelle. Sur les 6.500 kilogrammes de platine qui sortent annuellement de l'Oural, jusqu'à présent, 1.100 en moyenne proviennent de vols.

Des deux pays autres que la Russie et qui produisent 700 kilogrammes de platine, l'un, le Canada, ne donne aucune inquiétude à la Compagnie ; l'autre, la Colombie, paraît, quoi qu'elle en dise, lui causer quelque préoccupation. Aussi, le Conseil d'administration a-t-il pris ses précautions pour s'assurer un contrôle, si la production venait à augmenter sérieusement là-bas.

A l'assemblée générale annuelle, tenue le 25 mai, il a été déclaré que l'on rentrerait l'an prochain dans l'ère des dividendes.

Le conseil d'administration n'a pas proposé de répartition pour 1908-1909, parce que la Compagnie a besoin de toutes ses disponibilités pour organiser l'exploitation des placers Demidoff.

Dans ce but, au mois de novembre dernier, il a même fallu procéder à un emprunt de 8 millions de francs en 16.000 obligations de 500 francs 4 1/2 %, amortissables en 16 ans à partir du 31 décembre 1912.

La Compagnie a aussi des dépenses de premier établissement à faire pour substituer l'exploitation mécanique au moyen de dragues au travail manuel, de plus en plus coûteux, et qui, depuis deux ans, a exigé des augmentations de salaires variant entre 25 et 50 %.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'il sera peut-être nécessaire de construire une usine d'affinage en Russie.

Les actions de la Compagnie industrielle du platine, qui se négociaient à 360 francs en septembre 1906 et qui, à la fin de ladite année, s'étaient élevées jusqu'à 810 francs, retombèrent à 353 en 1908.

Actuellement, elles cotent 508 francs.

Pour justifier ce cours, il faudrait que l'on put compter sur des dividendes de 25 francs.

Or, de semblables répartitions exigeraient des prélèvements de 2 millions de francs sur les bénéfices annuels.

Cela ne pourrait se faire, en bonne administration, que si l'on arrivait à des gains nets de 4 millions, donc supérieurs de plus de 1.500.000 francs à ceux de 1906-1907, l'année du *boom*.

(*Gil Blas*, 23 septembre 1910)

La Compagnie industrielle du platine a relevé depuis aujourd'hui le prix de vente du métal à 5.650 francs le kg.

VALEURS D'ACTUALITÉ
La Compagnie industrielle du platine
(*Gil Blas*, 3 octobre 1910)

Voici une compagnie « gérée à la française » — l'expression n'est pas de nous — qui lutte contre les conséquences de la spéculation agitée autour d'elle.

La société anonyme, dénommée « Compagnie industrielle du platine », fut fondée à la fin de 1898 pour l'extraction du platine dans les gouvernements de Perm et d'Orenbourg, en Russie, et partout ailleurs. Son capital initial était de 20 millions. Elle était « française » et fondée sous les auspices du Crédit industriel et commercial.

Elle connut des « hauts » et des « bas », réduisit son capital, puis le réaugmenta. Actuellement, à la suite d'une entente avec la gérance de la succession Demidoff, elle se trouve « monopoliser » le platine de plus en plus réclamé par l'industrie des diamants et des bijoux. Son capital, revenu à 20 millions, est composé de 80.000 actions de 250 francs chacune, cotées au Marché en banque de Paris, et de 3.693 obligations de 500 francs. (Bilan d'entrée du 14 octobre 1909.)

Donc, « monopole d'un métal », tel est le premier élément de supériorité que présente cette organisation sagement conduite. Mais un second élément survient, la hausse véritablement extraordinaire du métal extrait et préparé.

Depuis que les Américains ont fait triompher le platine à la place de l'or dans la monture des pierreries — sa teinte plus effacée lui a valu ce succès —, le platine a vu ses cours s'élever à des hauteurs impossibles jadis à entrevoir.

En 1880, le kg. du métal se vend 500 francs ; en 1890, 1.000 fr. ; en 1900, 2.500 fr. ; en 1903, 3.000 fr. ; en 1906, il passe de 3.500 fr. à 6.400 fr., son apogée. La crise américaine de 1907 entraîne un effondrement. Au début de 1909, le cours est revenu à 3.700 fr. ; mais en janvier, il avait regagné 4.500 fr., et le 16 août le prix officiel déclaré fut de 5.450 fr.

Étant donné que le prix de revient du kg, est estimé à 3.000 fr., les bénéfices d'exploitation ne peuvent qu'être fort intéressants.

Il en résulta, tout d'un coup, une fièvre de spéculation autour de l'action Platine qui sommeillait autour de 400 fr. En trois mois, le cours atteignit 800 fr. Mais au moment de la crise du métal, la réaction fut énergique. En 1908, la même action revint à 350 fr. Puis les cours de 500 fr. 540 fr. se retrouvèrent et la cote la plus élevée enregistrés hier a été 587 fr.

Or, des communiqués « officieux » ont fait savoir que, malgré les succès de l'exercice qui va se terminer au 13 octobre, le conseil ne laisserait pas distribuer un dividende supérieur à 20 fr.

L'an dernier, avec un bénéfice de 1.532.011 fr. 75, le conseil « n'avait pas cru pouvoir proposer la répartition d'un dividende, au moment où la société avait besoin de toutes ses ressources afin d'organiser l'exploitation des placers Demidoff ainsi que pour affermir sa situation sur le marché du platine ».

L'action n'en a pas moins haussé. On ne pouvait cependant se défendre plus pudiquement contre la hausse.

VALEURS RUSSES
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1911)

Les valeurs russes, notamment celles cotées à terme en coulisse, manifestent des signes de lourdeur. Les excès de hausse contre lesquels je vous ai mis en garde se paient. La spéculation a trop largement escompté l'avenir de certaines entreprises russes.

A quoi rime, par exemple, la hausse épileptique de la Maltzoff et de la Sosnowice ? Une grosse partie des titres de ces sociétés est entre quelques mains, ce qui permet à quelques spéculateurs de les faire évoluer avec une maestria dont ils viennent de nous donner une nouvelle preuve. Pour la Sosnowice, son faible taux de capitalisation est inexplicable ; mais les gros détenteurs du titre gagnent, à en manier adroitement la hausse et la baisse, des bénéfices autrement importants que ceux distribués annuellement par la société.

Le hausse de l'action Platine est basée sur celle du métal. Aux cours élevés auxquels il est arrivé, il sera intéressant de connaître combien de quantités sont vendues, mais c'est un point que l'on tient soigneusement caché. A noter que l'action Platine est ignorée à St-Petersbourg, où elle n'est pas cotée. En admettant que les disponibilités du Trésor russe amènent à l'industrie les commandes escomptées dès à présent, on ne voit pas ce que la Compagnie du platine peut avoir à gagner à l'activité des firmes métallurgiques, elle qui produit un métal de grand luxe, consommé par la bijouterie internationale.

On voit comment est menée cette campagne de hausse dont les débuts étaient justifiés, mais qui pêche par excès.

Il y a des arbitrages tout indiqués et dans le compartiment, car il faut remarquer que les valeurs russes traitées exclusivement au comptant n'ayant pas connu ces exagérations, demeurent nettement orientées à la hausse, alors que les titres se traitant à terme paraissent devoir accentuer la réaction qu'ils viennent de commencer.

Compagnie industrielle de platine
(*Le Journal des finances*, 22 avril 1911)

On annonce que le ministre du Commerce et de l'Industrie a soumis à la Douma le projet de loi concernant la monopolisation du platine par l'État

Platine
(*Gil Blas*, 28 mai 1911)

Le Platine reste inchangé, et la situation reste assez incertaine en ce qui concerne la question de l'élévation des prix du platine-métal. On croyait assez généralement que les prix seraient élevés, avant la fin du mois, à 7.250 fr. le kg. Les producteurs en effet, et surtout les producteurs dissidents russes, escomptant une hausse des cours, refusaient de livrer. Or, à une réunion des affineurs, le représentant de la Compagnie industrielle du platine a demandé aux intéressés de ne pas élever le prix du métal, s'engageant à livrer certaines quantités.

La Compagnie estime, en effet, à juste titre, que l'élévation du prix aurait pour effet de faire revenir d'anciennes matières sur le marché, ce qui pourrait entraver ses ventes normales. Il est donc probable que jusqu'à nouvel ordre, tout au moins, le prix officiel va rester à 6.750 ; le prix effectif atteint plutôt 7.000 fr.

Cie industrielle du platine
AG.O. du 22 mai 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1912)

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration : MM. Jean Bonnardel, président ; Jean de Barteneff, vice-président ; Constantin Drosso, secrétaire ; Gustave Baert, Joseph Chanove, Auguste Collignon, [Albert] Defontaine, baron Alexandre de Gunzburg, Paul Buffet, Louis Khron, Henri Lepersonne, Raphaël-Georges Lévy, Léopold Morel, Lucien Pinaud, [Joseph] Lamaizière, Paul Van Hoegarden.

Commissaires : MM. Frotier, [Emmanuel] La Bonnardière.

Siège social : à Paris, 1 *bis*, rue du Havre.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux statuts, notre rapport annuel sur les opérations sociales et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1910-1911, dont MM. les commissaires ont fait un examen minutieux dans le rapport que vous avez sous les yeux.

ACTIF IMMOBILISATIONS

Concessions. — Ce compte a été débité du prix d'achat de quelques concessions acquises pendant l'exercice et, conformément à l'usage que vous avez établi, il a été crédité de fr. 615.000, montant, du rembourseraient des 1.230 obligations 4 % sorties au tirage du 12 juin 1911. Il présentait au 13 octobre dernier un solde de fr. 9.489.904 91, en diminution de fr. 608.512 sur l'inventaire précédent.

Constructions. Matériel et Mobilier. — Ce chapitre se totalise par fr. 2.258.881 80, en augmentation de fr. 476.092 fr. 99, représentant la différence entre les dépenses effectuées pendant l'exercice, parmi lesquelles notamment l'achat de la drague Poutiloff à grand rendement dont nous vous avons parlé l'an passé, et le montant des amortissements, ventes et moins-values d'inventaire.

VALEURS DISPONIBLES

Caisses et espèces dans les banques. — Nos disponibilités en espèces s'élevaient, à fr. 10.777.096 95, en augmentation de fr. 2.805.340 45.

Comme nous vous le disions l'année dernière, cette situation financière, de plus en plus large, nous donne une force dont les avantages ne vous échapperont pas.

Platine et Métaux précieux. — Notre stock de platine et de métaux précieux, évalué toujours avec la même prudence, représentait, au 13 octobre 1911, une valeur totale de fr. 5.816.888 85, en augmentation de fr. 942.531 85.

VALEURS ENGAGÉES

À ce chapitre, qui s'élevait à fr. 1.030.842, en diminution de fr. 14.491 40, sont portées, en même temps que la valeur de nos Approvisionnements aux Mines, les dépenses pour les travaux préparatoires tels que recherches, enlèvement des terres stériles, aménagement des chantiers d'extraction, construction des laveries, etc.

COMPTES DÉBITEURS

L'ensemble de ces comptes accuse une diminution sur le Bilan précédent de Fr. 948.092 30 portant pour la plus grosse part sur le chapitre des Comptes-courants qui, de fr. 7.697.411 05 au 13 octobre 1910, sont passés à fr. 6 millions 762.331 75 au 13 octobre dernier. Ces comptes comprennent principalement, pour fr. 5.664.878 25, nos avances aux Héritiers Demidoff, dont certaines ont un gage spécial et l'ensemble une garantie générale par hypothèque sur un domaine leur appartenant dans l'Oural; le

solde est représenté par nos Avances aux héritiers Chouvaloff et divers comptes à régulariser.

Les Avances diverses aux employés et ouvriers de l'exploitation et aux propriétaires des mines que nous avons en location, s'élevaient à la fin de l'exercice, à fr. 26.085 30, contre fr. 31.765 antérieurement.

Cautionnements. — À ce poste figurent les cautionnements déposés par nous entre les mains de diverses administrations de l'Oural, et notamment le cautionnement de

Fr. 800.000 versé aux Héritiers Chouvaloff, en garantie de l'exécution de notre contrat.

Portefeuille

Ce chapitre présente un total de fr. 592.671 60, valeur d'achat des 1.229 obligations 4 % de notre Compagnie qui nous restaient en portefeuille sur les 9.464 obligations que nous avons achetées depuis 1904 et dont 5.521 sont sorties aux tirages de 1905 à 1911 et 2.714 ont été amorties par anticipation, comme nous vous en avons rendu compte l'année dernière.

Nous vous rappelons que, conformément à la décision de l'assemblée générale du 25 mai 1910, le solde de l'emprunt 4 % sera entièrement remboursé le 1^{er} juillet prochain.

Les Titres divers portés au Bilan pour « Mémoire » se composent des actions de la Compagnie « Platina », que nous avons acquises en 1907-1908, et de participations à des sociétés d'études formées en vue de la recherche du platine dans différentes régions, et auxquelles nous croyons devoir nous intéresser pour les raisons que vous indiquait notre précédent rapport.

Jusqu'à présent, nous n'avons rien d'intéressant à vous signaler à ce sujet.

Quant à la « Platina », nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire que cette Compagnie a encore réalisé pendant l'exercice 1910-1911 des bénéfices importants qui ont été employés à divers amortissements, et que sa dette envers nous est aujourd'hui complètement soldée. Sa situation continue donc à s'améliorer sensiblement.

PASSIF CAPITAL ACTIONS

Sans changement.

OBLIGATIONS

1^o Obligations 4 %. — Par suite du dernier tirage fait en juin 1911, qui a porté sur 1.230 obligations, et du remboursement anticipé des 2.714 obligations dont nous vous avons entretenus, il ne restait plus, à la fin de l'exercice écoulé que 1.280 obligations 4 % à rembourser, représentant une valeur nominale de Fr. 640.000, et dont 1.229 obligations se trouvent dans notre Portefeuille. Le nombre des obligations 4 % qui reste effectivement en circulation sur cet emprunt est, en conséquence, réduit à 51.

2^o Obligations 4 1/2 %. — L'amortissement des 16.000 obligations 4 1/2 % qui ont été omises à la suite de nos accords avec les Héritiers Demidoff, ne doit commencer, comme vous le savez, à fonctionner qu'à partir du 31 décembre prochain, pour être terminé en 1927, date très voisine de celle où notre société prend fin statutairement.

L'annuité nécessaire sera légèrement inférieure à celle de l'emprunt 4 % et, comme ce dernier sera alors complètement amorti, elle ne constituera pas une charge de plus pour le Compte de Profits et pertes.

Nous considérons néanmoins qu'il est de bonne gestion, pour tenir compte de circonstances que l'on ne saurait prévoir à si longue échéance, de se préoccuper de dégrever dans la mesure du possible les derniers exercices sociaux, en usant, dès que nous en aurons le droit, de la faculté de remboursement anticipé que nous nous sommes réservée à partir du 31 décembre 1915. Nous avons eu déjà occasion de vous dire que, d'après nos conseils juridiques, l'article 45 de nos statuts ne permet d'opérer

le remboursement de notre dette obligataire qu'au moyen de nos seuls bénéfices. Nous vous proposerons donc d'affecter à cet usage le fonds de prévoyance, créé en vertu d'une décision de votre assemblée générale du 17 mai 1911 et figurant au Bilan, au chapitre « Réserves ». Nous vous demanderons également de lui faire, sur les bénéfices de l'année, une dotation de fr. 900.000 qui, joints aux 600.000 francs que vous lui avez consacré l'an dernier, porteront son montant en fin d'exercice à fr. 1.500.000, chiffre qui est appelé à s'augmenter encore à l'avenir, si, comme nous l'espérons, les circonstances permettent de le faire.

RÉSERVES

À ce chapitre est portée, avec le Fonds de Prévoyance dont nous venons de vous entretenir, la Réserve légale qui s'élevait au 13 octobre dernier, à fr. 517.453 84, en augmentation sur l'année précédente des fr. 147.751 82, votés par l'assemblée générale du 17 mai 1911.

COMPTES CRÉDITEURS

Créditeurs divers. — Sont portés à ce poste le solde du décompte annuel des Héritiers Chouvaloff, les redevances dues aux propriétaires des mines que nous avons en location, et divers autres comptes à liquider.

On y trouve aussi des Provisions qui ont été constituées en vue d'éventualités qui jusqu'ici ne se sont pas réalisées, et celles destinées au règlement des impôts en Russie.

En ce qui concerne ces derniers, nous vous avons dit l'an passé que la contestation soulevée par la Chambre des Finances de Perm à propos des Comptes de l'exercice 1903/1904, sur l'interprétation de la faculté accordée par la loi russe aux entreprises minières de l'Empire d'amortir annuellement 10 % de la valeur de leurs concessions, avait été tranchée en notre faveur par un Ukase du Sénat dirigeant, daté du mois de septembre 1910. Nous avons tout lieu d'espérer qu'une solution définitive interviendra prochainement et sera conforme à cette sentence qui, jusque-là, conserve force de loi.

Nous avons néanmoins cru devoir prélever avant inventaire sur les bénéfices de l'exercice une somme de 400.000 francs au profit, de la provision pour impôts en Russie, créée en 1908.

Les Retenues, Cautions et Dépôts de Garantie comprennent pour un total de Fr. 237.658 55, très peu différent de l'année précédente, les cautionnements déposés par les fournisseurs et tacherons de notre Exploitation, et une provision constituée dès l'origine de notre société pour faire face aux réclamations éventuelles des Communes et des paysans qui possèdent des terres enclavées dans nos concessions.

Les postes suivants :

Coupons d'obligations et. d'actions à payer,

Obligations amorties à payer,

Appointements et salaires à payer, n'appellent aucune explication.

Profits et pertes

Ce compte se solde au crédit par fr. 4.701.491 57, dont fr. 323.894 45 reportés des exercices antérieurs et fr. 4 millions 377.597 12 pour les bénéfices de l'exercice 1910/1911, en augmentation de fr. 1.239.693 17 sur ceux de 1909-1910.

D'accord avec vos commissaires, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'emploi suivant des bénéfices :

Bénéfices de l'exercice 4.377.597 12

à déduire :

Les amortissements autorisés par la loi russe, a savoir :

1° 5 % sur les « Recherches et travaux préparatoires, soit sur 114.062 fr. 90 : 5.553

2° 10 % sur «Constructions, Matériel et Mobilier », soit sur fr. 2.258.881 : 80
225.888 18
231.441 31
Bénéfices nets fr. 4.146.155 79-
à déduire :
1° 5 % pour la « Réserve légale » : 207.307 78
2° Les impôts en Russie : 643.957 39
851.265 17
Reste 3.294.890 62
à déduire :
Somme nécessaire pour payer aux actions un premier dividende de 5 %
1.000.000 00
à déduire :
1° 15 % au conseil d'administration : 344.233 60
2° Prélèvement pour la constitution' du fonds de Prévoyance autorisé par l'article 45
des statuts : 900.000 00
3° Somme nécessaire pour compléter à 25 francs le dividende 1.000.000 00
2.244.233 60
Reste 50.657 02
à ajouter :
Report des bénéfices antérieurs 323.894 45
Report au compte de l'exercice 1911-1912 374.551 47

Si vous voulez bien adopter cette proposition, le dividende de 25 francs sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

Les conditions climatériques un peu exceptionnelles de l'été dernier n'ont pas été sans exercer leur influence sur notre exploitation. A la sécheresse du commencement de l'été, qui provoqua de nombreux incendies de forêts et gêna beaucoup les lavages, ont succédé des pluies torrentielles qui ont augmenté les dépenses d'épuisement et de transports. Cependant, la production n'a pas eu à en souffrir. Elle est restée à peu de chose près ce qu'elle avait été prévue, c'est-à-dire sensiblement égale à celle des exercices précédents ; nous estimons, en effet, qu'il convient de maintenir notre production annuelle à peu près régulière et qu'il n'y a pas lieu, pour le moment du moins, de la modifier.

Nous poursuivons la réalisation du programme que nous vous avons exposé dans nos précédents rapports pour lutter contre l'augmentation du prix de revient et nous continuons à faire de plus en plus largement emploi de moyens d'extraction mécanique qui nous mettent à même d'exploiter avec profit les gisements à faible teneur et accroissent d'autant notre champ d'exploitation. Dans cet ordre d'idées, nous avons, au cours de l'exercice, augmenté notre matériel de dragues de deux unités nouvelles, l'une construite dans nos ateliers et l'autre fournie par les Usines Poutiloff. La première a commencé à travailler à la fin de juin 1912 et nous comptons mettre en marche la seconde dans le courant de l'été.

Notre différend déjà ancien avec les communes et les paysans, propriétaires de terrains enclavés dans nos (mines, est toujours au même point. L'arrêt rendu par le Sénat en notre faveur, dont nous vous parlions l'année dernière, n'attend plus que sa promulgation que l'on nous fait espérer à date prochaine. Nos conseils en Russie considèrent que cet arrêt ne peut que nous être profitable dans les instances judiciaires actuellement pendantes.

En ce qui concerne les mesures projetées par le gouvernement pour la protection du platine en Russie, nous n'avons aucun fait nouveau à vous signaler; le projet de loi dont il était question n'est pas encore venu en discussion devant la Douma.

Les ventes se poursuivent dans de bonnes conditions et le marché demeure sain. Le prix du métal a continué à poursuivre la marche ascendante que nous vous signalions déjà dans notre précédent rapport pour atteindre le cours actuel auquel il se maintient depuis un certain temps déjà, cette stabilité des prix semblant indiquer que la production du platine aurait été en rapport avec les besoins du marché.

Nous vous prions de renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 28 juillet 1867 à ceux de vos administrateurs qui sont aussi administrateurs ou directeurs de sociétés en relations d'affaires avec notre Compagnie.

Nous n'avons fait avec ces sociétés, pendant l'exercice écoulé, que des opérations courantes ne comportant pas de mention spéciale.

Vous aurez enfin, Messieurs, à désigner vos commissaires pour l'exercice 1911-1912 et nous vous rappelons que MM. Frotier et [Emmanuel] La Bonnardière, commissaires sortants, sont rééligibles. [...]

ALLOCUTION DE M. BONNARDEL, PRÉSIDENT

L'assemblée était présidée par M. Bonnardel, président du conseil, d'administration, assisté, comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents, MM. les représentants du Crédit industriel et commercial et de la Compagnie française de banque et de mines¹⁵.

Plus de 30.000 actions étaient présentes ou représentées.

M. Drosso remplissait les fonctions de secrétaire.

Avant le vote des résolutions, qui ont été adoptées à l'unanimité, M. Bonnardel a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de vos commissaires. Je vous demande la permission d'ajouter quelques explications verbales sur certains points, qui, paraît-il, ont préoccupé plusieurs d'entre vous, d'après les échos qui m'en sont parvenus.

Il y a d'abord un point qui a été traité dans les journaux à différentes reprises : c'est la question de la production. On a parlé d'une augmentation considérable de la production cette année. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Nous avons, depuis un certain nombre d'années, réglé notre production au chiffre qui nous a paru rationnel, étant donné l'état de nos usines, de notre matériel et les besoins du marché.

Comme vous le dit le rapport du conseil d'administration, nous n'avons pas l'intention de modifier cette extraction, du moins pour le moment. Je ne présage rien pour l'avenir, bien entendu. Nous exploitons cette année dans les mêmes conditions que l'année dernière, à 1 ou 2% près, car c'est dans ces limites que peut varier la quantité de minerai que nous extrayons chaque année.

Si on se reporte à des années antérieures, à dix ans, je crois, on voit que, notamment, pendant une année, on a exploité beaucoup plus que maintenant. Cela a été plutôt fâcheux pour la Compagnie, car on a exploité dans des conditions lamentables, et nous revenons aujourd'hui sur ces exploitations dans lesquelles on avait laissé une quantité de platine extrêmement intéressante.

Mais, je tiens à le répéter, nous n'avons pas l'intention d'augmenter notre extraction, et je répète que nous avons réglé notre exploitation d'après l'état de nos mines, de notre matériel, d'après ce que nous considérons comme les besoins du marché, et nous avons l'intention de nous en tenir la jusqu'à ce qu'il se produise un changement dans la situation.

¹⁵ Suite en 1911 de la Cie française de mines d'or et de l'Afrique du Sud (Cofrador). Président : Ernest May, puis le baron Hély d'Oissel. Administrateurs : le marquis de Créqui-Montfort, le comte Pisani, Firmin Rainbeaux, F. Urruty, etc.

Il y a un autre point qui a préoccupé un certain nombre d'actionnaires, et à propos duquel de grosses erreurs d'appréciation ont été commises : je veux parler des bénéfiques.

Quand on a vu que le prix du platine montait au chiffre qu'il a atteint, on a fait des calculs sur les quantités probables que nous vendions, en y appliquant ce prix. Or, je tiens à vous redire — les anciens actionnaires ne l'ignorent pas, mais il y a probablement parmi vous quelques nouveaux actionnaires — que la quantité de platine que nous vendons se compose de deux parties : la partie de platine qui nous appartient, qui est extraite de nos mines, et sur laquelle nous bénéficions de la totalité des augmentations de prix, et la partie de platine qui appartient aux Chouvaloff et aux héritiers Demidoff, que nous vendons pour le compte de ces messieurs, et sur laquelle nous ne touchons qu'une commission.

Cette commission augmente un peu avec le prix de vente, mais vous voyez que d'augmentation totale qui peut en résulter pour nous est relativement faible.

Il y a un dernier point sur lequel je tiens à vous donner aussi quelques explications, c'est sur notre manière d'exploiter. Nous avons jugé sage, prudent, dans votre intérêt par conséquent, d'exploiter aujourd'hui des minerais à teneur beaucoup plus faible que précédemment. Quand le platine valait 3.500 francs, il y avait certaines de nos mines qui étaient inexploitable, parce que le prix de revient aurait dépassé le prix de vente. Aujourd'hui que le platine a atteint des prix qu'à cette époque on n'aurait pas osé espérer, ces mines sont devenues intéressantes. Nous les exploitons donc maintenant, avec un prix de revient plus élevé sans doute, ce qui diminue un peu nos bénéfiques immédiats, mais nous n'en considérons pas moins que nous augmentons en somme vos richesses.

Voilà les points sur lesquels il m'a semblé que quelques-uns d'entre vous pouvaient désirer avoir des explications complémentaires. Si d'autres questions me sont posées, je chercherai à y répondre aussi complètement que possible.

RÉSOLUTIONS

[...]

Société de l'industrie textile
(*Le Temps*, 24 juin 1912)

[...] Elle est administrée par un conseil de premier ordre ainsi composé : MM. G. Peltzer ¹⁶, président ; J. Bonnardel, administrateur des Chemins de fer de l'Ouest, du Crédit industriel, de la Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon, président du platine et de la Huta-Bankowa [...].

L'Industrie textile a repris les Anciens établissements Peltzer et fils, à Czenstochowa (Russie), qui, fondés en 1892, ont fonctionné sous cette forme jusqu'en 1909. C'est en 1910 que la société anonyme a pris la suite de leurs affaires. [...]

Cie industrielle du platine
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 345-347)

¹⁶ Georges Peltzer, de Verviers (Belgique) : président de l'Industrie textile (suite, en 1910, des Établissements Peltzer et fils, fondés en 1892 à Czenstochowa, Russie). Administrateur de la Cie industrielle du platine, son représentant à la Société minière française du Maroc. En outre administrateur de la Société agricole du Tadla (Maroc).

Jean Bonnardel, pdt ; Jean de Barteneff, v.-pdt ; Constantin Drosso, secr. ; Gustave Baert, Joseph Chanove, Auguste Colignon, baron Alexandre de Gunzburg, Louis Krohn, Henri Lepersonne, Raphaël-Georges Lévy, Léopold Morel, Lucien Pinaud, Lamaizière, Paul van Hoegaerden, Paul Buffet, A[Albert] Defontaine.

Comm. : Frotier, de la Bonnardière.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 mai 1913)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle du platine qui assistaient, hier, 21 mai, à l'assemblée générale ont pu apprécier à nouveau la fermeté de la ligne de conduite de leur conseil d'administration, qui, une fois de plus, s'est refusé à tout renseignement lorsqu'il lui a été demandé des indications précises au sujet de la production, du montant des ventes et du détail de certains comptes du bilan. Nous nous contenterons donc de reproduire les indications fournies par le conseil, à savoir, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 5 avril dernier, que les bénéfices figurant au bilan s'élèvent à 5.701.162 73 contre 4.377.597 12, en 1911. Le dividende a été fixé, dans ces conditions, à 30 fr. par action contre 25 fr. en 1911 et 20 fr. en 1910.

Voici, au surplus, comment, joints aux reliquats des années précédentes, ont été comparativement repartis les bénéfices nets des deux derniers exercices :

	1910-11	1912-13
Amortissements :		
Recherches et trav. préparatoires	5 533 15	11.325 42
Construct. et matériel	225 888 18	252.992 53
Réserve légale	207.307 79	271.839 23
Impôts en Russie	643.957 38	953.708 22
Divid. : 30 fr. contre 23 fr.	200.000 00	2.400.000 00
Conseil	344.233 60	481.685 60
Fonds de prévoyance	900.000 00	1.300.000 00
Report à nouveau	374.551 47	404.103 09
	<u>4.701.491 57</u>	<u>6.075.654 20</u>

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain.

*
* * *

L'exploitation, déclare le rapport du conseil, s'est poursuivie normalement pendant l'exercice écoulé, les conditions climatériques ayant été, d'une façon générale, assez favorables et la main-d'œuvre suffisante, bien qu'une grande quantité d'ouvriers aient été fréquemment employés à l'extinction des incendies de forêts, qui, par suite d'une sécheresse exceptionnelle, ont été particulièrement nombreux et violents au commencement de l'automne.

La société a poursuivi l'installation de dragues sur ses concessions. Les résultats obtenus par ces moyens de travail sont en nouveau progrès sur les années précédentes et ne peuvent qu'encourager la société à persévérer dans cette voie.

L'exploitation mécanique des gisements aidera à lutter contre l'augmentation du prix de revient, qui ne cesse de retenir toute l'attention du conseil.

Avec la drague qu'achèvent de livrer en ce moment les usines Poutiloff, la Compagnie aura onze dragues en service pendant la période d'été, c'est-à-dire à l'époque où la production est la plus intensive.

Deux nouvelles dragues viennent d'être commandées qui pourront être mises en service pendant l'exercice prochain, et, toujours dans le même ordre d'idées, la Compagnie fait construire un petit excavateur pour tenter un essai d'extraction des sables dans les endroits où la drague ne peut être utilisée.

Pendant l'exercice en cours, des modifications ont été introduites dans les rapports de la Compagnie avec la direction générale des domaines des héritiers de P. Demidoff, prince de San Donato.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée, la direction générale a repris depuis le mois de mars dernier, l'exploitation des placers, dont elle avait, à titre temporaire, confié la direction à la Compagnie industrielle du platine. Mais, par un accord préalable, la Compagnie a maintenu l'étroite collaboration déjà existante, tant pour la réglementation de la production que pour la vente des minerais provenant des placers, dont elle reste exclusivement chargée. Cette entente, dont la durée va jusqu'au terme même de l'existence de la Compagnie industrielle, présente pour l'une comme pour l'autre partie des avantages appréciables. Pour marquer cette communauté d'intérêts, il a été stipulé que la direction générale aura un représentant dans le conseil du Platine, de même que la Compagnie industrielle aurait le droit d'être représentée dans le conseil de la société russe, que la direction générale projette de constituer pour former de tous ses gisements platinifères de Nijne-Taguil une exploitation complètement distincte de ses autres entreprises de l'Oural.

Les différends avec les communes et les paysans propriétaires de mines enclavées dans les concessions suivent leurs cours. L'arrêt du Sénat dirigeant, qui tranchait en faveur de la Compagnie la demande introduite contre elle, dont il était question l'an dernier, a été promulgué. Les adversaires qui, entre-temps, s'étaient adressés au tribunal d'Ekaterinbourg, pour obtenir la suspension de l'exploitation minière sur les terrains en contestation, ont été déboutés. Il ne reste à la Compagnie qu'à attendre le jugement sur le fond, que ses conseils espèrent favorable, car la même juridiction a, dans un procès en première instance engagé par un paysan isolé, donné gain de cause avec des considérants qui constituent une indication pour les actions analogues actuellement pendantes.

D'après certaines informations qui, déclare le rapport du conseil, ont encore besoin d'être précisées, la commission des finances de l'empire aurait proposé au gouvernement de modifier le projet de loi réglementant l'industrie du platine dans l'Empire, adopté par la Douma à la fin de sa dernière session, en substituant à l'interdiction d'exporter le platine brut l'application d'un droit élevé le frappant à la sortie. La conséquence de ce nouveau projet que le gouvernement se proposerait, paraît-il, de soumettre au vote de la Douma, serait l'obligation pour la Compagnie de transporter son usine d'affinage en Russie, éventualité qu'elle a été appelée à envisager depuis longtemps et à laquelle elle s'est préparée.

La loi prescrirait en même temps des mesures sévères, à l'effet de réglementer la circulation du platine dans l'empire et de réprimer le vol.

Pendant tout l'exercice, les ventes se sont poursuivies de façon régulière et dans des conditions satisfaisantes. Elles ont toutefois subi depuis le commencement de cette année un certain fléchissement sans que, pour cela, on ait eu à enregistrer la moindre baisse dans les cours du métal qui, depuis plus d'un an et demi, montrent une stabilité

remarquable. Il semble que ce ralentissement doit être attribué à la crise provoquée par les événements des Balkans, dont la répercussion est particulièrement sensible sur certaines industries de luxe et le conseil pense qu'avec la paix, qui paraît maintenant prochaine, le marché reprendra son activité normale.

*
* *
*

Comme à l'ordinaire le président de la compagnie, M. Bonnardel, a complété, par des explications verbales, les indications fournies par le rapport. Revenant sur les indications que nous avons données plus haut, il a exposé, tout d'abord, que les modifications du contrat entre les héritiers Demidoff et la Compagnie n'étaient pas de nature à modifier sensiblement la situation de cette dernière. Depuis le mois de mars 1913, les héritiers Demidoff ont repris à leur compte l'exploitation de leurs placers, confiée auparavant à la Compagnie du Platine. Celle-ci reste néanmoins chargée de la vente du métal. Une société amodiatrice va être constituée, dans le conseil de laquelle le Platine sera représenté. L'exploitation est, en attendant, dirigée par un comité technique qui comporte, outre les représentants des héritiers Demidoff, l'agent responsable de la Compagnie du Platine.

Le stock de platine, figurant au bilan pour 6.015.744 fr., a fait l'objet de la seconde partie du discours de M. Bonnardel. Ce stock est évalué, naturellement, très au-dessous de sa valeur réelle et cette évaluation est invariable depuis de longues années. C'est là un procédé que M. Bonnardel estime préférable à la méthode qui consiste à faire jouer une provision régulatrice des cours des métaux. Le président de la Compagnie déclare qu'il n'y a pas là, à proprement parler, les réserves occultes dont il a été question en raison des méthodes employées dans l'établissement des comptes de la société. Le stock représente à peu près une année de production, soit 2.000 kg environ. Sa valeur est donc de 14 millions de francs. C'est là une réserve latente qui, pour n'être pas occulte, au mot près, puisque le conseil n'a jamais dissimulé que les stocks étaient évalués au-dessous de leur valeur réelle, n'en est pas moins appréciable. Les questions de mots jouent d'ailleurs un grand rôle à la Compagnie du Platine. Elles remplacent, aux assemblées d'actionnaires, les précisions que le conseil ne croit pas devoir fournir en raison de la présence de la Presse. Les appréciations de celle-ci sont jugées fort dédaigneusement par M. Bonnardel. « Je ne démens jamais un article de journal, a déclaré le président, car s'il advenait qu'un article erroné m'échappât, ou pourrait le juger exact. » Donc, la Presse conserve ses appréciations et M. Bonnardel garde les siennes qu'il étaye sur des données certainement exactes, mais que les actionnaires aimeraient à connaître, eux aussi.

Nous en arrivons aux comptes « créanciers » dont le chiffre important, 3.698.864 fr., nécessitait quelques explications. La raison de cette importance est que, depuis 1901, les impôts à la charge de la Compagnie n'ont pas été réglés. Il y avait donc lieu de constituer des provisions en raison de ces 9 années d'impôts restant à solder.

En ce qui a trait à l'exercice en cours, M. Bonnardel a déclaré qu'à l'heure actuelle, le chiffre des ventes était inférieur de 15 % à celui de l'an dernier, en raison vraisemblablement de la répercussion des événements d'Orient et de la situation politique sur les industries de luxe. Il est possible qu'avec la signature de la paix, cette situation s'améliore d'ici la fin de l'exercice social (13 octobre).

Quelques actionnaires ont soumis des observations d'ordre divers. M. Bonnardel s'est refusé naturellement à fournir toute indication au sujet de l'importance de la production. Notons, au hasard des explications fournies, les renseignements ci-après : la Compagnie du platine possède les deux tiers du capital de la Platina dont il n'est pas question d'introduire les titres sur le marché de Paris, ainsi que le bruit en avait couru. Faux également les bruits d'après lesquels la Compagnie industrielle du platine aurait

l'intention de s'intéresser dans la nouvelle Société Pardinskaïa et les nouvelles d'un remboursement partiel du capital auquel, d'ailleurs, la société ne pourra songer qu'après amortissement de sa dette obligataire.

Il faut noter particulièrement l'observation d'un actionnaire qui, se basant sur l'indication que le stock représentait à peu près la production d'une année, soit 2.000 tonnes, a fait remarquer que la Compagnie gagnait annuellement tout près de 8 millions et, comparant ce chiffre avec la part faite aux actionnaires a émis la crainte que la Compagnie ne travaillât que pour les petits-enfants des actionnaires actuels. M. Bonnardel, a diminué cette appréciation d'une génération, ce qui n'a pas dû réjouir outre mesure les actionnaires sans descendance.

L'évocation du chiffre important de bénéfices réalisés par la Compagnie a incité plusieurs actionnaires à réclamer une augmentation du dividende plus forte que celle qui leur était proposée. Leurs protestations n'ont eu aucun succès et n'ont eu d'autre sanction que quelques votes « contre » lors de l'adoption de la résolution concernant la répartition des bénéfices.

Les résolutions adoptées comportaient — outre l'approbation du bilan sur lequel nous ne reviendrons pas, ce document ayant été publié dans notre numéro du 5 avril — la réélection de MM. Bartenelf, Buffet, Collignon, Lévy et Pinant [Pinaud], administrateurs sortants, et la ratification de la nomination de M. Ratvkow-Roznolf, représentant des héritiers Demidoff.

Cie industrielle du platine
(*La Gazette de France*, 23 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier, sous la présidence de M. Bonnardel, président du conseil d'administration, assisté de MM. Picot, représentant du Crédit industriel et commercial, et Duhamel, représentant du Crédit mobilier, scrutateurs, et de M. Drosso, secrétaire.

M. le président, pour calmer certaines inquiétudes qui se sont manifestées, déclare que la modification du contrat de la société avec les héritiers Demidoff, ne change rien aux points essentiels de ce contrat et que la société du platine est toujours chargée de la vente du platine extrait des placers Demidoff.

Quant au stock que la direction a trouvé en prenant la suite des affaires, on l'a estimé à un prix raisonnable ; on continue à l'estimer à ce même prix ; enfin, le compte créancier contient des provisions ; de là son chiffre qui a paru très élevé à certains actionnaires. Les diverses propositions du conseil ont été adoptées.

1. Approbation des comptes, du bilan et du compte de profits et pertes (Adopté à l'unanimité moins une voix.) ;

2. Approbation de l'emploi des bénéfices et fixation du dividende à 30 fr. ; (Adopté à l'unanimité moins 9 voix.) ;

3. Ratification de la nomination de MM. Rakoff et Pojnoff, comme administrateurs (Adopté à l'unanimité.) ;

4. Autorisations données aux administrateurs conformément à la loi de 1867 (Adopté à l'unanimité.) ;

5. Réélection de MM. de Barteneff, Buffet, Collignon, Levy, Pinaud, administrateurs sortants (Adopté à l'unanimité.) ;

6. Nomination de M. Henri Damour ¹⁷ comme commissaire des comptes en remplacement de M. Frotier, décédé, réélection de M. La Bonnardière.

À PROPOS DE L'INDUSTRIE DU PLATINE
par V. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juin 1914)

On sait que la Compagnie industrielle du platine avait confié depuis quelques années le traitement métallurgique du minerai à la Compagnie des Métaux, qui avait monté pour cela un atelier spécial dans son usine de Saint-Denis, près Paris.

Or, la loi nouvelle réglementant l'industrie du platine en Russie, frappe d'un droit de sortie de 30 % *ad valorem* le minerai de platine. On conçoit qu'il ne sera plus possible, lorsque cette loi sera appliquée, de vendre du minerai grevé d'un tel droit. La Compagnie industrielle du platine se préoccupe donc de monter un laboratoire métallurgique à Saint-Pétersbourg même où tout le minerai sera traité à l'avenir. Il est vraisemblable toutefois que l'atelier de Saint-Denis sera conservé quand même pour certains travaux d'affinage ou de transformation.

Il y a là quand même de la part du gouvernement russe un excès de protectionnisme qui froisse de légitimes intérêts français et contre lequel il est bon de protester.

Pour en revenir au platine, M. Bonnardel, président de la Compagnie industrielle, questionné sur les concurrences possibles, s'est exprimé ainsi :

« On m'a demandé des renseignements au point de vue des découvertes nouvelles de platine dont on a beaucoup parlé depuis un certain temps. Il y en a deux qui ont attiré plus particulièrement l'attention : c'est d'abord la découverte du platine à Madagascar ; on a fait des analyses dont les premières avaient semblé donner des résultats assez intéressants, mais qui n'ont pas été confirmés par les analyses suivantes, et aujourd'hui, d'après ce que nous avons entendu dire, il semble que l'on considère que le minerai de platine qui peut exister à Madagascar n'est pas exploitable dans des conditions industrielles.

Il y a une autre affaire, celle du platine de Westphalie. Nous avons eu des conversations avec des personnalités qui possèdent ces mines de Westphalie ; nos ingénieurs se sont occupés de la question depuis un certain temps. On a fait des analyses pour chercher à nous rendre compte de ce qu'il peut y avoir, et, d'après l'avis de nos ingénieurs, il semble maintenant qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux conversations qui ont été engagées avec nous ».

Ajoutons toutefois que tout le monde ne partage pas cet optimisme en ce qui concerne la concurrence possible aux gisements de l'Oural.

Platine
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1915)

¹⁷ Henri (ou Henry) Damour (1863-1948) : fils unique d'un avoué et de Caroline Claudine Hélène Cabaud (du négoce de produits métallurgiques). Administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont plusieurs dans le sillage de Jean Bonnardel : Cie générale de navigation HPLM, Société industrielle et métallurgique du Caucase, Société lyonnaise de dépôts... Voir sa notice : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

Le conseil d'administration annonce qu'en raison de la répercussion que la guerre cause sur le marché du métal, il ne proposera aucun dividende à la prochaine assemblée d'actionnaires. Les bénéfices de l'exercice 1913-1914 se sont élevés à 3.070.641 fr., en diminution de 2.101.417 francs sur ceux de 1912-1913.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 6 septembre 1915)

Les bénéfices de la Compagnie industrielle du platine ont, comme nous l'avons annoncé, diminué au cours de l'exercice 1913-1914. Ils s'établissent à 3.070.641 03 contre 5.172.058 20 en 1912-1913.

En raison de ce fléchissement notable et de la durée possible de la guerre, l'assemblée a décidé de ne répartir aucun dividende. Du reste, la Compagnie ne pouvait légalement envisager la distribution d'un dividende puisqu'elle a fait usage du moratorium pour le remboursement des obligations sorties au tirage.

Voici au surplus, comment s'établit la répartition des bénéfices des deux derniers exercices :

	1912-13	1913-14
Bénéfices à répartir		
Bénéfice de l'exercice	5.172.058 20	3.070.641 03
Report antérieur	404.103 09	430 045 87
Solde disponible	<u>5 576.161 29</u>	<u>3.506.086 90</u>
RÉPARTITION		
Amortissements :		
Recherches et travaux préparatoires	16.961 30	18.010 27
Construction et matériel	288.948 13	371.904 32
Réserve légale	243 307 44	134.036 32
Impôts en Russie	820.555 70	289.059 00
Dividende	2.400.000 00	—
Conseil	420.342 83	—
Fonds de prévoyance	950.000 00	—
Réserve spéciale	—	2.200.000 00
Report à nouveau	436.045 87	493 070 99
	<u>5 576.161 29</u>	<u>3.506.086 90</u>

Le compte « Réserve spéciale » qui figure dans la répartition est destiné à faire subir à l'actif de la Compagnie les amortissements et dépréciations dont il serait prématuré de déterminer actuellement l'importance sans s'exposer, soit à des exagérations, soit à des insuffisances.

L'exercice écoulé, bien qu'il ait eu à supporter pendant près de trois mois les conséquences déprimantes des événements actuels, se présente dans des conditions qu'on peut considérer comme satisfaisantes.

La guerre a eu ses répercussions dans le monde entier et a jeté sur tous les marchés une perturbation profonde qui a naturellement paralysé en premier lieu les transactions touchant aux articles de luxe.

Les ventes qui, pendant la plus grande partie de l'exercice, s'étaient présentées sous un jour favorable permettant d'escompter des résultats intéressants, se sont ressenties de la lourdeur générale des affaires pendant la période qui précéda les hostilités pour cesser pour ainsi dire complètement depuis leur ouverture.

Cette situation, que venait aggraver le moratorium des banques, ne pouvait que préoccuper le conseil par l'influence qu'elle devait forcément exercer sur la trésorerie. On sait, en effet, que si le siège de l'activité industrielle de la Compagnie est en Russie, c'est à Paris qu'ont lieu toutes les transactions concernant les ventes et que s'effectuent par conséquent les opérations financières qui en découlent.

Ayant le souci d'assurer à l'exploitation les ressources indispensables pour ne pas laisser en souffrance pendant un temps dont on ne pouvait prévoir la durée, la Compagnie a été contrainte à réserver toutes ses disponibilités pour ces besoins. Elle a été ainsi dans l'obligation de cesser de faire à la direction générale des biens des héritiers de P. P. Demidoff et à la Société anonyme du district minier de Lisvensky, des héritiers du comte Chouvaloff (ancien comptoir des héritiers Chouvaloff), sur le minerai livré pour être rendu par ses soins, les versements stipulés par les accords, dont l'exécution réciproque se trouve de ce fait suspendue, tous droits des parties bien entendu réservés. Malgré les protestations formulées contre ce refus réitéré de continuer à faire des avances, le conseil espère que le retour d'une situation normale rétablira pour l'avantage commun les anciennes relations.

C'est également en obéissant au même ordre d'idées que, profitant des dispositions du décret du 21 décembre 1914, le conseil a ajourné le remboursement des obligations amorties, remboursables depuis le 31 décembre dernier.

Le rapport ne signale rien de particulier au sujet de l'exploitation des mines, si ce n'est la gêne qu'y apportèrent deux inondations successives, en avril et en mai, dues à la fonte tardive des neiges et à des pluies exceptionnellement abondantes, et enfin, en août, la mobilisation.

Les procès avec les communes et les paysans propriétaires de terrains enclavés dans les concessions de la Compagnie sont toujours en instance et aucun jugement nouveau n'a été rendu sur le fond. Une nouvelle tentative dans le but de provoquer l'arrêt des travaux par décision administrative, qui a été faite à la fin de 1913, paraît avoir été abandonnée depuis. Il existe d'ailleurs à cet égard une jurisprudence de nature à donner tous apaisements à la Compagnie.

L'exercice de son droit d'amortir annuellement ses concessions, à concurrence de 10 % de leur valeur, bien qu'ayant été tranché en faveur de la Compagnie par un ukase du Sénat rendu le 16 septembre 1910 et confirmé depuis en principe par deux ukases ultérieurs, rencontre toujours la même résistance de la part de l'administration fiscale du gouvernement de Perm et le règlement de l'impôt industriel provoque périodiquement chaque année le retour du même différend.

Le bilan arrêté au 31 octobre 1913 s'établit comme suit comparativement au précédent :

	1913	1914
ACTIF		
Concessions	8.538 700 21	8.170 706 21
Constructions, matériel, mobilier	2.889.481 35	3.719.043 23
Caisse et banques	5.218.333 50	4 748.970 10

Platine et métaux préc.	7.503.933 50	8.264.687 10
Recherches et travaux préparatoires	339 225 95	360 205 40
Approvisionnements	1.058.390 40	1.095 862 25
Const. en cours et div.	699 530 90	362.500 35
Débiteurs divers	11.304.107 03	11.008.770 04
Portefeuille	4 325.735 10	4.251.961 40
	<u>41.937.516 56</u>	<u>41.982.706 16</u>
PASSIF		
Capital	20.000.090 00	20.000.000 00
Obligations	7.648.000 00	7.280.000 00
Réserve légale	990.600 85	1.239.908 29
Fonds de prévoyance	2 800.000 00	3.750.000 00
Créditeurs divers	4.332 289 17	5.605.484 17
Retenues, cautions, etc.	250.612 15	219.451 00
Coupons, obligations à remb., salaires à payer	313.853 10	481.174 80
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice	5.172.058 20	3.070.641 03
Reliquat antérieur	104.103 09	436.045 87
	<u>41.937.516 56</u>	<u>41.982.706 16</u>

On note la diminution du compte « Concessions » qui provient de l'amortissement qu'il a subi, comme les années précédentes, du montant des 736 obligations sorties au cours de l'exercice. L'augmentation du compte « Constructions » est due au coût de deux dragues nouvelles achevées au cours de l'exercice. Les disponibilités en caisses et en banques ont diminué de 469.363 fr. et le stock de platine est en augmentation de 700.753 fr. 65, de sorte que l'augmentation totale de ce chapitre ressort à 231.390 francs 25. Enfin, la diminution du chapitre « recherches, travaux préparatoires, etc. », résulte du fait que les deux dragues nouvelles non encore achevées au 31 octobre 1913 ont été portées durant cet exercice au compte matériel.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, un actionnaire a critiqué la gestion du conseil. Le conseil, a-t-il dit, est d'une parcimonie extraordinaire à l'égard des actionnaires puisque, depuis 16 ans que la société existe, le total des dividendes distribués atteint seulement 152 50, représentant à peine l'intérêt à 2 % pendant cette période du capital originaire, qui depuis a été réduit de 50 %. Pendant cela, les administrateurs se voyaient attribuer des sommes considérables représentant, en 1912 et 1913, 20 % des sommes distribuées aux actionnaires. Cela tient à ce que, lors de la modification des statuts, à la suite de la réduction du capital, on a oublié de réduire de moitié les tantièmes du conseil d'administration en même temps qu'on ramenait de 500 fr. à 250 fr. le montant nominal des actions.

À ces critiques, le président a répondu que les prélèvements opérés sont statutaires et constituent, au surplus, la rémunération des efforts du conseil.

L'assemblée a approuvé comptes et rapports ; elle a nommé MM. Bonnardel, Defontaine, Drosso et Van Hoegaerden, administrateurs sortants désignés par le sort.

Elle a, en outre, ratifié la nomination faite provisoirement par le conseil de M. Guynot de Boismenu administrateur pour six ans.

CIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1916)

Les bénéfices nets réalisés par la Cie Industrielle du platine en 1914-15 s'élèvent à 1.670.808 francs contre 3.070.641 fr. en 1913-14. Ce bénéfice, ajouté au report antérieur de 493.677 francs, forme un solde disponible de 2.163.985 fr. Contrairement à ce qui a été annoncé, le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 20 courant de répartir un dividende alors que, pour l'exercice précédent, aucune proposition de ce genre n'avait été faite. Le montant de ce dividende serait, croyons-nous savoir, de 12 fr. 50 par action.

LE PLATINE
Un projet de réglementation de la déclaration et de la vente
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 janvier 1918)

Les ministres du commerce et de l'armement viennent de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à ce que les dispositions de la loi du 3 août 1917 sur les réquisitions civiles soient applicables au platine et autres métaux extraits du minerai de platine (iridium, palladium, cadmium), sous forme de minerais, lingots, limailles ou objets façonnés.

L'exposé des motifs justifie ainsi ce projet :

Le platine est utilisé pour un grand nombre de fabrications de guerre, notamment dans l'aviation, dans l'industrie des explosifs et dans celle des produits chimiques. Aussi, depuis le début des hostilités, un certain contrôle a été exercé sur les ventes de platine, en vue de veiller au maintien des stocks.

La Compagnie industrielle du platine et les cinq maisons d'affinage qui, en France, ont la presque exclusivité du commerce de ce métal ont accepté de déclarer chaque mois l'état de ces stocks, d'après lequel les ventes à la bijouterie, les exportations sont plus ou moins restreintes.

Le minerai de platine venant exclusivement de Russie, les événements actuels font craindre que le réapprovisionnement ne soit désormais difficile, sinon impossible. Or, les stocks connus, que possèdent la Cie industrielle du platine et les affineurs, sont relativement faibles, eu égard aux besoins de la Défense nationale. Mais en dehors de ces stocks, il existe certainement beaucoup de platine en France chez les bijoutiers, dans certains établissements de crédit, etc.

Il importe donc d'être fixé le plus exactement possible à ce sujet, tant pour savoir où se procurer, le cas échéant, le métal qui serait nécessaire, que pour ne pas imposer au commerce de la bijouterie des restrictions qu'une documentation précise et complète fera peut-être apparaître comme inutile.

[Hiérarchisation des valeurs russes suivant leur implantation]
(*Le Journal des finances*, 2 février 1918)

Quant aux valeurs industrielles russes, elles ont encore été assez secouées, les revirements successifs des négociations entre les maximalistes, les Ukrainiens et les délégués des Empires centraux ayant provoqué des fluctuations en sens divers.

Le public tend cependant, semble-t-il, à distinguer entre ces valeurs et la distinction qui s'établit ainsi, basée sur des considérations géographiques, apparaît comme extrêmement judicieuse et vaut d'être fortement accentuée. Toutes les entreprises en question ne se trouvent pas, en effet, situées dans la zone où l'influence maximaliste est prépondérante. Si, par exemple, Prowodnick, Toula et Maltzoff ont leur centre dans des régions plus ou moins agitées, Taganrog, Makeewka exploitent dans les pays des Cosaques du Don, la Dnieprovienne, la Providence Russe agissent en Ukraine, ainsi que les Locomotives Russes, enfin Bakou et Lianosoff possèdent leurs centres dans le Caucase, tandis que [le Platine a ses mines en Oural](#), toutes régions qui ne sont peut-être pas aussi désorganisées que les pays du Nord.

On voit donc qu'il y a une importance primordiale à distinguer entre les titres russes, et à tenir compte de leur situation territoriale avant de prendre une décision à leur égard.

INDUSTRIELLE DU PLATINE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 28 novembre 1918)

Les événements dont la Russie a été récemment le théâtre ont produit un grand retard dans la réception des pièces comptables relatives à l'exercice clos le 31 octobre 1917, année dont les résultats étaient soumis récemment à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie industrielle du platine. Dans une note parue à ce moment, nous avons fait connaître ces résultats ; ils ressortent, d'ailleurs, du compte de profits et pertes qui suit :

CHARGES	
Frais généraux	311.747
Service des obligations	237.305
Dépenses et amortissements	5.038.629
Total des charges	<u>6.787.681</u>
PRODUITS	
Bénéfices sur vente de platine	3.039.677
Bénéfices sur sous-produits	1 634.873
Bénéfices sur coupons et primes de remb.	135.989
Total des produits	<u>5.730.539</u>
Rappel des charges	6.487 681
Perte de l'exercice	757.142
Reports antérieurs	798.274
Solde du compte de profits et pertes	<u>41.132</u>

Il ne pouvait donc être fait aucune répartition de dividende ; celui de l'exercice précédent avait été de 25 fr.

Si la société s'était bornée à porter au débit du compte de Profits et pertes les sommes qui lui incombent nécessairement, c'est-à-dire les frais généraux, le service des obligations et l'amortissement de celles-ci, ensemble 979,052 fr., le bénéfice net fût ressorti à 4.751.487 fr.

Mais, à la faveur d'un prétexte destiné à cacher une spoliation, pour ne pas dire un vol, les bolcheviks, représentés par les commissaires de l'Oural, décidèrent de remplacer le soi-disant contrôle du Soviet des ouvriers par la confiscation. Cela se passait en février 1917. Le prétexte invoqué était que, depuis quelques mois, la Compagnie industrielle du platine avait cessé de faire face aux dépenses et aux approvisionnements sans lesquels l'exploitation était impossible. Or, parmi les valeurs engagées, figure à l'actif du bilan une somme de 1.102.307 fr. pour approvisionnements, laquelle marque sur l'année précédente une augmentation de 871.460 fr. D'autre part, des dépenses pour recherches et travaux ont été faites, moins importantes, il est vrai, que pendant l'exercice antérieur, à cause du manque de main-d'œuvre résultant du désordre général, ces dépenses, entièrement amorties par la production, ne figurent plus au bilan. Quoiqu'il en soit, la Compagnie n'a pas voulu faire état dans ses recettes du prix du minerai ainsi réquisitionné et ne le fera qu'au fur et à mesure des encaissements éventuels. Il va de soi que le compte de Profits et pertes devait refléter cette situation, et il fait apparaître, en effet, un solde débiteur de 757.142 fr., comme on l'a vu ci-dessus.

En l'absence de toute donnée précise, la Compagnie évalue à 4.500.000 roubles environ sa créance sur le gouvernement russe pour le platine seulement, car l'or provenant du lavage des sables n'a été réquisitionné qu'après clôture de l'exercice et reste porté à l'actif, au chapitre Métaux précieux.

Le rapport du conseil exprime le regret de n'avoir pu obtenir de faire sortir sa production de Russie ; cette opération intéressait à la fois notre pays et la Compagnie du Platine ; par cette importation, on eût évité une sortie d'or et la dépréciation du change correspondante. La Société Platina, dans laquelle l'Industrielle a une forte participation, a été aussi nationalisée et l'on est sans aucun renseignement sur les résultats de son dernier exercice.

Nous comparons ci-dessous les deux derniers bilans au 13 octobre :

	1916	1917
ACTIF		
Immobilisation	11.055.106	10.758.631
Caisse et banque	6 594.854	3.640.593
Platine et autres métaux	2.770.285	1 088.506
Valeurs engagées	1.026.927	1.518.482
Ctes cour., avances, cautionn.	7.119.275	8.861.770
Oblig. de la Cie en portefeuille	1.679.297	—
Titres divers	18.135.374	17 892.000
	<u>48.381.118</u>	<u>43.759.982</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000	20.000.000
Obligations	6.494.000	—
Réserves	7.882 460	10 352 121
Compte créditeurs	8 642.080	13 365.729
Profits et pertes	5.362.578	41.132
	<u>48.381.118</u>	<u>43 759 982</u>

Le compte Constructions, Matériel et Mobilier, qui figure aux Immobilisations pour 3.145.000 fr. environ, a été amorti de 296.175 fr. La différence de 2.954.260 fr. du poste caisse et banque provient de remboursement de la dette obligataire et de la diminution de fonds sociaux dans les banques russes. Le stock de platine et autres métaux précieux, évalué sur des prix très inférieurs aux prix réels, était au 13 octobre de 1.088.500 francs, en diminution de 1.681.800 fr. environ, par suite de ventes en France et de la réquisition en Russie. L'ensemble des comptes débiteurs est en augmentation de 1.742 495 fr. ; il comprend la créance sociale pour le platine réquisitionné. La diminution du portefeuille est due notamment à la disparition des obligations de la Compagnie par suite du remboursement anticipé dont nous avons parlé plus haut.

Au Passif, la Réserve spéciale se monte à 2.200.000 fr. ; la Réserve légale est de 1.658 121 fr. ; au même poste figure pour 6.491.000 fr. le compte d'attente constitué par le capital des obligations encore en circulation et amorties au cours de l'exercice, soit par tirage normal, soit par anticipation ; ainsi se trouve constitué le poste de 10.352.121 fr. qui figure sous la rubrique Réserves. L'augmentation des Créditeurs est de 4.721.649 fr. et constitue pour sa majeure partie la contre-valeur du platine réquisitionné.

En ce qui concerne la situation financière de la Compagnie, il suffit de noter que le total des valeurs disponibles, comptes débiteurs et portefeuille s'élève à 31.480.000 fr. en face d'exigibilités dont le total est inférieur à 13.400.000. La différence dépasse 18 millions, sans compter les valeurs engagées et le stock métallique.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Damour et la Bonnardière, administrateurs [commissaires] sortants.

L'assemblée annuelle des actionnaires s'est tenue le 19 mai, et a approuvé les comptes de l'exercice 1917-18, se soldant par un bénéfice net de 1.276.392 francs contre une perte de 757.141 fr. en 1916-17. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 par action. En ce qui concerne le remboursement de 50 fr. sur la valeur nominale de chaque action, le conseil convoquera les actionnaires dès que toutes les formalités seront accomplies. Elles seront vraisemblablement longues, étant donné qu'il n'existe plus de gouvernement régulier en Russie.

Suite :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf